

Plan Paysage et Biodiversité



3. Plans guides

**Forêt de Rambouillet,
franges de la Beauce et du Drouais**

Sites retenus pour les plans guides

Ces plans guides s'inscrivent dans le cadre du plan de paysage et de Biodiversité de la forêt de Rambouillet et des franges de la Beauce et du Drouais, mis en place par le parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse.

Ils sont des exemples de déclinaisons du plan de paysage et de biodiversité à l'échelle de secteurs spécifiques du territoire étudié. Les sites ont été choisis par les membres du comité de suivi de l'étude et par le Parc, car ils réunissent des enjeux de paysage et de biodiversité exemplaires à l'échelle de ce secteur.

Il sont rédigés en deux parties, l'une fait état du diagnostic critique des sites et la seconde constitue un ensemble de propositions explicitées et illustrées. L'ensemble est conçu avec une ambition qualitative affirmée et s'inscrit dans une démarche dépassant les opportunités locales. Les propositions sont une vision à long terme, et seront concrétisées ou mises en oeuvre au fil du temps, au gré des opportunités et des évolutions foncières.

Ces plans guides n'ont pas prétention d'achever les réflexions, mais au contraire de les initier et devront être poursuivis par un travail de communication et d'actions auprès des acteurs concernés et de la population.

Plaine du Perray, des Bréviaires au Perray

Ce secteur permettra de traiter des questions d'entrées de villes (RD61), de trame verte et bleue sur le plateau agricole, de mise en valeur du patrimoine des étangs et rigoles, des liaisons douces, du traitement des lisières.

Vallée de la Guesle, Hermeray-Raizeux

Ce secteur pose la question de la déprise agricole des fonds de vallée humides et de leur devenir. La particularité de l'implantation d'Hermeray et de Raizeux, de part et d'autre de la Guesle, permet également de soulever les questions de liaisons entre les villages, et de l'implantation de nouvelles constructions dans ces tissus particuliers. Il s'agit également d'une porte d'entrée du Parc.

Vallée de la Rabette, Clairefontaine

Cette commune est très active pour la mise en valeur des espaces de nature à proximité ou au cœur même du centre-bourg : elle a acquis de nombreux terrains, et d'autres sont en ENS. Deux prairies sont déjà en cours de réouverture et d'installation de pâturage avec le parc. Mais il reste d'autres projets intéressants : la mise en valeur des espaces de roselières, des éléments de petit patrimoine (fontaine Réale), chemins de randonnée, de points de vue sur la forêt, de milieux naturels spécifiques (sablrières, châtaigniers greffés,...)

Secteur des rochers d'Angennes à Guiperreux

Ce secteur traitera principalement de la question de l'accueil du public et de la mise en valeur de sites naturels et d'éléments de patrimoine (Rochers d'Angennes, étangs, abbaye des Moulineaux).

La question de la gestion forestière sur ces sites particuliers et pittoresques pourra également être abordée.



La Plaine du Perray

Des Bréviaires au Perray-en-Yvelines



Ce plan guide s'inscrit dans le cadre du Plan de Paysage et de Biodiversité de la Forêt de Rambouillet et des franges de la Beauce et du Drouais, mis en place par le Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse.

Le site de la Plaine du Perray a été choisi par les membres du comité de suivi de l'étude et par le Parc, car il réunit des enjeux de paysage et de biodiversité qui résonnent à l'échelle du Massif et de ses abords. Les grands principes d'actions préconisés à l'échelle du territoire de la Forêt et ses abords présentés ci-contre sont illustrés au sein de ce plan-guide.

Ce plan guide est rédigé en deux parties, l'une fait état du diagnostic critique du site et la seconde constitue un ensemble de propositions explicitées et illustrées. L'ensemble est conçu avec une ambition qualitative affirmée et s'inscrit dans une démarche dépassant les opportunités locales.

Les propositions sont une vision à long terme, et seront concrétisées ou mises en oeuvre au fil du temps, au gré des opportunités et des évolutions foncières.

Il n'a pas prétention d'achever ces réflexions, mais au contraire de les initier et devra être poursuivi par un fort travail de communication et d'actions auprès des acteurs concernés et de la population.

Le réseau hydrographique

Valoriser la richesse et la diversité des paysages associés au fil de l'eau

Les sites et paysages remarquables

Donner à voir et cultiver l'héritage paysager du massif

Les grands horizons cultivés aux portes et au coeur du massif

Préserver la durabilité des pratiques et restaurer une trame de nature

Les clairières de prairies, élevages et centres équestres

Encourager la qualité des pratiques et y développer une trame naturelle

Les cultures de proximité

Encourager la reconquête et la diversification des formes d'agriculture vivrière

La nature en ville

Développer la trame naturelle au sein des espaces bâtis

L'eau dans la ville

Affirmer et révéler la présence de l'eau dans l'organisation des villages

Les lisières et entrées de villes

Valoriser la qualité des limites et l'ouverture des clairières habitées

Les espaces publics autour des traversées de villes et villages

Renforcer le caractère rural et affirmer la qualité des espaces de la vie collective

Les routes et infrastructures

Valoriser le réseau comme armature en faveur des paysages et de la biodiversité

Les parcours doux autour des espaces de vie

Valoriser les parcours pour relier la forêt, les espaces habités et les sites d'intérêts

Plaine du Perray, des Bréviaires au Perray

Situation

La Plaine du Perray offre un vaste espace agricole en plein coeur du massif. Située sur le point haut du plateau, elle constitue le «château d'eau» du territoire puisque de nombreux cours d'eau y prennent leur source. La chaîne des Etangs de Hollande et les nombreuses rigoles liées à ce vaste réseau témoignent de cette richesse paysagère liée à l'eau et des travaux pharaoniques mis en oeuvre pour exploiter et cultiver la plaine. Ce réservoir de biodiversité présente un très grand intérêt, à la fois par sa taille (200 ha de zones humides) et par le nombre d'habitats et d'espèces remarquables exceptionnel, tant sur la faune que sur la flore (9 milieux et 57 espèces déterminants)

La Plaine est délimitée par les boisements enserrant la chaîne des étangs au Nord, la RN10 à l'Est et le massif à l'Ouest et au sud.

Séparant les Bréviaires et Le Perray, elle constitue une véritable respiration au sein du massif et un lien important entre les deux villes.

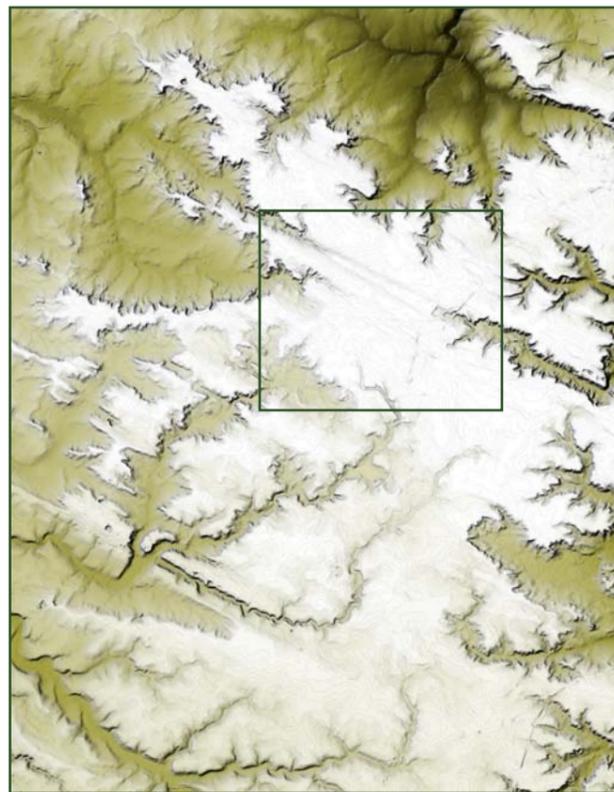


Le secteur d'étude au sein du PPB

Diagnostic topologique

Plaine du Perray, des Bréviaires au Perray

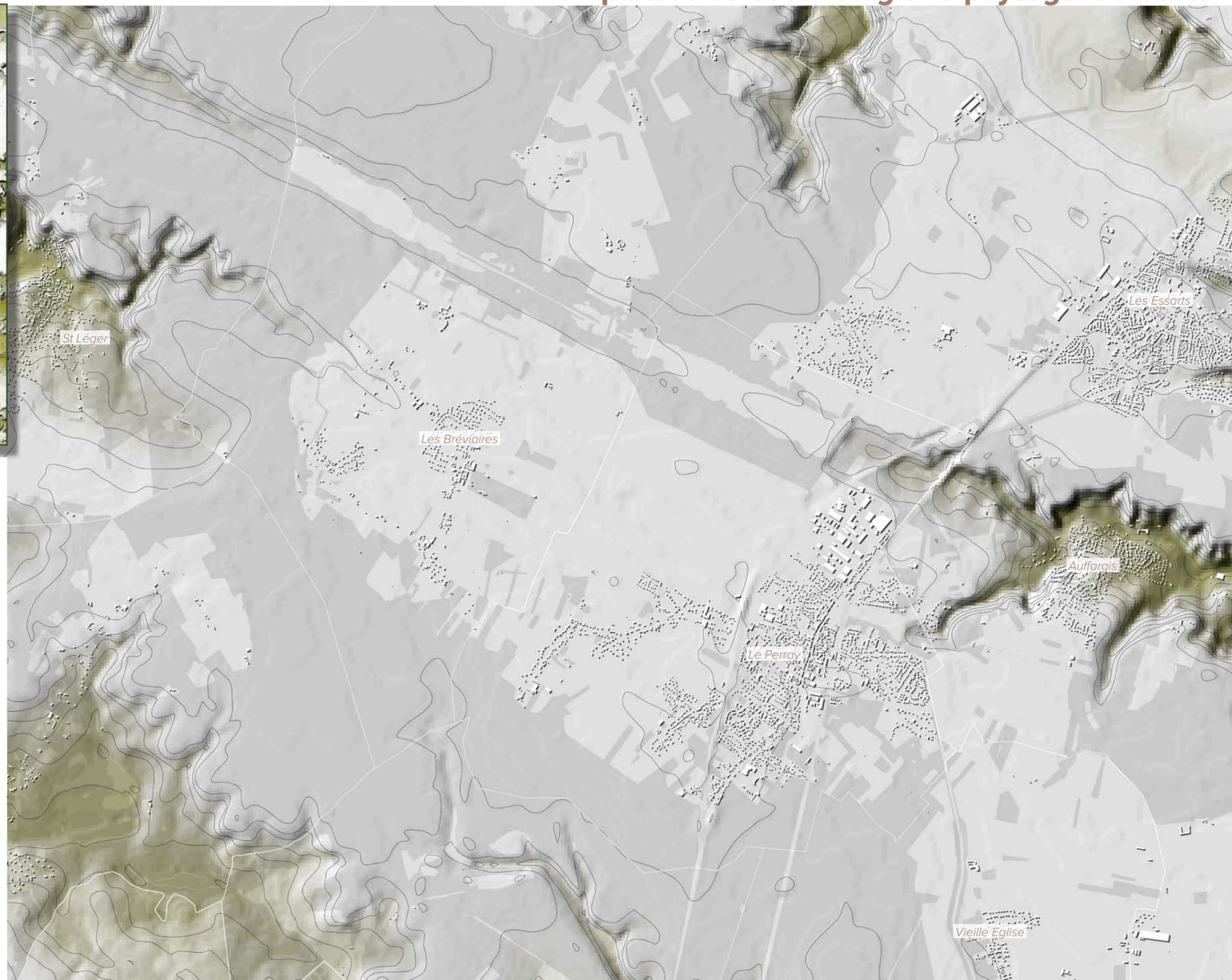
Le système paysager Un plateau au coeur du grand paysage ramboliteain



Ce vaste plateau constitue le dôme du terroir et domine des vallées rayonnantes.

L'orientation du socle hercynien est largement visible dans l'orientation de la plaine, notamment des étangs de Hollande mais également des routes et du parcellaire.

Le paysage de la Plaine est fortement marqué par une géographie plane.





Marquée par les paysages emblématiques de la chaîne des étangs, la plaine est également parsemée de mares, de rigoles constitutifs d'un grand potentiel naturaliste et support de la trame bleue locale.

Les zones humides font l'objet d'enjeux importants et de menaces pouvant nuire à leur pérennité :

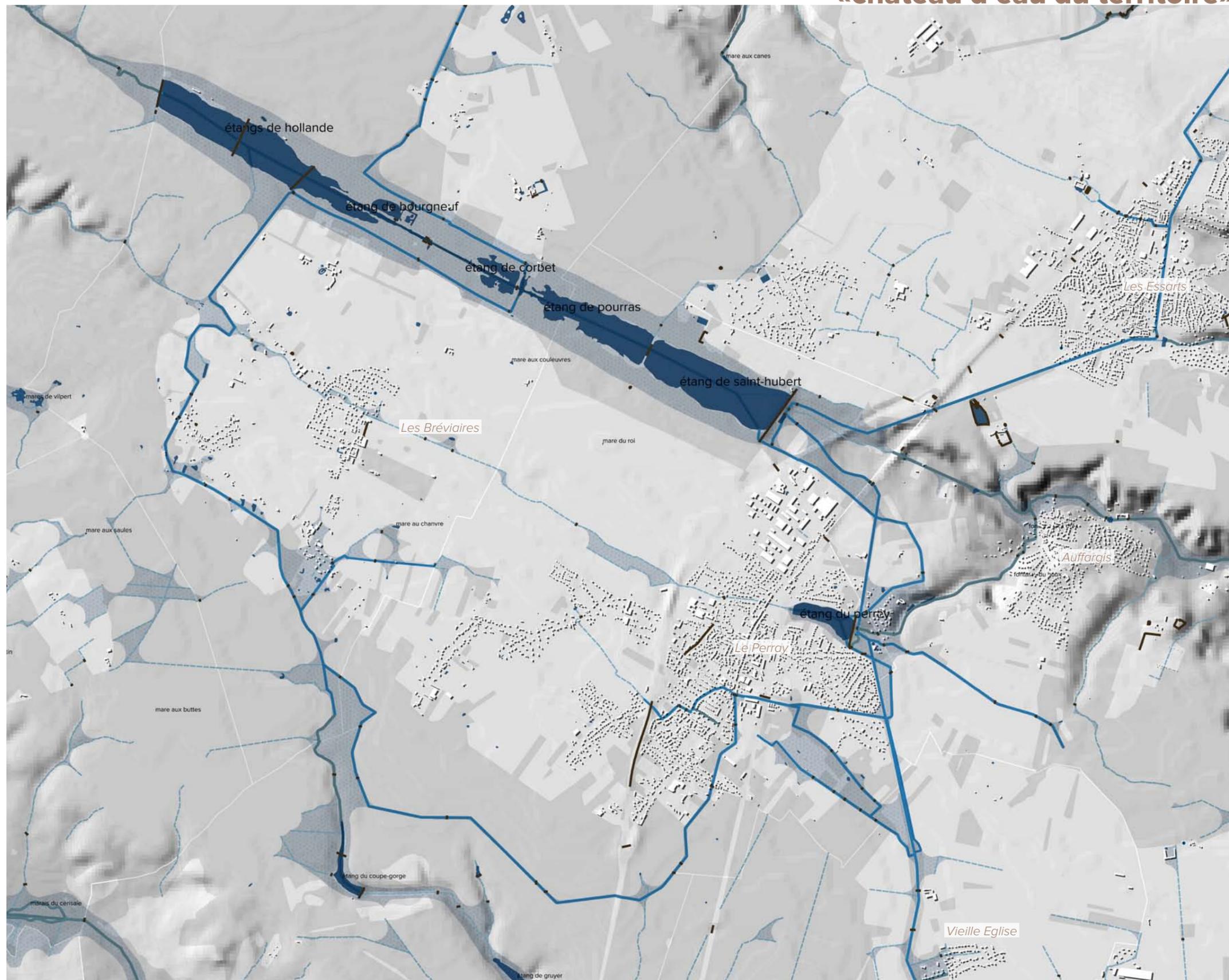
- Une tendance marquée à l'eutrophication, qui entraîne une régression des groupements végétaux les plus dépendants de la qualité des eaux et la disparition d'espèces végétales remarquables. Les causes potentielles :

- Les rejets domestiques : 2 stations d'épuration (aux normes) rejettent dans les étangs, des rejets individuels sont probables.
- Les rejets agricoles : les intrants agricoles sont drainés vers les étangs.
- Les rejets des réseaux d'eaux pluviales dans le bassin versant.

- Le dérangement des espèces, en raison des activités pratiquées sur les étangs, en particulier entre août et septembre (décembre pour l'activité de chasse) : baignade et canotage sur le Grand étang de Hollande, pêche sur le Petit étang de Hollande, chasse sur Bourgneuf, Corbet et Pourras, pêche en barque sur Saint-Hubert.

- Le développement d'espèces animales invasives : le Rat musqué et le Ragondin posent des problèmes de conservation de la flore. Le Silure glane peut causer de grands dégâts dans la faune aquatique (poissons, batraciens, mammifères et oiseaux) liés à son régime alimentaire et sa voracité.

- La variation des niveaux d'eau : les étangs se combleront de façon naturelle. Le maintien en eau est primordial pour conserver toute la diversité des habitats des zones humides, avec les différentes profondeurs.



Plaine du Perray, des Bréviaires au Perray

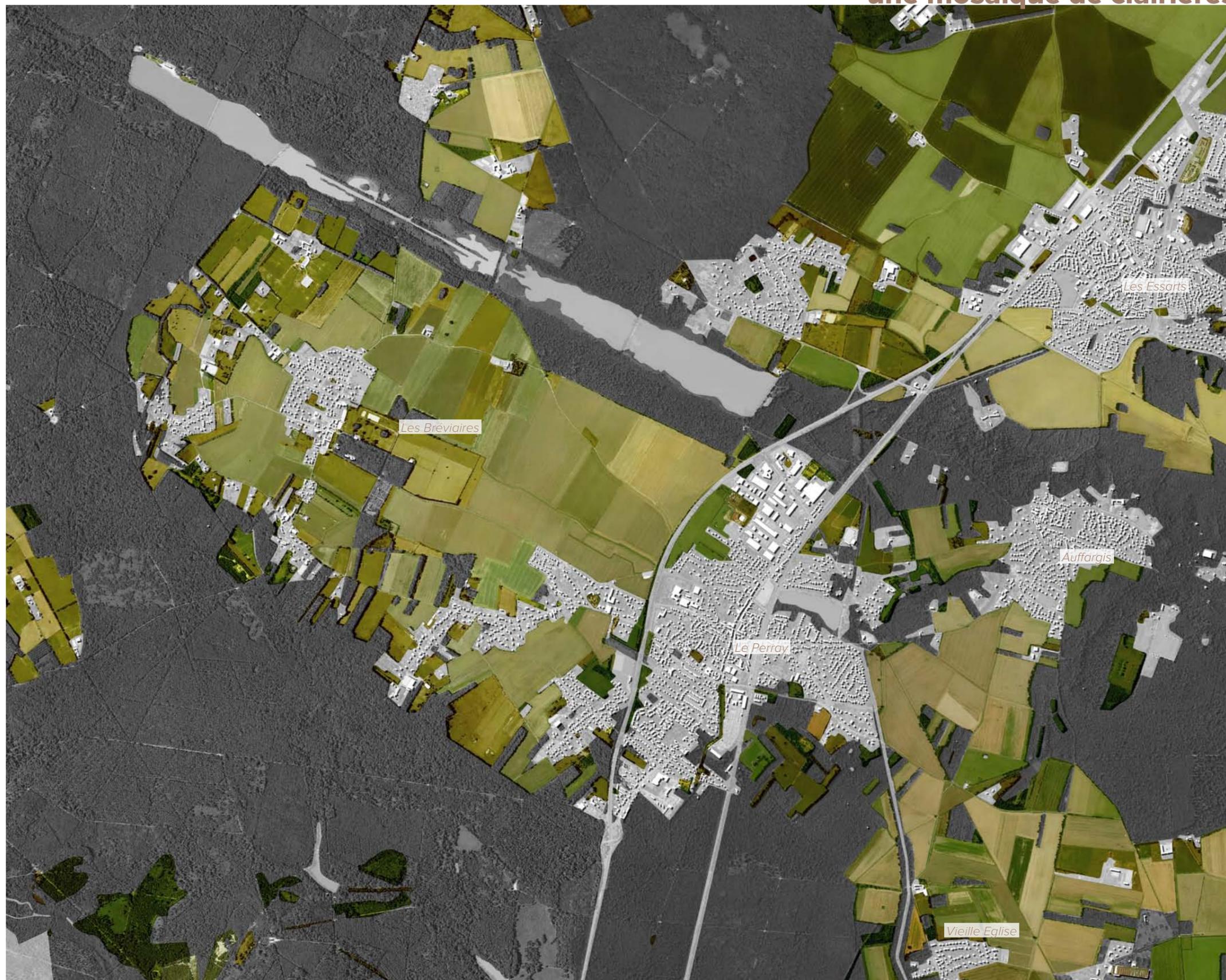


Le système paysager
L'omniprésence de l'eau sous toutes ses formes



Plaine du Perray, des Bréviaires au Perray

Qualités du site
**Une agriculture diversifiée et vivante,
une mosaïque de clairières**



L'agriculture présente un double visage largement marqué et correspondant plus ou moins aux limites communales :

A l'est, la Plaine est dominée par les grandes cultures céréalières

Ces grands paysages de cultures intensives, marqués par une faible biodiversité et l'absence de motifs paysagers (bosquet, haies), présentent une certaine monotonie mais offrent également une échelle monumentale et donnent la dimension du massif forestier.

A l'ouest, la Plaine offre un mélange de grandes cultures et de prairies finement imbriquées

Ces paysages diversifiés rendent l'échelle de la plaine plus intime et plus vivante par la présence des bêtes et de structures paysagères bien plus présentes

Plaine du Perray, des Bréviaires au Perray

Le système paysager
Une ceinture forestière pour horizon
Une fine trame bocagère dessine les clairières



La forêt constitue l'horizon délimitant la Plaine

Le massif offre ici des boisements majoritairement composés de chênaies-charmaies ainsi que de peuplements mixtes de feuillus et de résineux. On y dénombre de nombreuses espèces, dont des oiseaux (Bondrée apivore, Bécasse des bois, Engoulevent d'Europe, Pic mar, Pic noir, Bec-croisé des sapins, ...) et des mammifères (Cerf élaphe, Putois, Martre des pins, Hermine, Blaireau, ...).

La plaine est également parsemée de boisements, de haies, éléments sont constitutifs d'un grand potentiel naturaliste et sont support d'une trame verte locale.

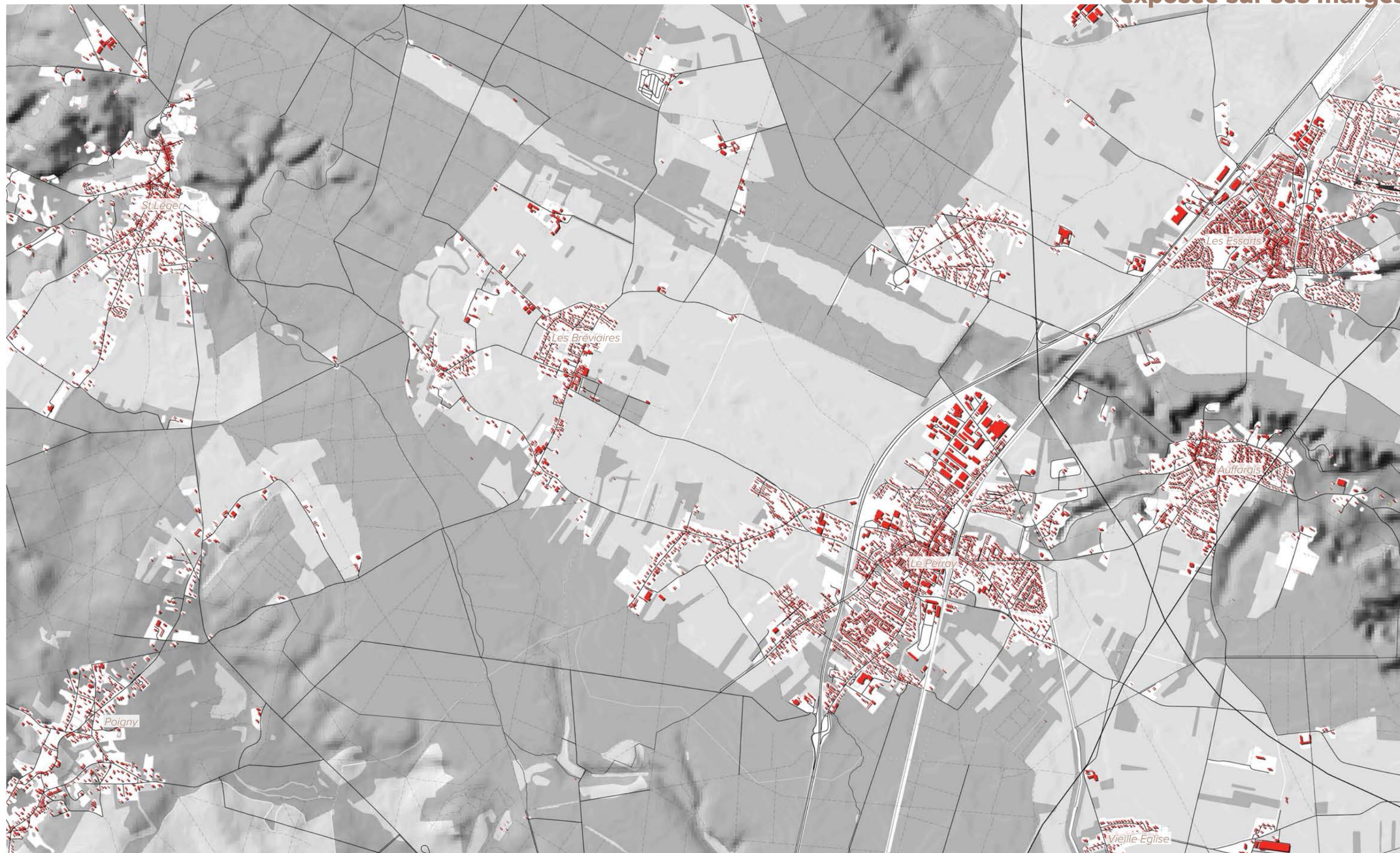
Plaine du Perray, des Bréviaires au Perray

Le système paysager Un paysage ouvert entre grands horizons et clairières intimes



Plaine du Perray, des Bréviaires au Perray

Le système paysager Une urbanisation linéaire ou nucléaire exposée sur ses marges

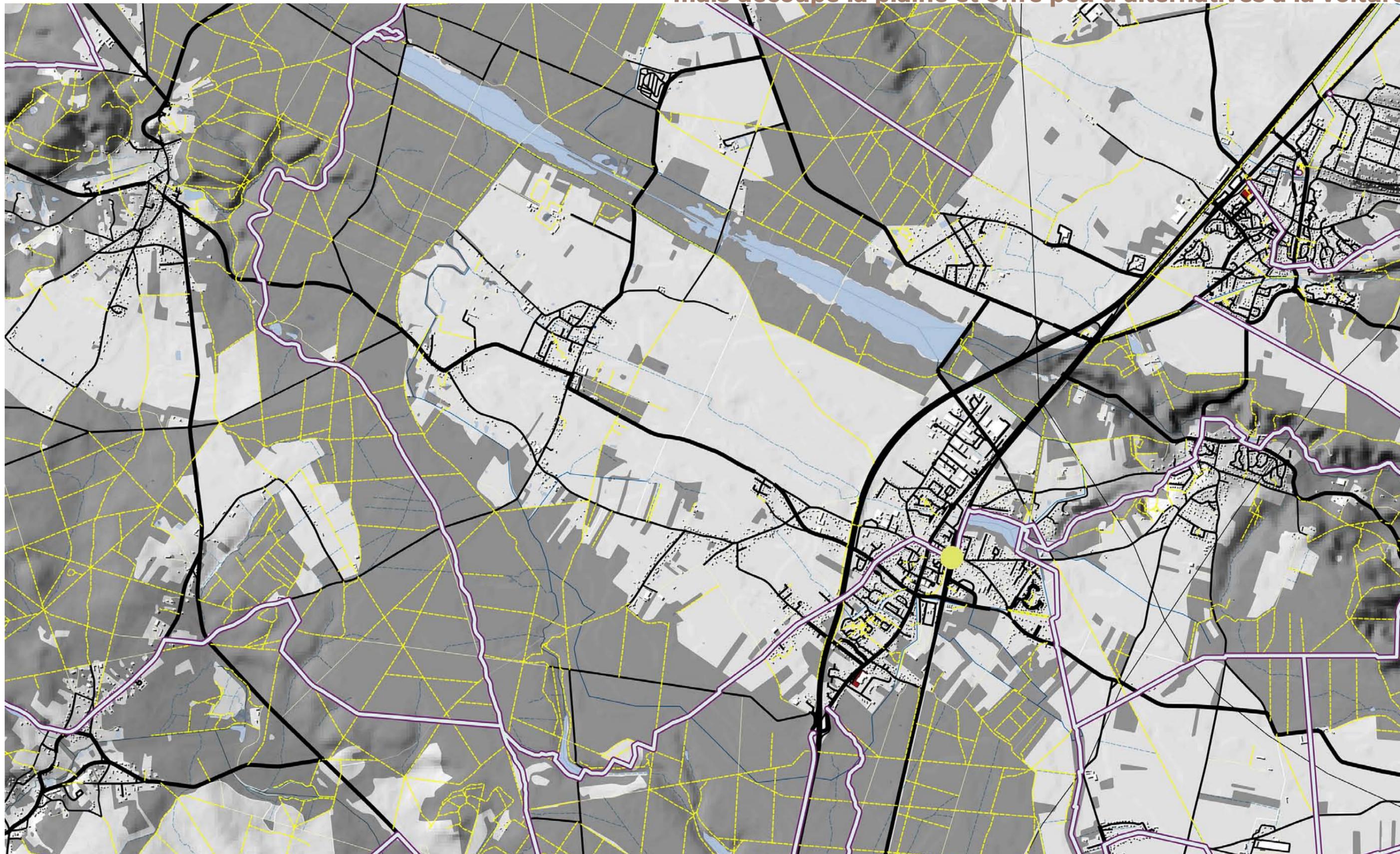




Plaine du Perray, des Bréviaires au Perray

Présentation du site

**Le réseau viaire permet la découverte
mais découpe la plaine et offre peu d'alternatives à la voiture**



Plaine du Perray, des Bréviaires au Perray

Les dynamiques écologiques et paysagers Evolutions du paysage 1950-65 à aujourd'hui



Plaine du Perray, des Bréviaires au Perray

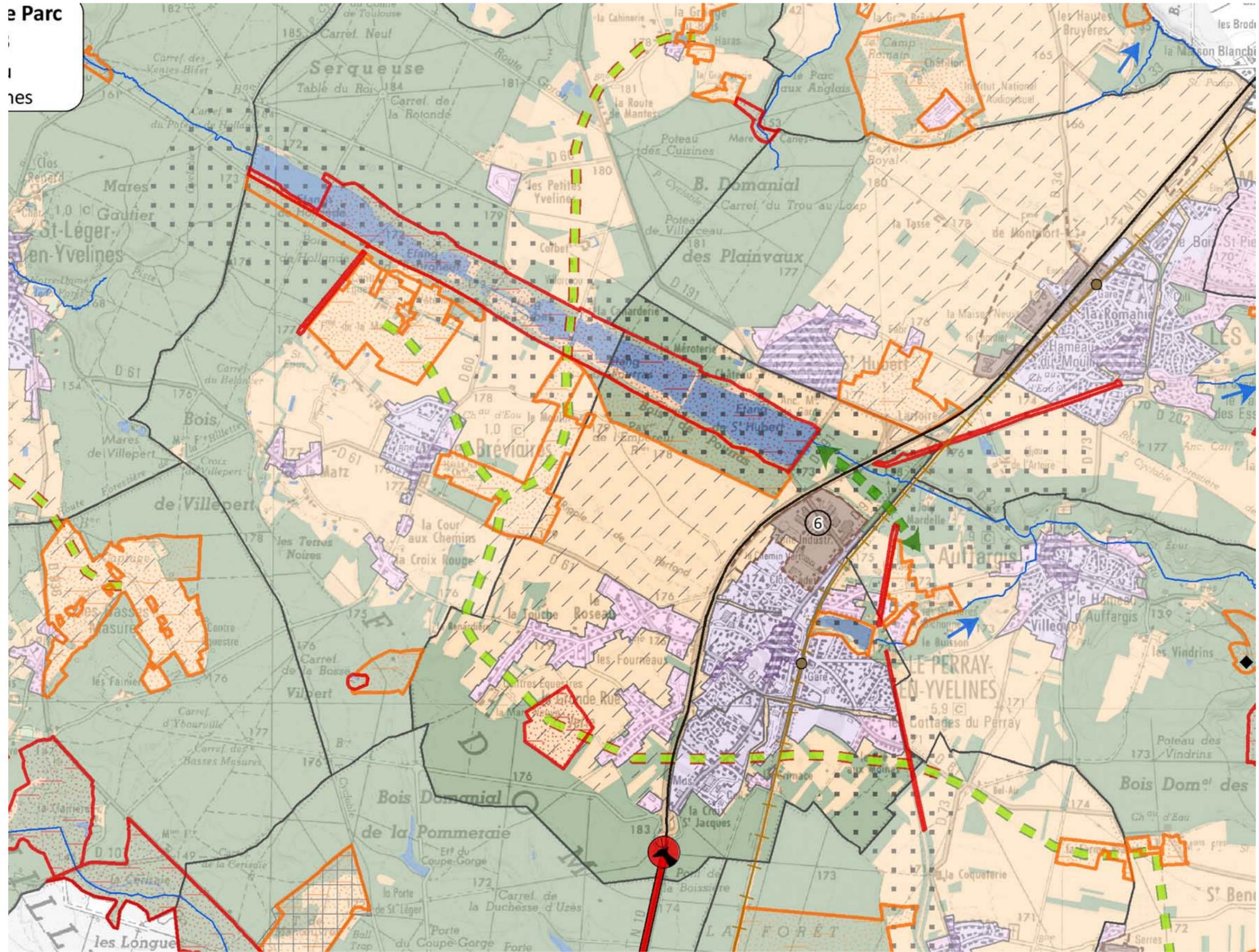
Les dynamiques écologiques et paysagers Evolutions du paysage 1950-65 à aujourd'hui



Les intentions de projet

Le Plan de Parc est un élément de la charte. Il est le support d'un travail continu et certains des objectifs sont révisés.
Le statut des mesures s'applique pour les différents figures et se trouve dans les fiches "Objets Opérationnels" du rapport.

AXES ET OBJECTIFS STRATEGIQUES		Fiches "Objets Opérationnels"						
AXE TRANSVERSAL : « CONTINUER D'ETRE INNOVANT ENSEMBLE »								
Tous les objectifs opérationnels contribuent à l'innovation, l'investissement et la mobilisation des habitants et acteurs. Soutiens, axes opérationnels transversaux et axes opérationnels d'innovation globale au territoire et au développement durable et la résilience. Aucune spécification au Plan de Parc								
AXE 1 GAGNER LA BATAILLE DE LA BIODIVERSITE ET DES RESSOURCES NATURELLES DANS UN ESPACE FRANCIEN								
1 Améliorer la connaissance et le suivi de la biodiversité Sur des Sites d'Intérêt Communautaire (SIC), Zones d'Intérêt Ecologique à protéger (ZIEC) et de la trame verte et bleue								
2 Maintenir le cadre naturel et paysager de territoire								
Maintenir les espaces naturels et agricoles ouverts et fonctionnels - Veiller à conserver la vocation naturelle et agricole de ces espaces - Favoriser le paysage des espaces naturels - Conserver le bâti rural, le limiter à une évolution modérée de l'existant - Favoriser la pérennité de l'usage agricole des bâtiments d'exploitation et accompagner les projets de nouvelles implantations agricoles Objets complémentaires : - Préserver les fermes (Objet 2.1) - Maintenir l'activité agricole (Objet 2.2)								
Veiller à la qualité et à la pertinence des espaces boisés - Conserver les grands massifs et leur continuité, étudier au cas par cas le maintien de l'état boisé des espaces naturels enrichis - Conserver le bâti rural, le limiter à une évolution modérée de l'existant - Favoriser la pérennité de l'usage agricole des bâtiments d'exploitation et accompagner les projets de nouvelles implantations agricoles Objets complémentaires : - Maintenir l'activité agricole (Objet 2.2)								
Veiller à ne pas dénaturer l'urbanisation sur les espaces naturels et agricoles - Veiller à ne pas dénaturer l'urbanisation sur les espaces naturels et agricoles Rationaliser la carte des zones d'activités économiques et des espaces mixtes (activités, équipements...) et optimiser la consommation d'espace des projets d'extension ou de création - Etudier les extensions et les nouvelles implantations en fonction des possibilités d'étude - Optimiser la surface nouvellement consommée en ne dépassant pas les surfaces des périmètres de projet indiqués dans le tableau ci-après (évaluation positive à l'échelle communale) - Pour les ZAE de ZNIEFF, en plus des surfaces mentionnées, s'il y a lieu, il faut affecter au moins des parcelles d'étude - Favoriser l'intégration environnementale des espaces de projet - Améliorer l'intégration environnementale des espaces existants (selon les espaces avec des projets particuliers et particuliers aux lieux) Objets complémentaires : - Maintenir l'activité agricole (Objet 2.2)								
3 Maintenir et développer les trames écologiques et paysagères								
Restaurer et préserver la trame verte et paysagère - Préserver et restaurer les corridors fonctionnels de milieux ouverts herbifères - Améliorer et restaurer des corridors herbifères fonctionnels manquant - Maintenir et améliorer les corridors grandes haies existants, les rendre fonctionnels - Etudier la faisabilité et mettre en place de nouveaux ouvrages de franchissement La trame verte et bleue est un processus continu Restaurer et préserver la trame bleue - Améliorer le bon état écologique et restaurer le continuité aquatique - Préserver les cours d'eau à forte valeur biologique et étudier leur maintien - Favoriser une gestion écologique des plans d'eau - Définir le niveau de marnage de l'écluse de Compey-Limours - Suivre les dynamiques des corridors de migration amphibien et étudier la faisabilité d'aménagements pérennes La trame bleue est un processus continu								
4 Garantir le bon fonctionnement des écosystèmes et des services écologiques associés - Voir l'Objet 2 sur la trame verte et bleue qui participe de la fonctionnalité Améliorer la qualité des eaux - Améliorer la gestion des pollutions et des déchets en sites de liaison prioritaires								
5 Conserver la biodiversité fragile et/ou remarquable Protéger les espèces, habitats et espèces remarquables, restaurer les milieux altérés - Protéger et gérer les milieux naturels des Sites de biodiversité remarquables (SBR) - Maintenir et restaurer les Zones d'intérêt écologique à protéger (ZIEC) - Accompagner la gestion durable et pérenne des carrières en activité et des projets de réaménagement des sites après exploitation - Restaurer la biodiversité des carrières désaffectées Objets complémentaires : - Préserver les cours d'eau à forte valeur biologique et étudier leur maintien - voir l'Objet 2								
AXE 2 UN TERRITOIRE PERSISTANT RESPONSABLE FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE								
6 Adapter la démarche "sobriété" à l'efficacité énergétique et élargir les renouvelables - Aucune spécification au Plan de Parc								
7 Développer des modes durables de déplacement Assurer un développement urbain cohérent avec l'offre de transports collectifs (gare ferroviaires, gare automobile) - Définir prioritairement les lieux où il y a une proximité des gares - Améliorer la desserte des gares et l'intermodalité Objets complémentaires : - Ne pas dénaturer les aménagements urbains existants (chemins...) sans dénaturer en transport collectif voir l'Objet 2								
AXE 3 VALORISER UN HERITAGE EXCEPTIONNEL ET ENCOURAGER UNE VIE CULTURELLE RURAINE ET CITOYENNE								
8 Préserver l'identité et la diversité des paysages Protéger le patrimoine paysager et restaurer les paysages dégradés - Soutenir la protection des Ensembles paysagers exceptionnels (EPE) - Restaurer et conforter les paysages fragiles et menacés identifiés par les Périmètres paysagers prioritaires (PPP) - Voir l'Objet 2 sur les mesures de désiluviation								
9 Connaître, protéger et valoriser les patrimoines culturels Préserver le patrimoine bâti - Préserver les éléments patrimoniaux et l'architecture des centres historiques des villes, villages et bourgs - Préserver le caractère rural et l'identité patrimoniale des espaces ruraux (bâti agricole, bâti rural, patrimoine de maisons, de fermes, de fermes, de fermes, de fermes...) - Préserver les fermes - voir l'Objet 2								
10 Développer une action culturelle partagée, contemporaine et innovante - Aucune spécification au Plan de Parc								
AXE 4 UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL INNOVANT ET DURABLE AUX PORTES DE LA METROPOLE								
11 Favoriser la mixité sociale et la mixité habitats/activités - Diversifier l'offre de logements : petits et moyens logements, locatif social - Voir l'Objet 2 sur les mesures de désiluviation								
12 Encourager le développement d'une économie écologique et socialement responsable Rationaliser la carte des zones d'activités économiques et des espaces mixtes (activités, équipements...) et optimiser la consommation d'espace des projets d'extension ou de création - Voir l'Objet 2								
13 Contribuer au développement économique d'une agriculture et d'une sylviculture diversifiées et écologiquement responsables - Maintenir l'activité agricole - voir l'Objet 2 - Maintenir l'activité sylvicole - voir l'Objet 2								
14 Conforter le développement d'un tourisme et de loisirs durables adaptés à tous les publics - Aucune spécification au Plan de Parc								
<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Nombre de sites d'intérêt communautaire</th> </tr> <tr> <th>1</th> <th>2</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>21/24</td> <td>22/24</td> </tr> </tbody> </table>			Nombre de sites d'intérêt communautaire		1	2	21/24	22/24
Nombre de sites d'intérêt communautaire								
1	2							
21/24	22/24							



Les grandes orientations et les actions à engager pour valoriser le paysage et la biodiversité de la plaine des Bréviaires au Perray

> Diversifier le paysage de la Plaine par le développement des trames naturelles, vertes et bleues

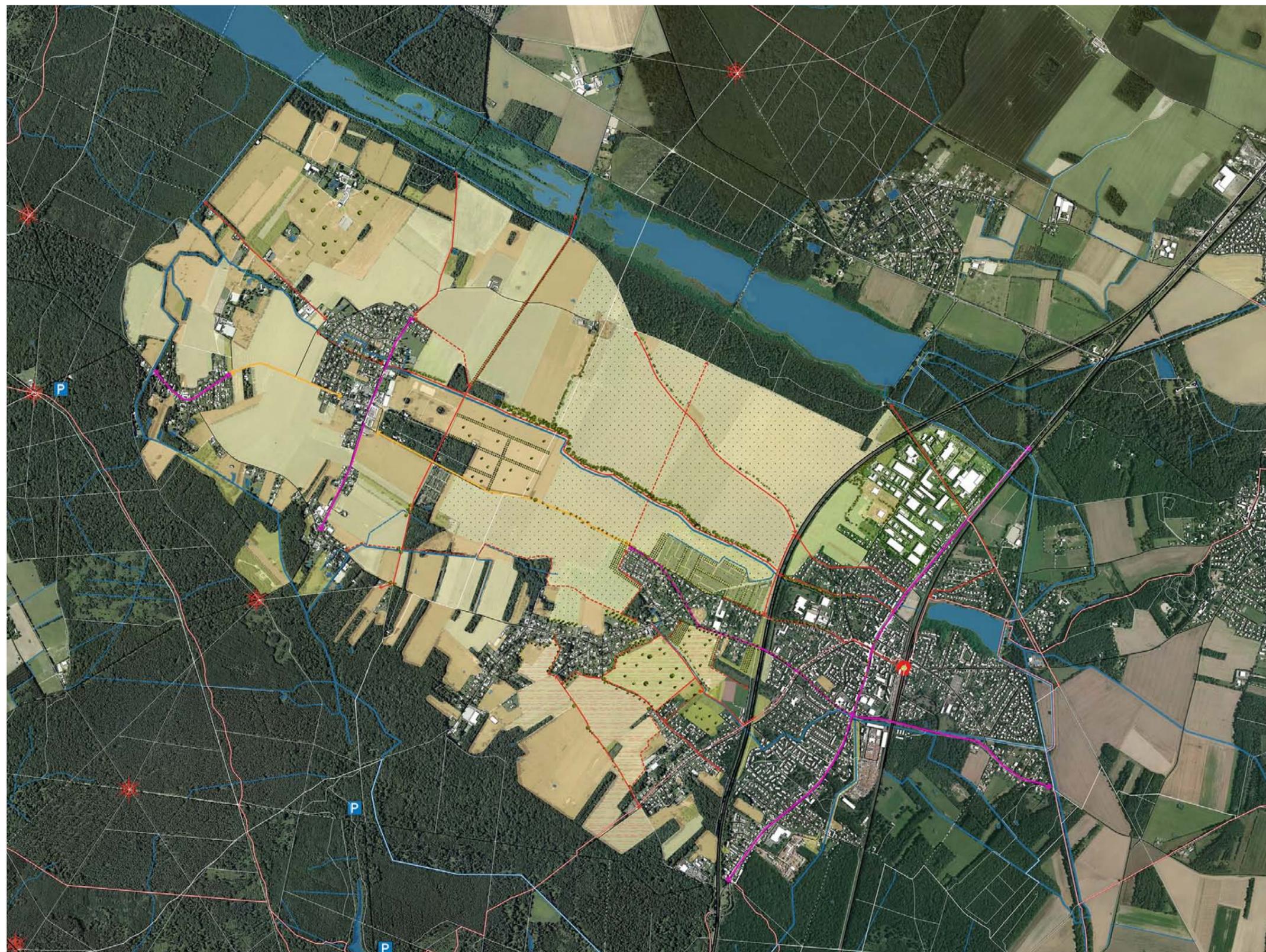
La trame verte et bleue sur le plateau agricole et la mise en valeur du patrimoine des étangs et rigoles

> Relier et traverser la Plaine

Mettre en valeur des liaisons douces et des itinéraires de promenade

> Composer les limites entre espace habité et cultivé

Entrées de villes et le traitement des lisières



Plaine du Perray, des Bréviaires au Perray

Le projet propose de mettre en valeur les grands paysages des plaines, constituant les portes du massif, dont l'ouverture permet la mise en valeur de la forêt. L'exemple de la plaine du Perray inspire plus largement ces situations à l'échelle du territoire.

Principes d'action :

• Préserver et valoriser les structures végétales existantes : bosquets, haies

Inscrire ces éléments au PLU

• Développer le réseau d'habitats en mettant en place de Mesures Agro-Environnementales

- Préserver et replanter des systèmes de haies le long des chemins, des fossés, ... Restaurer des fourrés arbustifs et des parcelles de fruticées par un système de rotation permettant le maintien de dynamiques naturelles et de zones refugees
- Développer la présence de bandes enherbées gérées de manière extensive par une fauche annuelle en fin d'été

• Faire évoluer et adapter les grandes cultures

- Limiter les cultures type maïs, très contraignantes pour le milieu naturel et en particulier les ressources en eau,
- S'assurer de l'innocuité des intrants phytosanitaires (qualité et quantité) pour les cultures céréalières, afin de préserver la nappe toute proche et les rejets vers les étangs,

Diversifier le paysage de la Plaine par le développement des trames naturelles, vertes et bleues
Valoriser la richesse et la diversité des motifs paysagers emblématiques de la Plaine



Exemple de replantation de haies, Les Essarts, sur parcelle privée

Plaine du Perray, des Bréviaires au Perray

L'ambition du projet pour la Plaine propose également de mettre en valeur les paysages liés à l'eau

Principes d'action :

- **Préserver l'ouverture et les qualités écologiques et paysagères de la chaîne des Etangs**

- Contenir l'avancée de la forêt et la fermeture du milieu par dégagement et éclaircie régulière des ligneux
- Mener des travaux d'ingénierie écologique pour préserver et restaurer la diversité de la végétation étagée des berges
- Restreindre et canaliser les accès à l'eau pour préserver des zones de tranquillité
- Réguler les niveaux d'eau à travers la gestion hydraulique

- **Entretenir le réseau de rigoles par une gestion écologique et différenciée**

- Dégager régulièrement les berges : curage et fauche alternés, 1 à 2 fois par an, pour maintenir une présence végétale sur une rive au moins
- Accompagner les évolutions et dynamiques : retirer les arbres couchés, éclaircir ponctuellement pour gérer la lumière, gérer des embâcles, etc

- **Développer les parcours au contact des rigoles** pour valoriser les continuités paysagères au fil de l'eau tout en préservant la tranquillité des milieux

- **Entretenir les ripisylves et bandes plantées accompagnant la rigole des Plauviettes** par une gestion favorisant la diversité biologique et maintenant des ouvertures et transparences

- **Reconstituer un cortège végétal le long de la rigole de Parfond et des Fourneaux** sur tout ou partie du linéaire pour valoriser la qualité et le confort des déplacements, rétablir des continuités écologiques au sein de la plaine et offrir des habitats la faune et la flore.

- **Valoriser les zones humides par des usages et une gestion adaptée**

- Privilégier des activités peu impactantes pour les nappes et les cours d'eau

- **Préserver, restaurer et valoriser le réseau des mares**

- Inscrire et protéger ces milieux dans les documents d'urbanisme
- Restaurer les mares dégradées
- Assurer un profil fonctionnel des berges
- Favoriser le développement de la végétation des berges par colonisation naturelle
- Pratiquer des éclaircies régulières pour éviter l'atterrissement et maintenir des transparences

- **Recréer des mares disparues dans les lisières sud et nord**

Les pertes principales sont observées dans ces zones et ponctuellement au coeur de la Plaine dans les zones humides
Mettre en place des actions avec les partenaires privés

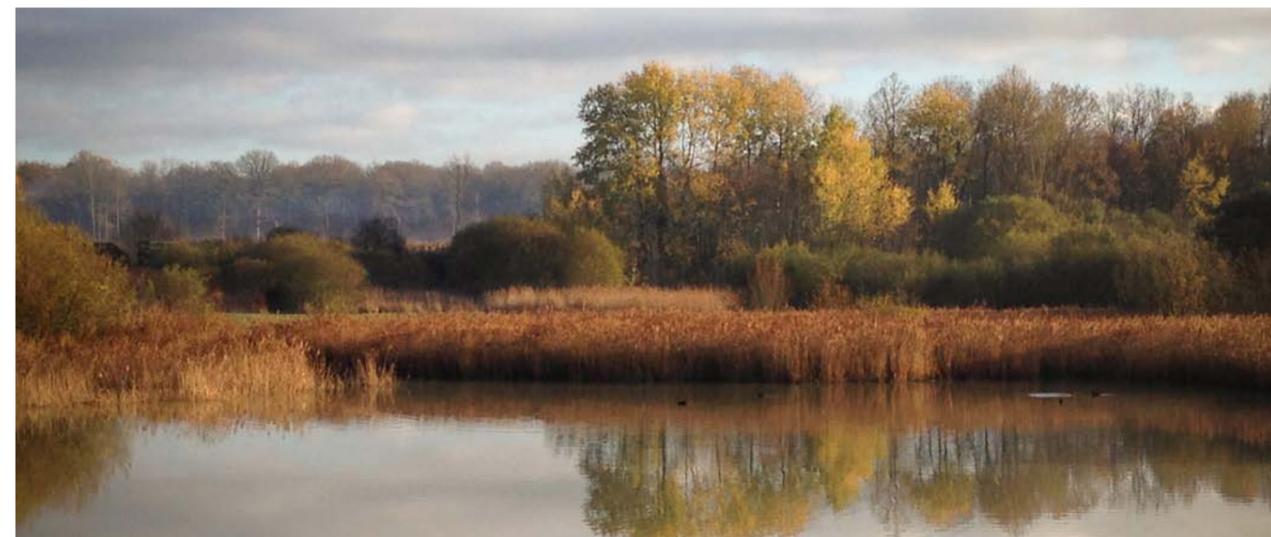
- **Créer une zone tampon entre la sortie de la STEP des Bréviaires et la Vesgre**

Source principale de la Vesgre
Création d'une mare ou de fossés à re-dents

- **Développer une gestion de l'eau pluviale à la parcelle à l'échelle de la commune pour maîtriser l'influence des rejets sur la qualité du milieu**

- Maîtriser l'urbanisation et l'imperméabilisation des sols

Diversifier le paysage de la Plaine par le développement des trames naturelles, vertes et bleues
Valoriser la richesse et la diversité des motifs paysagers emblématiques de la Plaine



Diversifier le paysage de la Plaine par le développement des trames naturelles, vertes et bleues
Encourager la qualité des pratiques d'élevage et des centres équestres et y développer une trame naturelle

Le projet propose également de mettre en valeur les paysages de prairies et les centres équestres qui constituent des paysages prépondérants de la Plaine.

Principes d'action :

• Préserver et valoriser la ceinture prairiale constituant la lisière sud sud ouest

Ces espaces constituent des exemples remarquables d'imbrications prairie / forêt à forte valeur paysagère et bonne fonctionnalité écologique

- Préserver et maintenir les pratiques agricoles les prairies existantes, que ce soit pour l'élevage bovin ou équestre

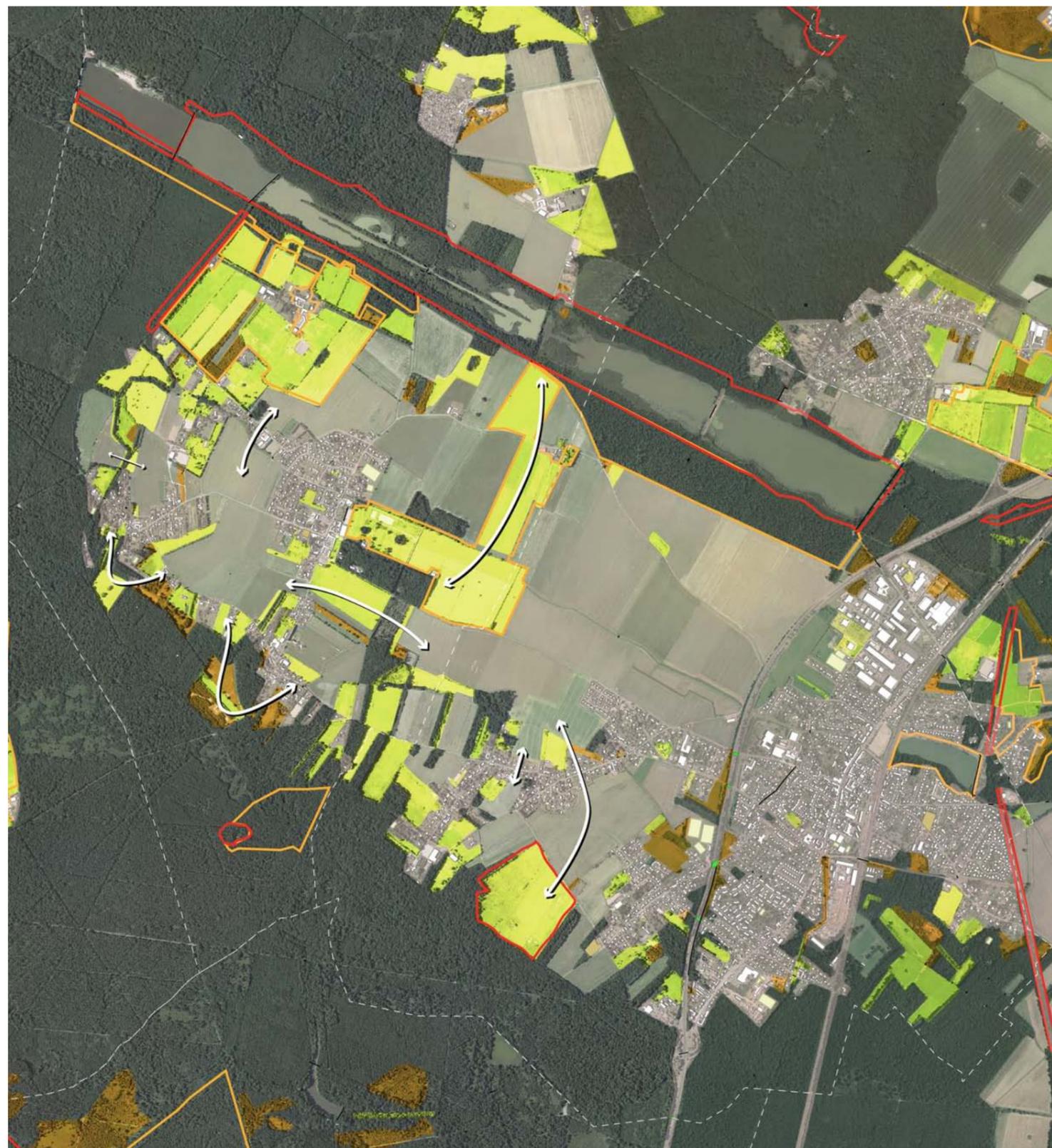
• Maintenir les continuités prairiales et limiter le fractionnement écologique en préservant le réseau d'espaces ouverts

- Assurer la pérennité des pratiques agricoles dans la plaine dans les documents d'urbanisme

- Maintenir des coupures d'urbanisation notamment au niveau des hameaux de la Cour aux Chemins, de la Touche, des Fournaux, du Roseau

- Maintenir la coupure urbaine et les transparences entre la Croix rouge et le Matz.

- Inciter et veiller à l'utilisation de clôtures perméables ne faisant pas obstacle aux déplacements des espèces



• Mettre en place des plans de gestion et de bonnes pratiques, notamment dans les zones identifiées au Plan de Parc : ferme de la Mare et Haras

- Division des parcelles
- Limitation du nombre de bêtes aux capacités des sites
- Alternance de fauche et de pâturage
- Diversification des semences pour enrichir et valoriser la qualité des prairies
- Fauche régulière des zones de refus
- Dispersion des points d'eau dans l'espace
- Adaptation de la fauche pour préserver des zones de refuges : adaptation du calendrier, fauche haute, depuis le centre vers l'extérieur, en plusieurs fois, etc

• Inciter au développement de trames naturelles au sein des parcelles

- Plantation d'arbres et de haies
- Gestion extensive des espaces ouverts avec création de zones de réserves
- Valorisation du cycle de l'eau et création de mares et de zones humides fonctionnelles
- Formation des gestionnaires aux bonnes pratiques

• Gérer les matières organiques produites par l'activité animale à l'échelle de la Plaine

- Aménager des plateformes de dépôts et de compostage intégrées au grand paysage
- Mettre en commun les plateformes agricoles et mettre en place une filière de gestion
- Tester les potentiels de transformation et de valorisation : combustion, méthanisation, lombricompostage, etc

Plaine du Perray, des Bréviaires au Perray

Diversifier le paysage de la Plaine par le développement des trames naturelles, vertes et bleues
Enrichir les boisements des lisières, cultiver les prés-bois

Les parcelles de lisières de la Plaine présentent un intérêt majeur en tant qu'espace de transition entre milieu forestier et prairial et par la présence importante de zones humides. Le projet pour la Plaine propose de préserver et renforcer cette ceinture boisée.

Principes d'action :

- **Préserver la richesse des transitions de la lisière sud de la Plaine**

Préserver et restaurer l'étagement des différentes strates arborées, arbustives et herbacées.

- **Diversifier et enrichir les lisières au Nord de la Plaine**

Préserver et restaurer l'étagement des différentes strates arborées, arbustives et herbacées.

Diversifier l'agriculture aux abords des bois

- **Gérer l'impact des coupes dans le temps**

Réaliser des coupes échelonnées dans le temps en préservant une part de bois mature

Préserver une épaisseur de lisières pour minimiser l'impact visuel des coupes

- **Jardiner la forêt de lisière**

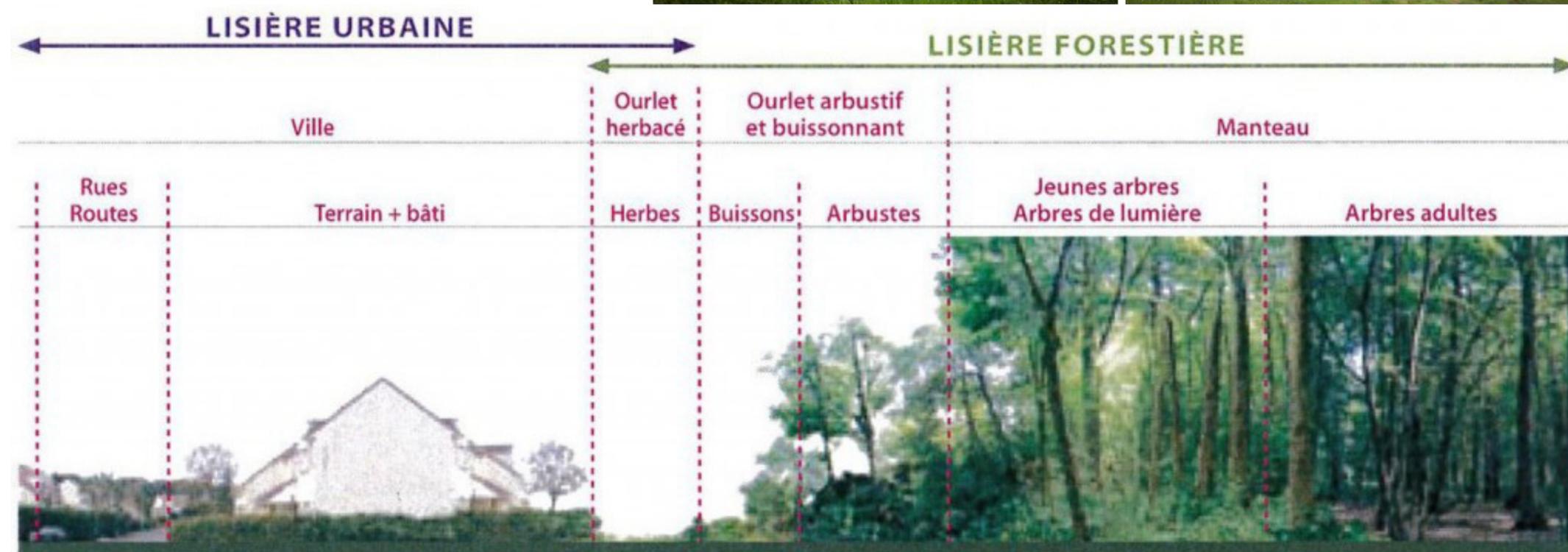
Eclaircir les sous bois pour permettre l'entrée de la lumière

Favoriser des modes conduites et de peuplements pour une forêt claire

- **Préserver et enrichir les abords des chemins à l'orée des bois**

Ces espaces constituent des zones d'accueil privilégiées pour des espèces inféodées

Mettre en défens des zones pour les préserver du piétinements



Plaine du Perray, des Bréviaires au Perray

Le projet propose de déployer et valoriser le réseau de parcours actifs (piétons-cycles) autour des espaces habités, de manière à mieux de relier les espaces de vie, les zones de mobilités, la forêt et les sites d'intérêts. Il tente ainsi de conforter le maillage de circulations douces et la diversité de l'offre de parcours permettant la traversée et la découverte de la plaine. L'objectif sur le long terme étant de favoriser le développement des mobilités alternatives en permettant notamment le lien entre les centres, la gare et la plaine.

Le projet envisage la création d'une **continuité physique le long de la rigole de Parfond** mais également la valorisation des **sentes et chemins existants**

Principes d'action :

- **Aménager un cheminement pour piétons et cycles d'une largeur de 3m**

le long de la rigole de Parfond afin de créer une liaison entre le centre des Bréviaires et celui du Perray en évitant le passage le long de la départementale D61. Cette opération nécessite une négociation foncière avec le propriétaire des terres traversées.

- **Utiliser pour ce cheminement un revêtement s'insérant discrètement dans l'espace agricole**

privilégier un stabilisé renforcé ou une grave ciment plutôt qu'un enrobé

- **Agrémenter le parcours d'assises ou de supports simple permettant l'arrêt ou le repos**

utiliser des éléments de mobiliers simples, privilégiant les matériaux naturels et les savoirs faire locaux tout en valorisant le caractère rural du site

- **Accompagner la traversée par un traitement végétal adapté à la gestion et au maintien des continuités écologiques**

Le traitement végétal du parcours fait l'objet de plusieurs hypothèses qui pourront être étudiées de manière plus approfondie, notamment au regard des impacts écologiques, des coûts d'acquisition, de la gestion, des pratiques agricoles, etc

Hypothèse 1 :

Suppression de la bande enherbée sur un côté, au profit du chemin. Cette solution limite l'impact foncier mais altère la fonctionnalité écologique

Hypothèse 2 :

Maintien des bandes enherbées gérées par une fauche alternée et tardive. Cette solution a un impact foncier mais conserve la fonctionnalité écologique

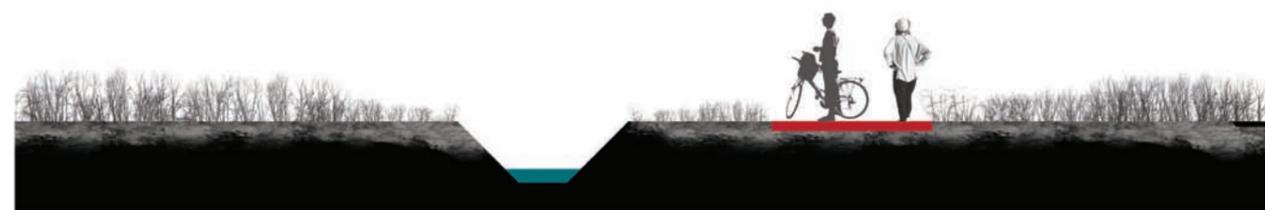
Hypothèse 3 :

Substitution de la bande enherbée par un ourlet végétal de type haie vive, composée d'une strate herbacée, d'arbustes et de fruitiers, plantés de manière discontinue pour cadrer des vues sur le grand paysage de la Plaine. Cette solution a un impact foncier et en terme de gestion mais améliore la fonctionnalité écologique et renforce la qualité et le confort d'usages de ce nouveau parcours.

Relier et traverser la Plaine Valoriser les parcours pour relier les espaces habités, de mobilité, la forêt, et les sites d'intérêts



hypothèse 1



hypothèse 2



hypothèse 3





Cortège végétale en accompagnement de la voie

Mobilier en matériau naturel

Piste cyclable en stabilisé ou grave ciment

Plaine du Perray, des Bréviaires au Perray

Pour favoriser les déplacements à travers la plaine et permettre la découverte de sa riches projet propose également de valoriser la diversité du réseau de routes et de sentes existantes

Principes d'action :



Relier et traverser la Plaine Valoriser les parcours pour relier les espaces habités, de mobilité, la forêt, et les sites d'intérêts

• Valoriser la traversée de la Plaine sur la D61

- Limiter la vitesse du trafic routier, en particulier sur la D60 et la D61
- Détourner le trafic de transit de poids lourds sur la D61
- Engager une politique volontariste de replantation d'arbres
- Accompagner la voie par une gestion favorable à la biodiversité

• Valoriser les traversées du hameau des Fourneaux au hameau de la Grande Rue Verte

- Conforter le chemin des Gauvilleries
- Accompagner le traitement de la rue du Rotoir par une gestion extensive des bandes enherbées puis à moyen terme par la plantation de haies préservant des transparences
- Créer un chemin le long de la rigole et le traiter par un accompagnement

• Revaloriser le chemin historique de la Canarderie jusqu'à la route de la Renardière

- Traiter les bords du chemin par des bandes enherbées ou des ourlets composés d'arbres isolés et d'arbustes d'essences locales affirmant le caractère rural et champêtre.
- Préserver la traversée du Haras

• Valoriser la route de St Hubert jusqu'à l'ancienne route de chasse de St Hubert

- Restituer la place des modes doux
- Offrir un traitement qualitatif des abords

• Valoriser l'accès à la forêt par la Rue Neuve

- Préserver des transparences pour permettre des continuités visuelles et pour la faune
- Animer la promenade par des plantations

spécifiques et par l'implantation de mobilier simple de type rural

• Souligner le chemin des Quarante Sous par une gestion différenciée

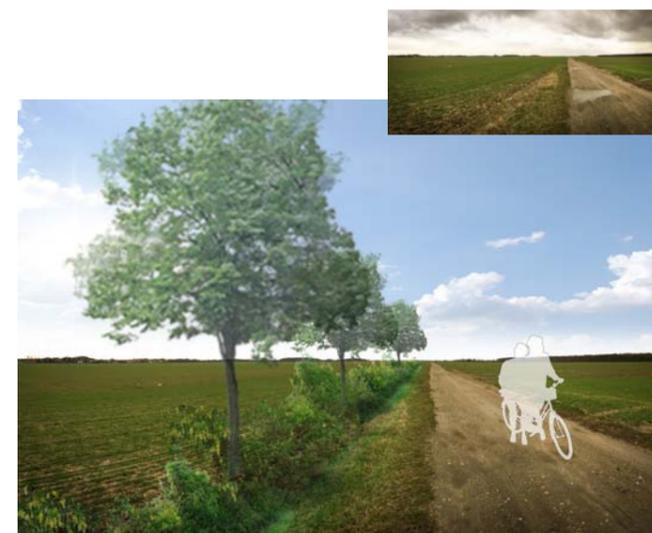
- Traiter les limites des chemins par des bandes enherbées gérées par une gestion différenciée (fauche annuelle tardive) et ponctuées de quelques arbustes

• Négocier des chemins temporaires saisonniers à travers la plaine depuis les Roseaux jusqu'à la chaussée du Pont Royal

- En accord avec l'exploitant, préserver un passage à travers la plaine pour rejoindre les étangs

• Créer une promenade à travers champs et bois en longeant la rigole

Depuis la rue du Roseau, créer un chemin en bord de parcelle puis créer une servitude de passage pour rejoindre la rigole menant jusqu'à la Croix Rouge



Plaine du Perray, des Bréviaires au Perray

Le projet vise également à développer la nature en ville en accompagnant l'aménagement et la gestion de la trame urbaine et des espaces de voiries « ordinaires ». Ces actions doivent ainsi favoriser la fonctionnalité des trames vertes et bleues et améliorer la qualité du cadre de vie en offrant des paysages et des déplacements quotidiens attrayant. Ces aménagements favorisant la présence du végétal et des circulations douces, exemplaires du point de vue des paysages et de la biodiversité, passent par la reconquête d'espaces urbains souvent composés dans une optique fonctionnelle et technique. Le projet vise en priorité à agir sur les éléments majeurs de **continuités de la trame naturelle urbaine** mais ces logiques pourront progressivement être étendues et ainsi amplifier la qualité du maillage écologique.

Principes d'action :

- **Réduire les surfaces minérales et les emprises de voiries en faveur d'espaces partagés**

Supprimer les bordures, désaménager les voies pour restaurer des espaces de nature et retrouver des sols fertiles

- **Signaler les circulations douces par des marquages au sols** pour matérialiser la présence des piétons et cycles

- **Faire évoluer les clôtures en faveur du paysage et de la biodiversité**

- Planter de part et d'autre des clôtures de manière à absorber la structure et faire « déborder » les jardins dans la rue
- Favoriser les haies diversifiées pour offrir un rendu plus naturel, multiplier les intérêts écologiques et assurer une meilleure résilience en cas de maladie.
- Favoriser les matériaux naturels et perméables

- **Renforcer la trame végétale et diversifier les plantations**

- Planter et semer des Développer la dimension comestible et utilitaire du paysage
- Restaurer la trame de vergers et de jardins
- Diversifier la gamme de plantes à massif par l'utilisation de plantes potagères, médicinales et aromatiques

- **Valoriser les milieux herbacés, par la mise en place d'une gestion différenciée**

Les bandes enherbées et pied des arbres sont laissées en prairie haute, fauchée tardivement

- Appauvrir les sols, privilégier la fauche et l'exportation des produits de coupe :
- Adapter le calendrier d'intervention et limiter la fauche
- Préserver des zones de refuges
- Former et communiquer sur la gestion

- **Intégrer et laisser se développer la flore spontanée**

- Laisser des espaces en gestion naturelle
- Limiter le désherbage, enherber pour ne plus désherber, bien gérer les couverts enherbés.

- **Développer la gestion à ciel ouvert des eaux pluviales**

Gérer les profils et mettre en oeuvre des dispositifs adaptés pour limiter les réseaux enterrés tout en révélant le cycle de l'eau

- **Installer des dispositifs pour l'accueil de la faune**

ruchers, hôtels à insectes, pierriers, murs habitats, etc mais également fascines, rémanents et bois morts laissés en place, vieux arbres à cavité laissés sur pied, etc

Relier et traverser la Plaine Renforcer les continuités et la trame naturelle le long des voies au sein des espaces bâtis



Plaine du Perray, des Bréviaires au Perray

Le passage des rigoles à travers la ville constitue un évènement qui s'est progressivement enfoui par le développement d'une urbanisation tournant souvent le dos à cette ressource et par des difficultés de gestion. Le projet de territoire propose de retrouver la place de ces ouvrages au sein de la trame urbaine en reconstituant des parcours associés et en tournant les quartiers existants vers cette ressource

Principes d'action :

- **Permettre le passage sous la voie nationale entre le chemin de quarante sous et le chemin de Montfort**

- Créer un passage souterrain pour piétons, cycles et animaux, suffisamment large pour être accueillant

- **Aménager un chemin longeant la rigole à ciel ouvert**

- Proposer un parcours en stabilisé ou en grave ciment en laissant une épaisseur végétale de 3m pour permettre le développement d'une bande enherbée
- Gérer la limite du chemin et des propriétés privées par une haie champêtre

- **Assurer la continuité des parcours pour mettre en valeur ce patrimoine**

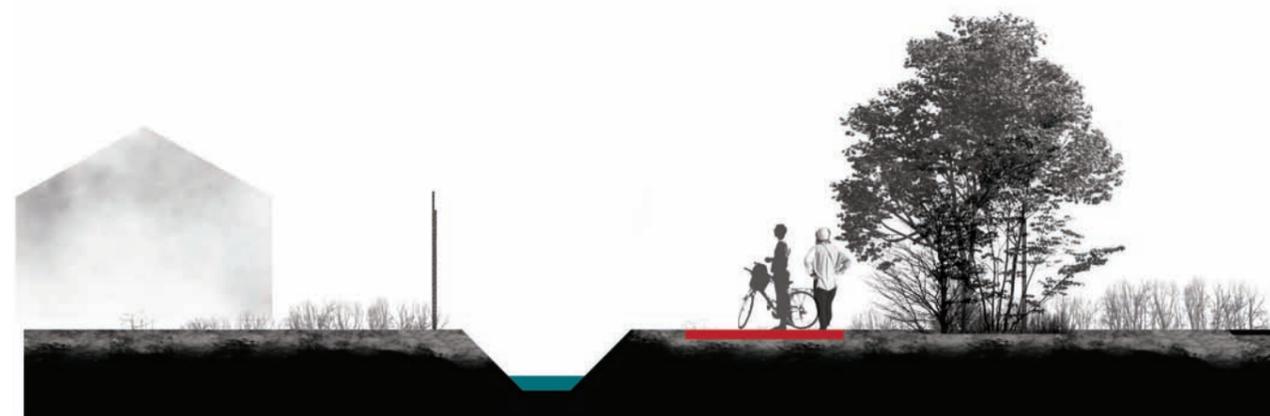
- Favoriser les continuités physiques en limitant les clôtures, les impasses
- Communiquer simplement sur les parcours d'échelle locale offerts par ce patrimoine.

- **Adapter les plantations adjacentes pour retrouver une cohérence d'ambiance et favoriser la fonctionnalité écologique de ces continuités**

- Favoriser les essences locales de feuillus, limiter l'usage d'essences persistantes, exogènes
- Valoriser la qualité des clôtures en faveur de l'usage de matériaux naturels, perméables et de limites végétales de type haie champêtre

- **Adapter la gestion en différenciant les intensités d'usages**

- En pratiquant une fauche tardive différenciée, alternée d'une année sur l'autre de manière à conserver des ressources et des zones de refuges pour la faune
- En communiquant sur les pratiques pour favoriser la compréhension et l'acceptation par les habitants.



Relier et traverser la Plaine Révéler l'eau et valoriser sa présence au sein de la trame urbaine



passage sous la voie

Chemin à créer

Chemin existant à valoriser

Renforcement de la trame végétale accompagnant l'infrastructure et assurant des transitions douces

Affirmation des continuités par un chemin longeant la rigole à distance et reliant les nouvelles opérations

Gestion différenciée et alternée de l'ouvrage visant une permanence du couvert et l'expression des cycles végétaux



Illustration du développement des continuités écologiques et paysagères autour de la rigole du Perray

Plaine du Perray, des Bréviaires au Perray

Les limites entre la ville et l'espace agricoles sont souvent marquées par un rapport frontal et une absence de transition entre ces deux milieux. L'évolution des formes urbaines et des limites construites offrent un potentiel important pour développer des transitions plus douces. Dans un contexte où l'enveloppe urbaine est aujourd'hui définie et arrêtée, la concrétisation de cette limite par un traitement qualitatif et par la réintroduction d'usages est une solution intéressante pour valoriser ces espaces souvent peu qualifiés.

Le projet prévoit de matérialiser les limites de la ville à travers une épaisseur, au minimum végétale, et au mieux pouvant accueillir des chemins de promenades voir de nouveaux supports d'usages.

Les hameaux étirés le long des voie à l'ouest du Perray mais aussis des Bréviaires, offrant peu d'espaces collectifs apparaissent propices pour développer cette enveloppe

Principes d'action :



• Aménager la lisière de la rue de la Mare aux Loups

- En accord avec l'agriculteur, créer une lisière pour travailler la transition brutale entre le quartier du Roseau et la plaine.
- Planter des arbres tiges isolés, d'essences fruitières ou forestières agrémentant le paysage de la rue et cadrant des vues sur la plaine
 - Gérer une prairie enherbée gérée de manière extensive



Composer les limites entre espace habité et cultivé Valoriser les entrées de ville et les lisières urbaines

• Constituer les limites des hameaux en créant une épaisseur utile en lisière de la plaine

Afin de créer une richesse écologique et paysagère et d'usages, des solutions progressives peuvent être mises en oeuvre :

1/ Préconiser des implantations végétales qualitatives en fond de jardin,

proscrire les plantations banalisantes type haies de laurier, thuyas, etc au profit de haies champêtres

2/ Créer des chemins entre les jardins et l'espace agricole, reliés à la trame urbaine.

Ces chemins de ceinture conçus avec des matériaux simples types gravier permettent de désenclaver la plaine et d'offrir de nouveaux usages et perceptions

3/ Développer des espaces collectifs ou de pratiques sociales,

de type vergers, jardins partagés, prairies, zones humides, terrains sportifs, etc en relation avec les besoins et aspirations des habitants.



Situation couramment rencontrée, la lisière est ici réduite à sa plus simple expression



Situation souhaitée, la lisière est formée par une structure végétale, type haie vive ou forestière, diversifiée et étagée



Situation souhaitée +, la lisière est formée par une structure végétale de type haie vive ou forestière, diversifiée et étagée, et par un «tour de village», chemin permettant de nouveau parcours



Situation souhaitée ++, la lisière est formée par une structure végétale champêtre, diversifiée et étagée, par un chemin et accueille de nouveaux usages agro-urbain

Plaine du Perray, des Bréviaires au Perray



Composer les limites entre espace habité et cultivé
Valoriser les entrées de ville et les lisières urbaines



exemple de lisière urbaine multifonctionnelle, Gometz la ville,
extrait PPB Plateau de Limours

Plaine du Perray, des Bréviaires au Perray

La zone d'activité est située sur un espace stratégique du territoire : elle constitue à la fois une porte d'entrée de la ville, un lieu de passage vers les étangs et un espace de transition entre les milieux naturels de forêt, de la plaine agricole et de la ville constituée. L'ambition pour ce secteur est d'y reconstituer une image valorisante du territoire, de renforcer la fonctionnalité de la trame et la présence de la nature en ville et de favoriser les usages et les modes de déplacements actifs. Ces actions correspondent donc ici à la fois à des objectifs de valorisation du cadre de vie mais aussi de renforcement de l'attractivité économique et touristique du territoire.

Elles visent notamment à recomposer le front urbain perçu depuis la RN10, à valoriser le réseau de voirie, notamment la route de Saint Hubert et plus généralement des routes composant le quartier et enfin d'inciter les acteurs privés à faire évoluer leurs pratiques de gestion et l'usage de leurs emprises.

Principes d'action :

• Aménager la facade perçue depuis la N10 en recomposant une transition végétale

Une lisière végétale pourra être développée sur l'emprise délaissée entre la zone d'activité et la RN10. L'épaisseur de cet espace permet de composer une transition végétale généreuse, filtrant la perception des bâtiments depuis la route tout en laissant ponctuellement des vues sur le quartier. La lisière se compose d'arbres et d'arbustes d'essences forestières pour assurer la continuité avec les boisements voisins. La préservation d'une bande enherbée gérée de manière extensive permet également d'assurer une continuité de la strate herbacée le long de la voie routière. Plus au sud, les emprises privées non occupées pourront également être réduites pour contribuer au développement de cette logique sur l'ensemble du front urbain.

• Inciter les acteurs du site à adopter de bonnes pratiques de gestion sur leurs emprises privées

Les nombreux espaces non utilisés peuvent être valorisés par une gestion extensive et écologique. Les pelouses peuvent ainsi évoluer en prairies, enrichies et valorisées par une gestion différenciée.

• Valoriser la trame viaire comme support d'expression de la nature en ville et de circulations douces

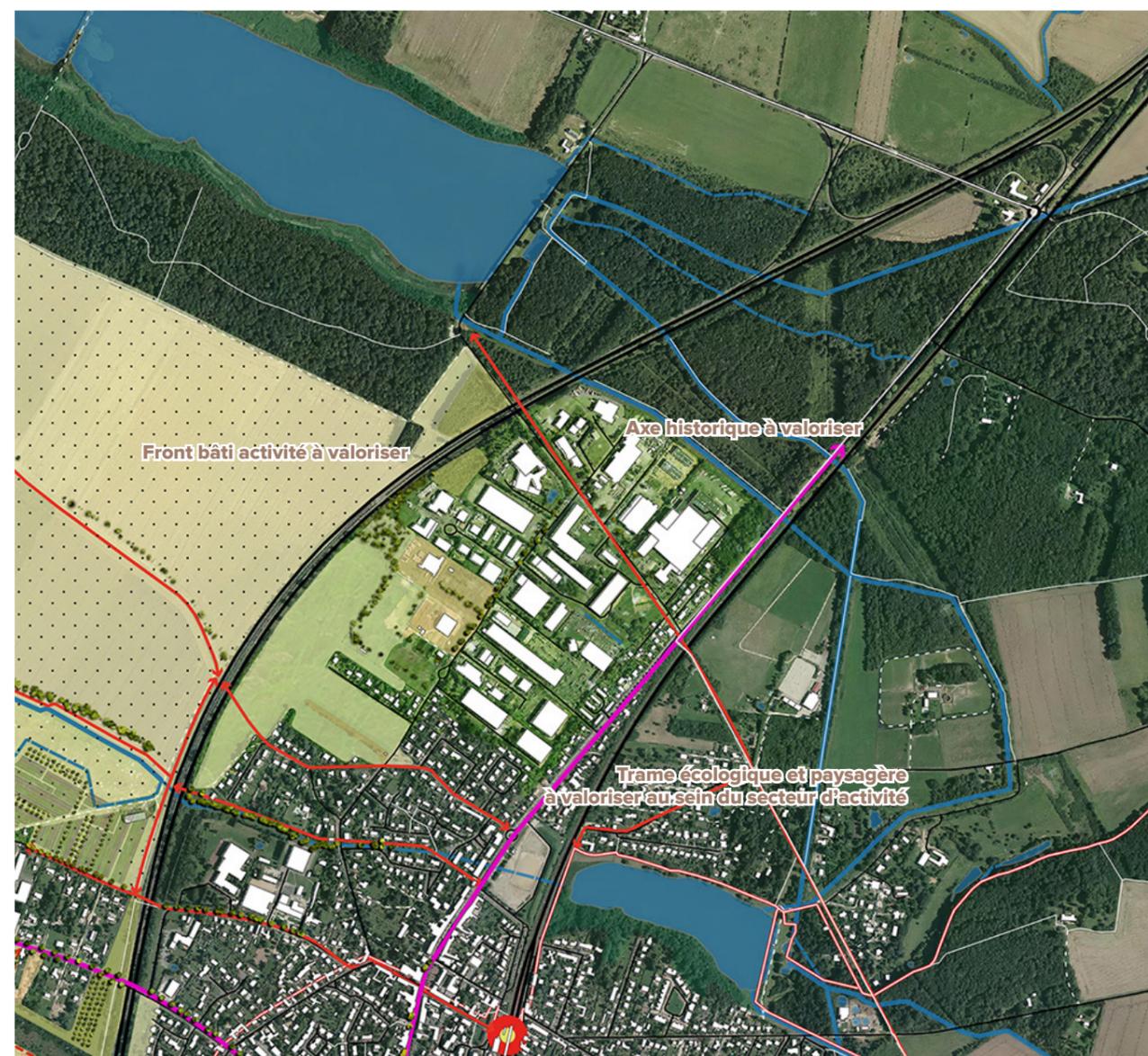
- Assurer la continuité et la qualité des parcours piétons et cycles sur les voies principales en les redimensionnant et aménageant des voies en grave ciment.

- Réintroduire des massifs de plantations sur les trottoirs, entre les stationnement et réduire les surfaces minérales en enherbant les zones inutilisées

- Favoriser la gestion des eaux pluviales à ciel ouvert lors des travaux en aménageant des systèmes de noues et de massifs filtrants pour animer et valoriser l'espace public tout en économisant l'usage de réseaux enterrés

- Valoriser la qualité des clotures et les limites des emprises privées, éléments majeurs de la composition et la perception de l'espace. Privilégier des matériaux qualitatifs et favoriser le développement d'une épaisseur végétale : planter des arbres et arbustes de part et d'autre, pratiquer une gestion de la strate herbacée de manière à favoriser les continuités écologiques.

Composer les limites entre espace habité et cultivé Valoriser l'entrée de ville et les espaces extérieurs de la zone d'activité



Vue sur la lisière perçue depuis la route



Vue sur la route historique de Saint Hubert

Plaine du Perray, des Bréviaires au Perray

Les limites entre la ville et l'espace agricoles sont souvent marquées par un rapport frontal et une absence de transition entre ces deux milieux. L'évolution des pratiques agricoles intensives et des grandes cultures offrent un potentiel important pour développer des transitions plus douces. Elles peuvent améliorer la qualité du cadre de vie, valoriser les paysages des entrées de ville et offrir de nouveaux services et usages pour la collectivité.

Le projet prévoit de faire évoluer l'agriculture à moyen ou long terme en développant progressivement un projet d'agriculture de proximité aux portes de la ville, associant production, distribution, loisirs et lieu de promenades.

Deux espaces semblent particulièrement propices pour porter ces évolutions : la plaine au nord du hameau des Roseaux, et plus au sud, la plaine encadrée par les hameaux du Roseau, des fourneaux et de la grande rue verte.

Principes d'action :

• Engager une politique agricole et foncière sur les espaces stratégiques et sensibles

- Mettre en place des zones agricoles protégées (ZAP) pour protéger l'espace agricole
- Mettre à disposition le foncier communal
- Engager une politique d'échanges parcellaires, d'achats de fonciers pour installer des agriculteurs
- Acquérir le foncier agricole non exploité pour y installer des porteurs de projet ou des activités à destination des habitants : jardins partagés, free-picking, wooffing local,...

• Favoriser l'installation d'un ou plusieurs producteurs maraîchers sur les terrains identifiés

• Développer un pôle d'agriculture de proximité à l'usage des habitants

Proposer des espaces pour une agriculture de proximité pour les habitants ou des structures associatives en lisière des clairières

Créer des points de vente et de distribution

• Reconstituer des vergers

Planter des vergers partagés ou communal, à vocation productive et pédagogique offrant également des espaces de détente et de sociabilité

• Développer les jardins partagés et familiaux

• Renforcer le pôle sportif communal

Développer et renforcer l'espace sportif en diversifiant les usages et proposant des jeux pour tous âges sur la prairie sous couvert

• Offrir des liaisons douces de qualité vers le centre ville

Aménager des chemins et passages entre les parcelles, à travers la plaine

Composer les limites entre espace habité et cultivé Encourager la reconquête et la diversification des formes d'agriculture de proximité



Composer les limites entre espace habité et cultivé
**Encourager la reconquête et la diversification des
formes d'agriculture de proximité**

Plantation participative d'un verger communal à Méré et Poigny



Installation d'un maraîcher et arboriculteur bio à Magny les Hameaux : mise à disposition de terres et chantier participatif



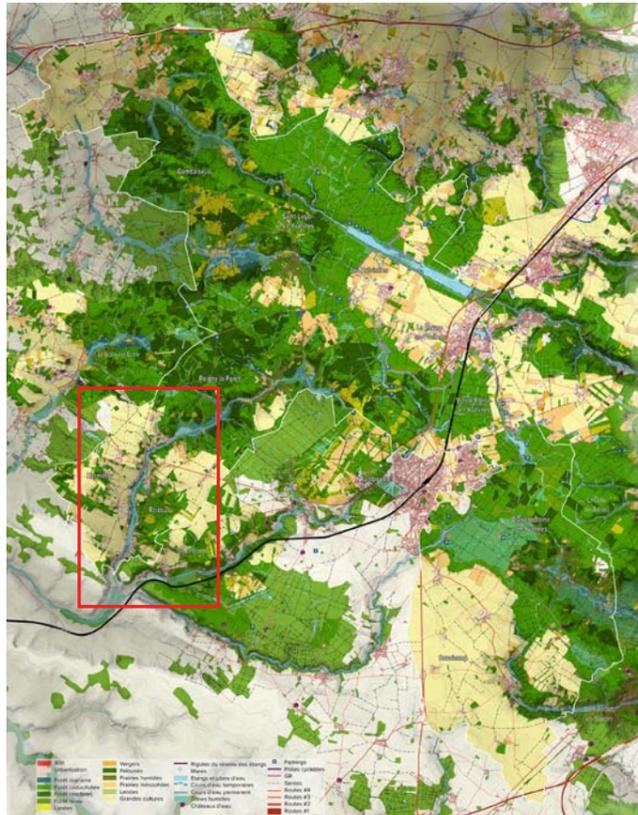
Plaine du Perray, des Bréviaires au Perray



La vallée de la Guesle

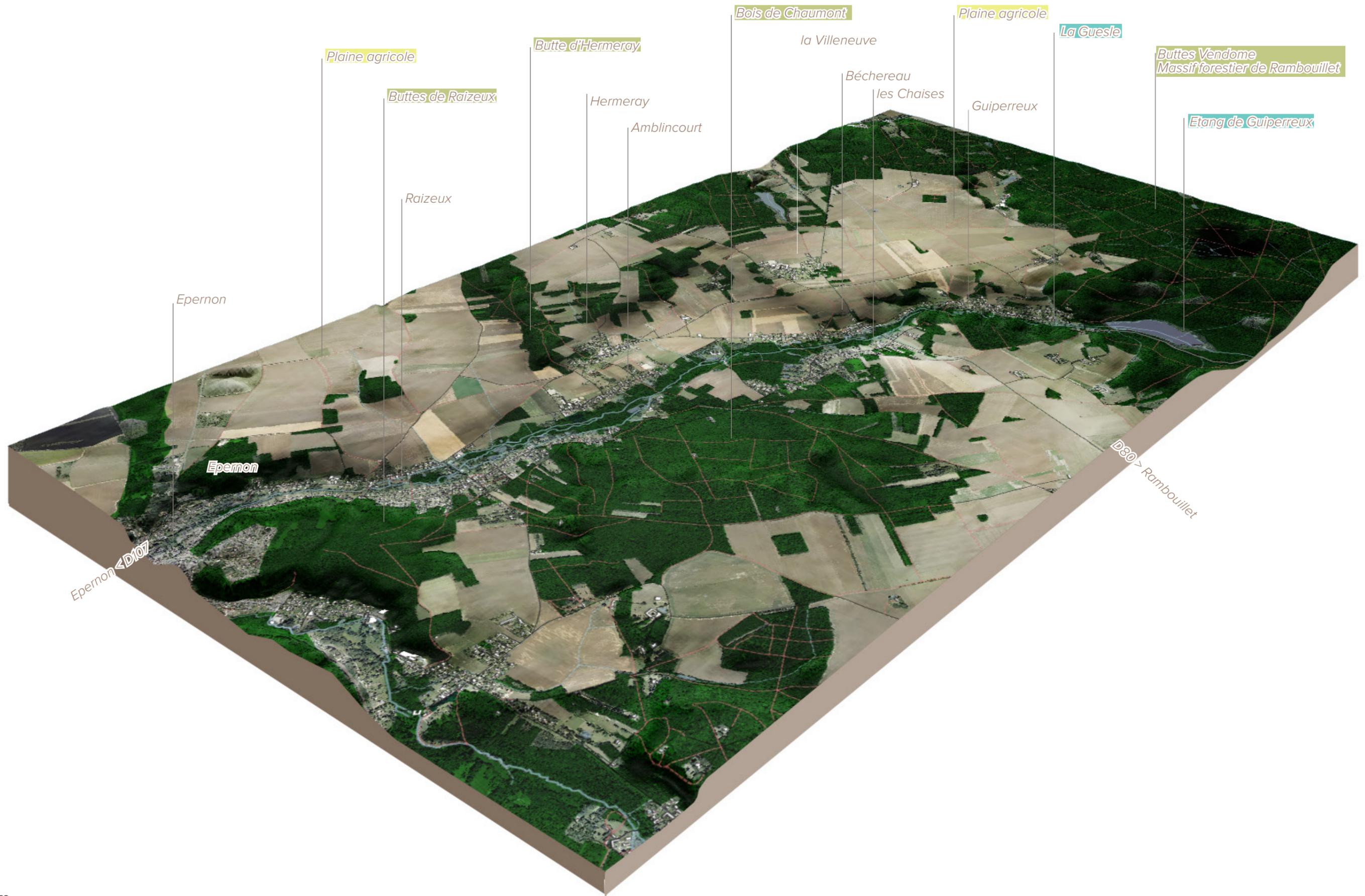
Hermeray et Raizeux



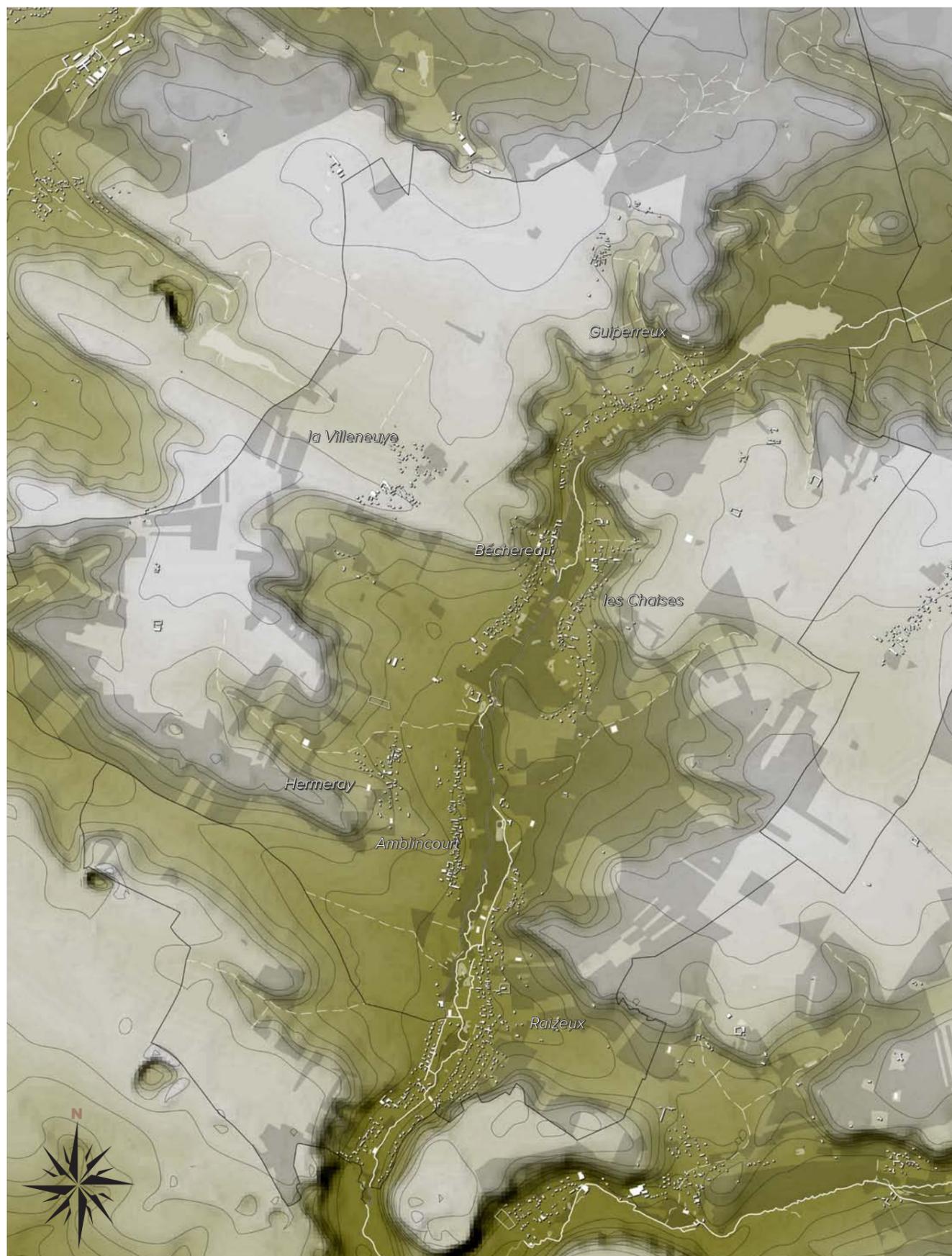


Vallée de la Guesle, Hermeray-Raizeux

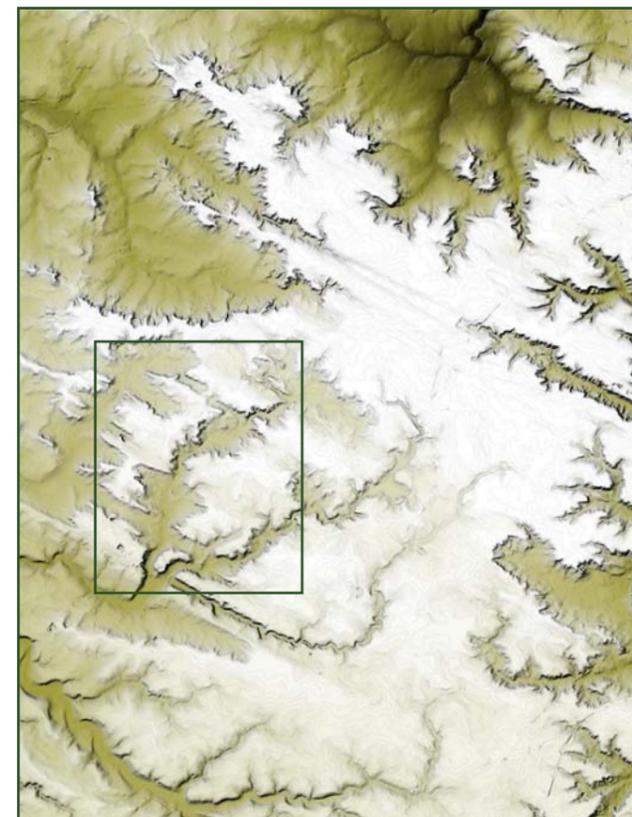
Présentation du site Une vallée reliant 2 communes



Vallée de la Guesle, Hermeray-Raizeux



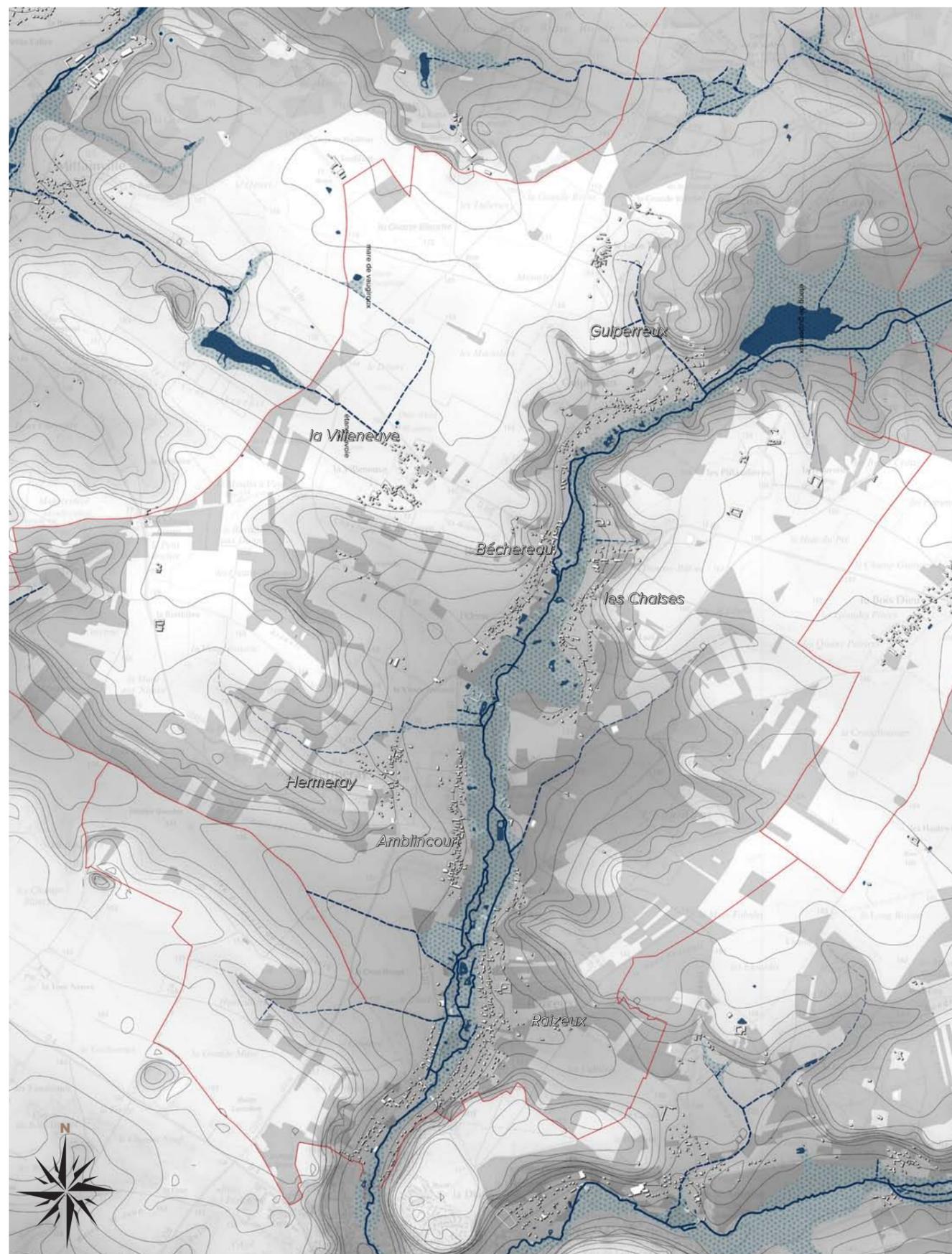
Le système paysager Le socle topographique marque le doux relief de la vallée



La vallée de la Guesle constitue une des entailles créée par l'érosion du vaste plateau de Rambouillet. Elle constitue une porte d'entrée au coeur du massif.

Son orientation est perpendiculaire à celle du socle hercynien dont la trace se retrouve dans l'érosion des pentes de la vallée et l'orientation des talwegs





Les dynamiques écologiques et paysagères Une eau très présente mais peu visible et accessible

L'eau est présente sous de nombreuses formes...

De manière générale, l'eau est très présente : rivière, zone humide, mares,... et est associée à une importante diversité biologique.



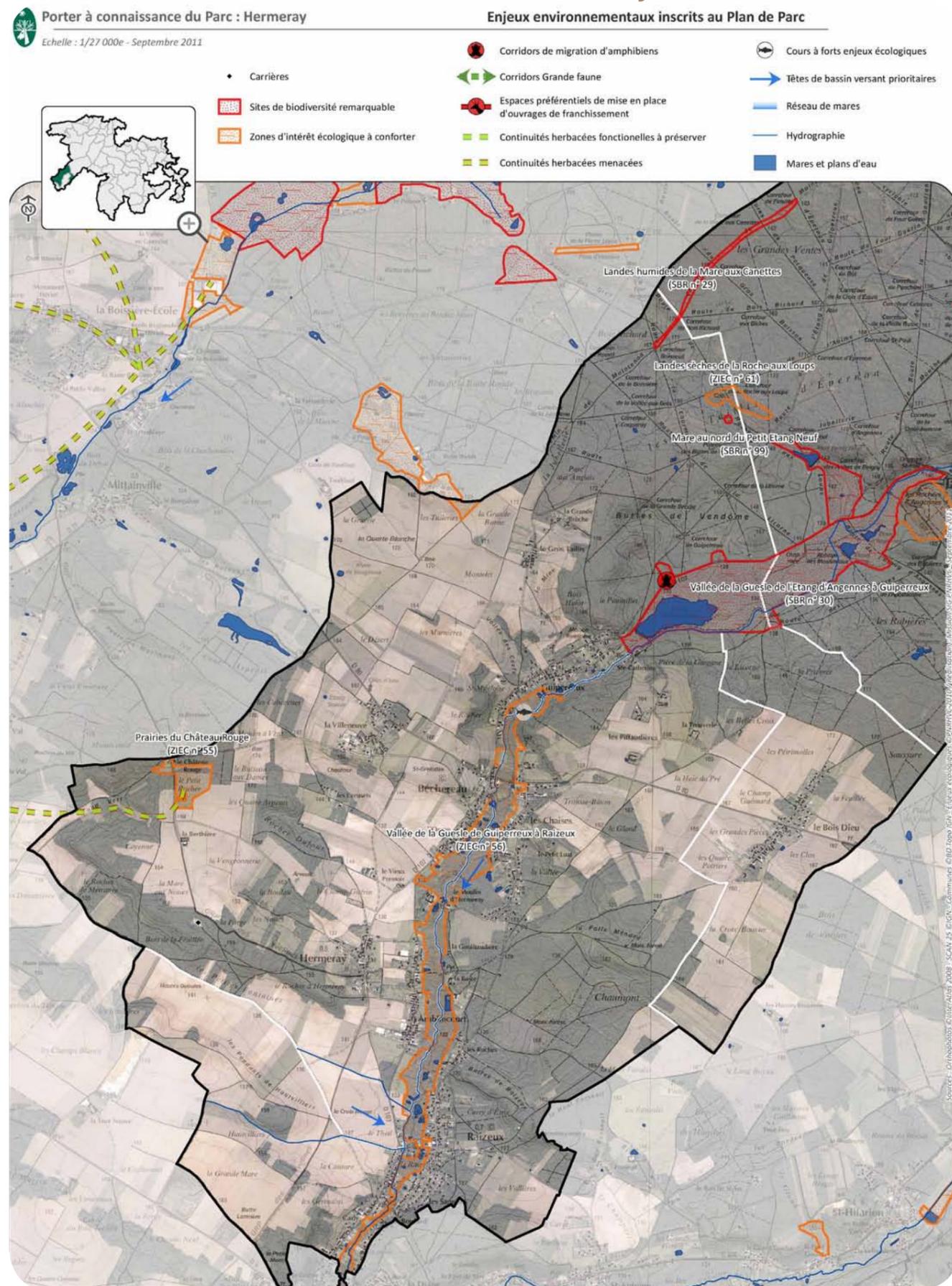
...mais reste peu visible

La privatisation des abords du cours d'eau limite fortement les possibilités d'accès à l'eau

La domestication du cours d'eau est l'une des principales dynamiques observées

Le cours de la rivière a été très modifié au fil du temps : les abords de la rivière ont été fortement impactés par les aménagements et les usages anthropiques de l'eau. Un ruissellement important est également observé du plateau vers le fond de vallée à travers les petits affluents de la Guesle

Vallée de la Guesle, Hermeray-Raizeux



Les dynamiques écologiques et paysagères Une eau très présente source de la richesse et de la diversité biologique

Les espaces d'intérêts biologiques avérés sont essentiellement constitués par la Guesle et le fond de vallée

Le secteurs de plaines présentent un aspect d'agriculture traditionnelle où persistent quelques vieux fruitiers épars et d'anciens alignements de saules têtards. Cet ensemble renferme notamment plusieurs territoires de la Chevêche d'Athena qui profite ici encore de nombreuses cavités naturelles à disposition.

L'ensemble du fond de vallée est couvert par des inventaires de Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique.

Les principaux milieux représentés sont :

- Eaux douces
- Communautés à reine des prés et communautés associées
- Forêt de frênes et d'aulnes des fleuves médio-européens
- Bois d'aulnes marécageux méso-eutrophes Phragmitaies
- Peuplements de grandes laïches (magnocariçaies)

Au niveau de la rivière, elle abrite principalement la Lamproie de Planer (*Lampetra plane-r*), indicatrice d'une certaine qualité de l'eau mais surtout de la présence de fonds variés et notamment sablonneux, indiquant un faible

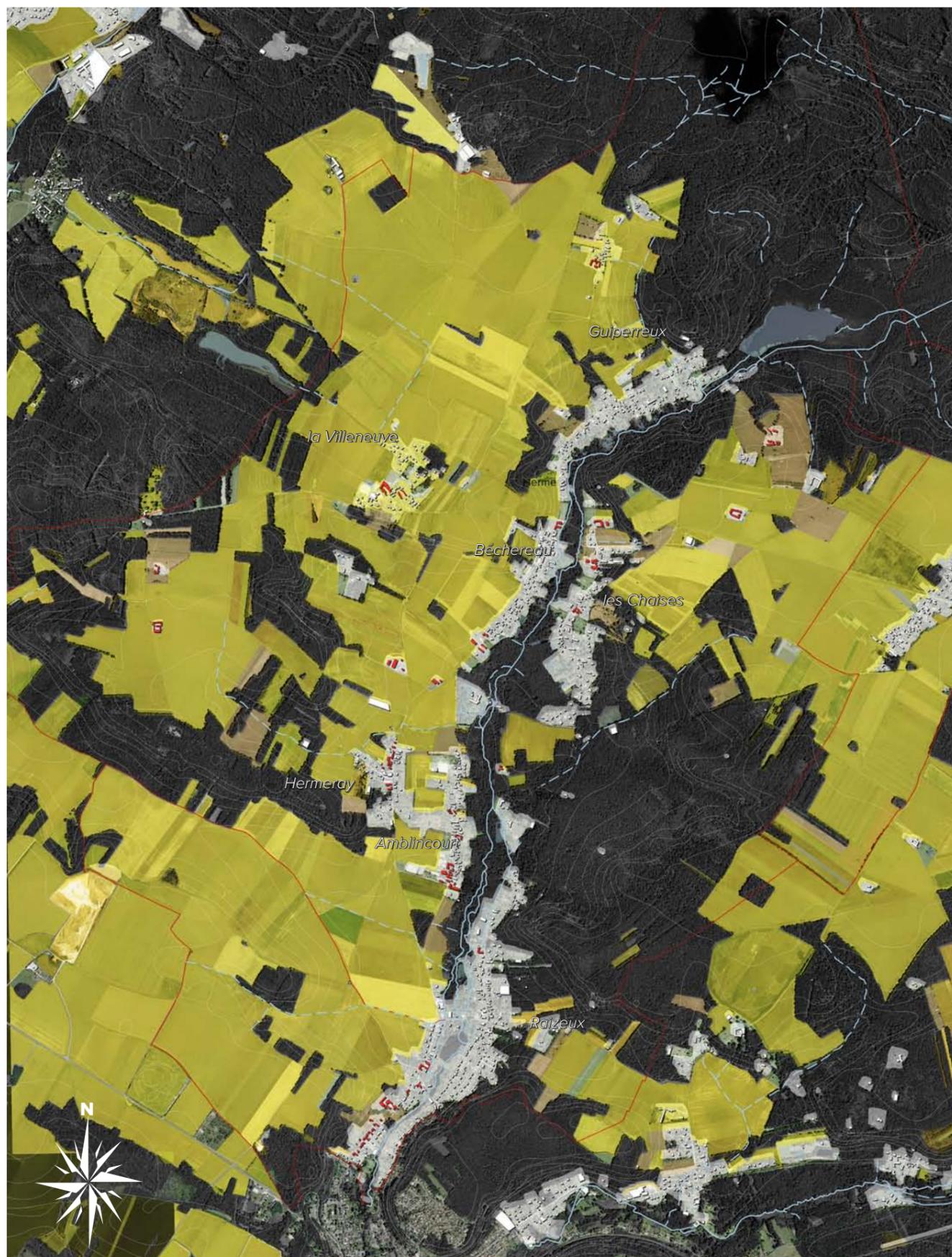
taux d'envasement

Du point de vue des habitats, l'ensemble est dominé par des formations de forêts alluviales de petite vallée, dominées par l'aulnaie marécageuse mésotrophe sur magnocariçaie. La rivière Guesle a conservé son cours naturel.

Le secteur abrite des populations assez dispersées de quelques espèces végétales déterminantes comme les fougères *Blechnum* en épis (*Blechnum spicant*) ou *Polystichum* à aiguillons (*Polystichum aculeatum*). En amont du site, les bas du coteau sablonneux abritent en bordure d'aulnaie marécageuse une chênaie charmaie fraîche hébergeant notamment une petite station de *Maianthemum* à deux feuilles (*Maianthemum bifolium*) espèce très rare en Ile de France.

A noter également en marge des boisements alluviaux plus ou moins marécageux la persistance de zones humides ouvertes associées, principalement des roselières et quelques mégaphorbiaies à Reine des prés. Enfin, tout au long des 5 kms de rivière concernée, le très important réseau de mares et d'étangs (plus ou moins pris dans les parcs et les jardins des habitations) permet d'accueillir entre autre l'*Utrriculaire* citrine (*Utricularia australis*).

Source Znieff



Le système paysager Une agriculture de grands paysages ouverts et de vallée fertile

L'agriculture présente un double visage largement marqué par les logiques géographiques :

Sur les plateaux et sur les pentes, le paysage agricole est dominé par les grandes cultures céréalières

Ces grands paysages de cultures intensives, marqués par une faible biodiversité bien qu'elle préserve certains motifs paysagers (boqueteaux, arbres isolés), présentent une certaine monotonie mais offrent également de belles qualités d'ouvertures et permettent d'appréhender la dimension du massif forestier



Dans le fond de vallée, les prairies et clairières dominent le paysage

Ces paysages plus diversifiés offrent un visage et une échelle plus intime insérés au sein des hameaux.



De nombreuses fermes sont encore présentes et organisent l'espace cultivé

Ces paysages plus diversifiés offrent un visage et une échelle plus intime insérés au sein des hameaux.



La simplification du paysage agricole est l'une des principales dynamiques observées

Les photos aériennes anciennes révèlent la présence d'une trame arborée très développée autour des hameaux et d'un maillage parcellaire extrêmement fin



Le système paysager Une ceinture forestière finement découpée délimite l'horizon et le fond de vallée

La forêt humide constitue l'armature du fond de vallée

Le fond de vallée présente un caractère fortement boisé offrant de belles qualités : aulnaie, saulaie parfois marécageuses et autres peuplements de zones humides constituent un riche cortège végétal accompagnant le tracé de la rivière et soulignant la géographie



La forêt caducifoliée constitue les horizons délimitant les pentes et la plaine

Des grands boisements occupent les zones les moins fertiles sur les pentes et les plateaux, rappelant la grande proximité du massif de Rambouillet. L'horizon de ce dernier est souligné par l'étendue de la plaine agricole.



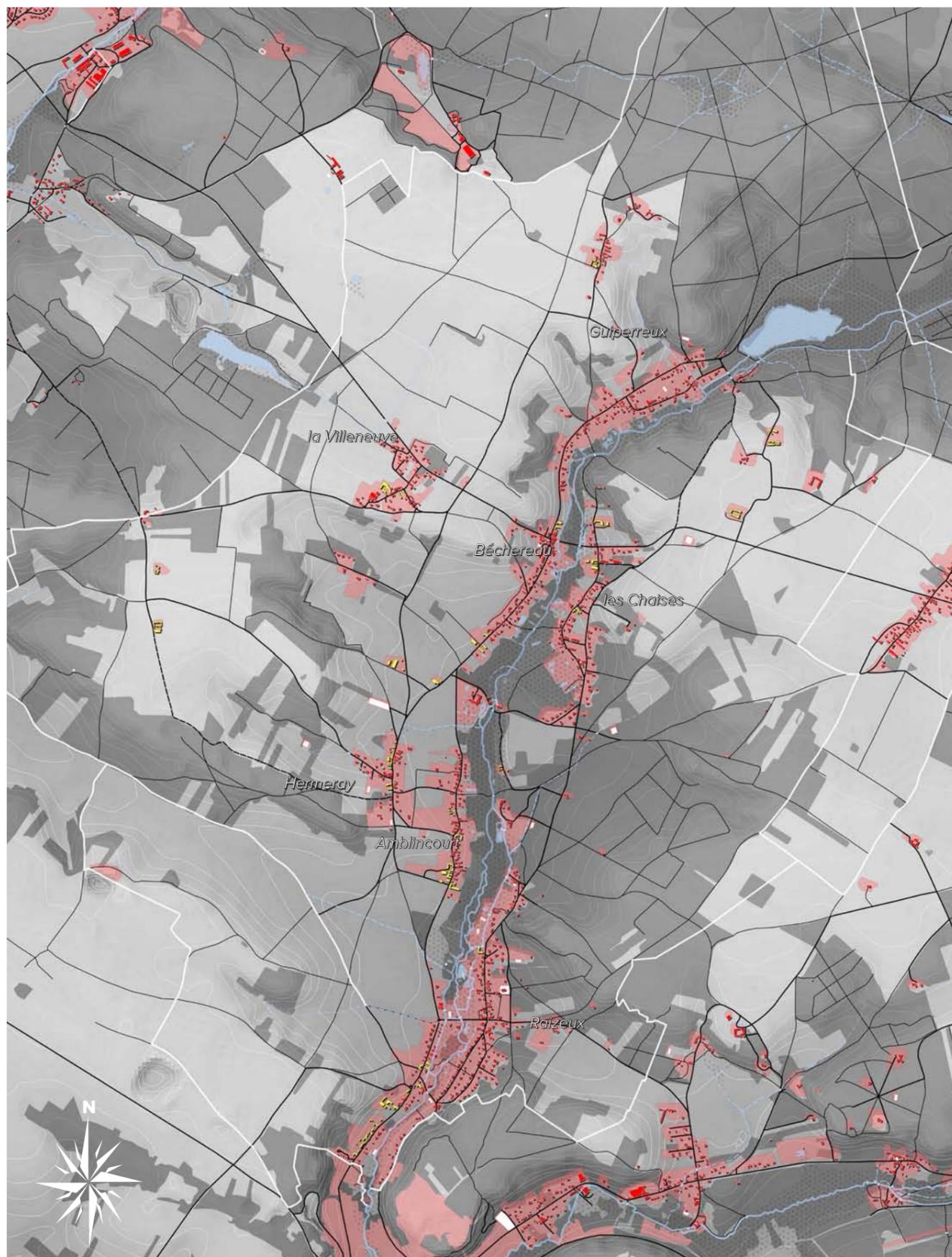
Des boqueteaux et des motifs paysagers d'une grande richesse

Les nombreuses lanières boisées dessinent de délicats paysages et soulignent les modelés et reliefs du terrain. Ils constituent également des réserves pour la biodiversité au milieu de l'immensité agricole et assurent une douce transition entre les paysages forestiers du massif et les grandes paysages de plaines au sud et à l'ouest



Une progression importante de la forêt dans le fond de vallée en raison de la déprise agricole

On observe au cours du siècle passé une forte avancée de la forêt notamment dans le fond de vallée, autrefois ouvert et qui s'est progressivement refermé



Qualités écologiques et paysagères remarquables **Une urbanisation linéaire en pied de coteau** **Des hameaux isolés disséminés sur les pentes**

Des formes urbaines inscrites dans la géographie de la vallée et son cours d'eau

Raizeux s'étire le long de la rue, parallèle aux cours d'eau de la Guesle et aux courbes de niveau. Les hameaux sont implantés le long de la route à mi-pente du coteau boisé. Hermeray est un village qui s'étire en chapelet de hameaux le long de la D107, suivant le cours de la Guesle. Deux autres hameaux et le village d'Hermeray se situent légèrement à l'écart de la route, sur le plateau agricole.

Des villages éclatés...

Le village de Raizeux est constitué d'une juxtaposition de petits hameaux composés de plusieurs petites fermes ou maisons rurales refermées sur la rue par un mur. Hermeray est un village extrêmement éclaté : les nombreux hameaux qui le composent (le Gros Taillis, Guipperreux, Béchereau, Amblincourt, la Villeneuve) sont pour la plupart plus étendus et plus peuplés que le centre villageois.

...ne présentant pas de centres bourgs

Les villages ne présentent pas de centre bourg à proprement parler. A Hermeray, église et mairie, traditionnellement créateurs de centralités, ne se retrouvent ainsi même pas au même endroit : l'église est située à Hermeray-village, la mairie-école dans le hameau de Béchereau.

Des enveloppes urbaines exposées au sein de la plaine et absorbée dans la forêt

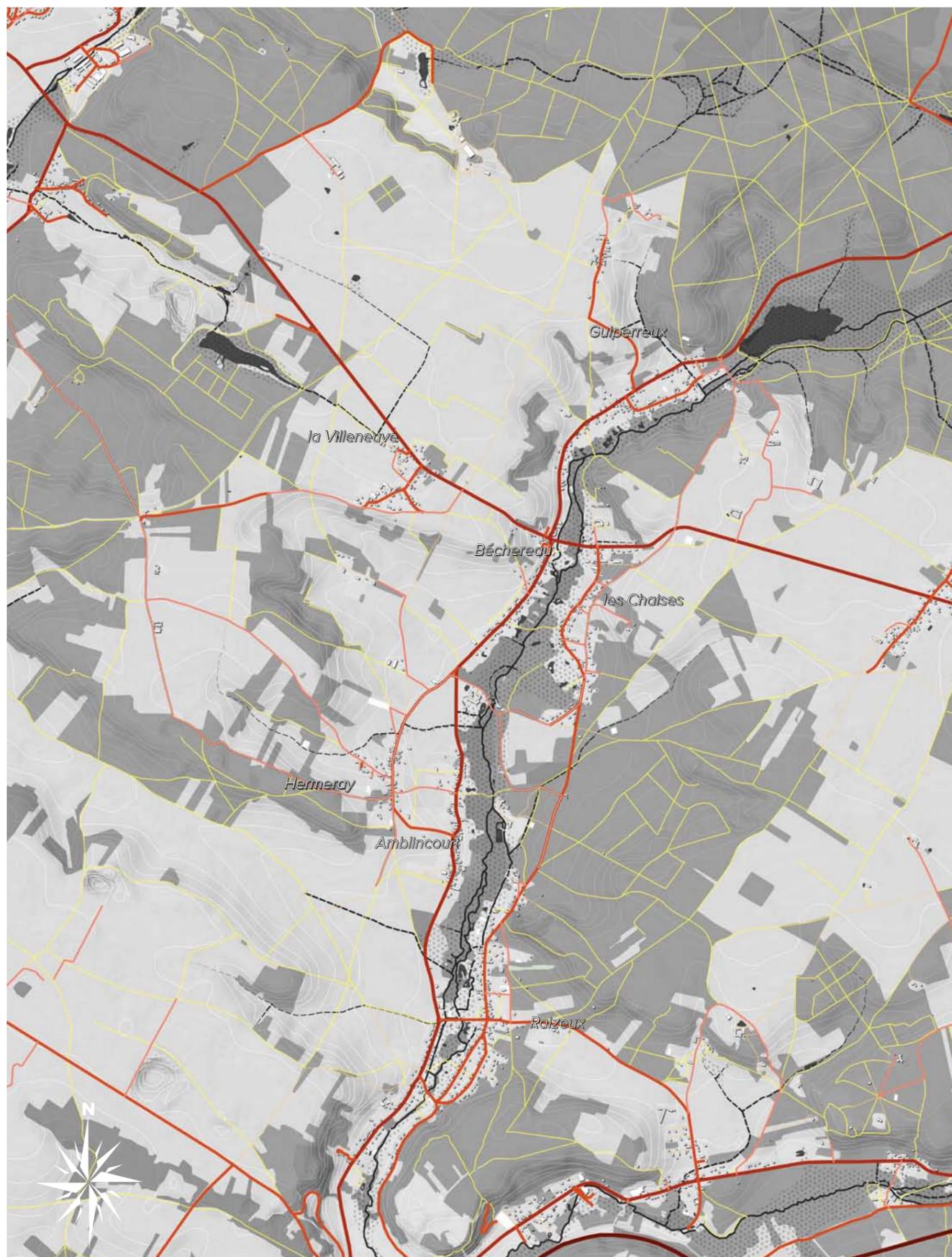
L'éclatement des hameaux démultiplie les espaces de transition entre espace habité et cultivé. Dans le fond de vallée, la forêt constitue une enveloppe qui abrite voire camoufle l'urbanisation



Un caractère rural bien préservé

Les nombreuses fermes encore présentes, les murs de qualité, les maisons rurales ou encore l'absence de zones pavillonnaires participent de l'image bucolique qu'offrent les villages





Les dynamiques écologiques et paysagères Une trame viaire ancrée dans la géographie

Les principaux axes routiers structurés par rapport à la vallée

Les grandes traversées D107, D80 et route de Raizeux sont soit parallèles soit perpendiculaires à la vallée

De nombreux sentiers parcourent l'espace agricole

Malgré une certaine simplification, la trame de chemins reste importante



Les rues-villages constituent les principaux paysages perçus mais offrent peu de d'épaisseur et de reculs

La traversée des hameaux est fortement contrainte par la largeur des routes. Les coupures d'urbanisation laissent percevoir le grand paysage et rythment ces traversées



Des traversées de la vallée peu nombreuses

Les villages installés de part et d'autre de la rivière restent assez peu reliés par les routes. Quelques sentes discrètes permettent de découvrir le cœur de la vallée



Vallée de la Guesle, Hermeray-Raizeux

Les dynamiques écologiques et paysagères
**Fermeture du fond de vallée et disparition de la
diversité cultivée sur la plaine**



Les intentions de projet

Les grandes orientations et les actions à engager pour valoriser le paysage et la biodiversité de la Vallée de la Guesle

> Maintenir et valoriser les paysages agricoles de la vallée

Encourager la diversité des pratiques et des formes d'agriculture

> Recomposer et enrichir la trame écologique et paysagère

Valoriser les motifs paysagers et développer la trame écologique
Cultiver et exploiter les forêts en appliquant de bonnes pratiques de gestion

> Valoriser et développer les parcours à travers la vallée

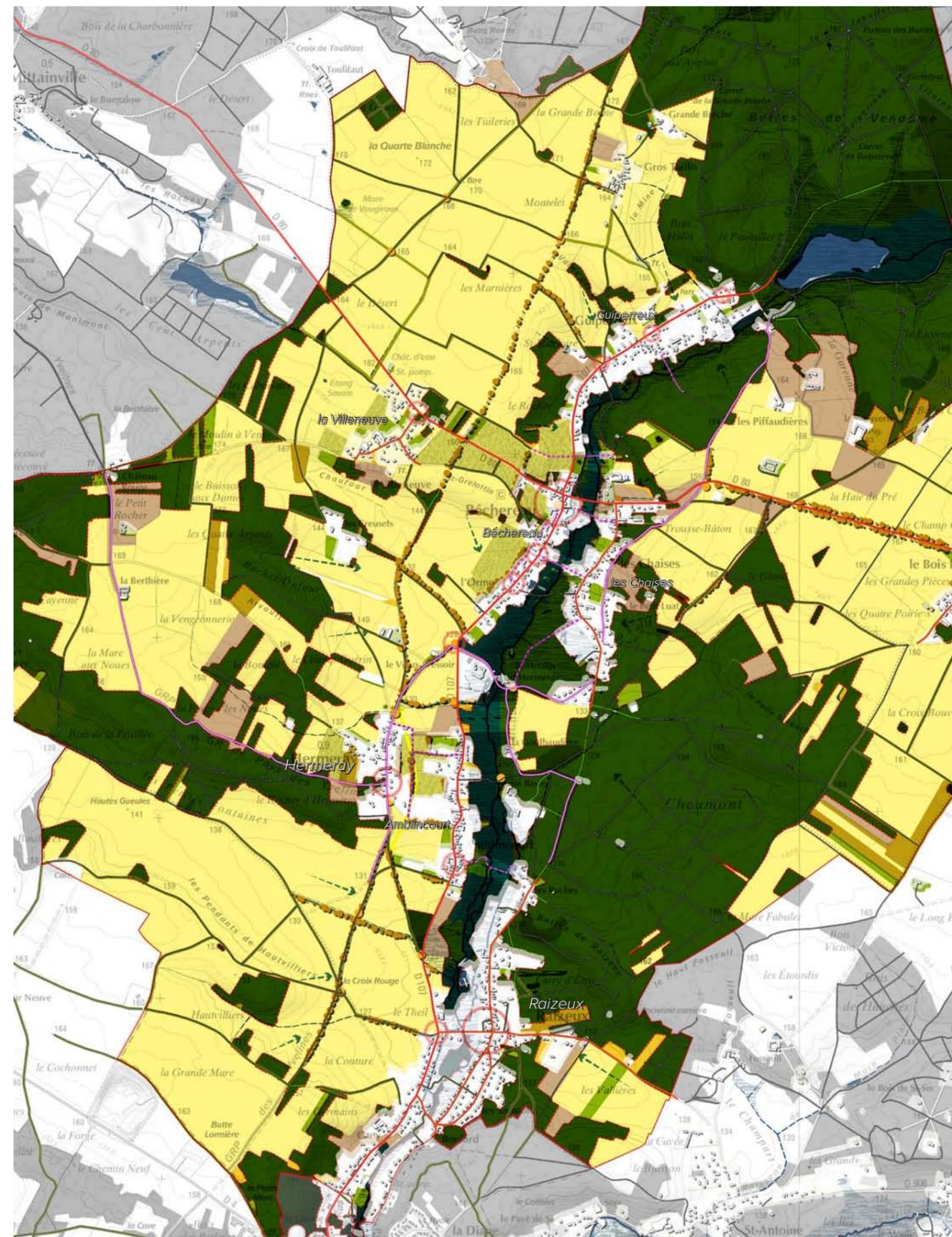
Traverser la vallée et révéler l'eau
Valoriser la D80 dans sa continuité écologique et paysagère
Valoriser le parcours par le coteau agricole

> Valoriser la richesse et les usages des paysages de l'eau et du fond de vallée

Retrouver la Guesle et affirmer sa continuité écologique et paysagère
Valoriser les milieux naturels des zones humides et restaurer des espaces ouverts dans le fond de vallée

> Cultiver la ville et composer les limites entre espace habité et cultivé

> Renforcer l'attractivité et l'accueil du territoire



Principes d'action

• **Pérenniser la vocation agricole des espaces cultivés et veiller au maintien de la continuité des espaces ouverts**

- **Maintenir la vocation et l'usage des terres agricole** dans les documents d'urbanisme
- **Assurer une veille foncière** spécifique sur les secteurs clés des clairières d'Amblincourt, des Chaises ou encore des Vallières



Grandes cultures marquées par une faible diversité



Ferme au contact direct des cultures



Prairie sous verger en limite des hameaux



Pature en fond de vallée

• **Diversifier et faire évoluer les grandes cultures**

- **Limiter les cultures impactantes** type maïs, très contraignantes pour le milieu naturel et en particulier les ressources en eau
- **S'assurer de l'innocuité des intrants phytosanitaires** (qualité et quantité) pour les cultures céréalières, afin de préserver la nappe toute proche et les rejets vers les points d'eau et la rivière

• **Valoriser l'intégration paysagère des bâtiments et exploitations agricoles**

- **Développer et recréer les ceintures végétales autour des fermes** : plantations d'arbres et de haies sur le pourtour, d'alignements sur les routes d'accès
- **Ouvrir les fermes au public et diversifier les usages** : vente directe, cueillettes, logements pour jeunes agriculteurs, etc

• **Replanter des vergers en limites de bourgs et développer les formes d'agriculture de proximité**

- **Recréer une ceinture vivrière** qui entourait autrefois les hameaux et diversifier la production locale.

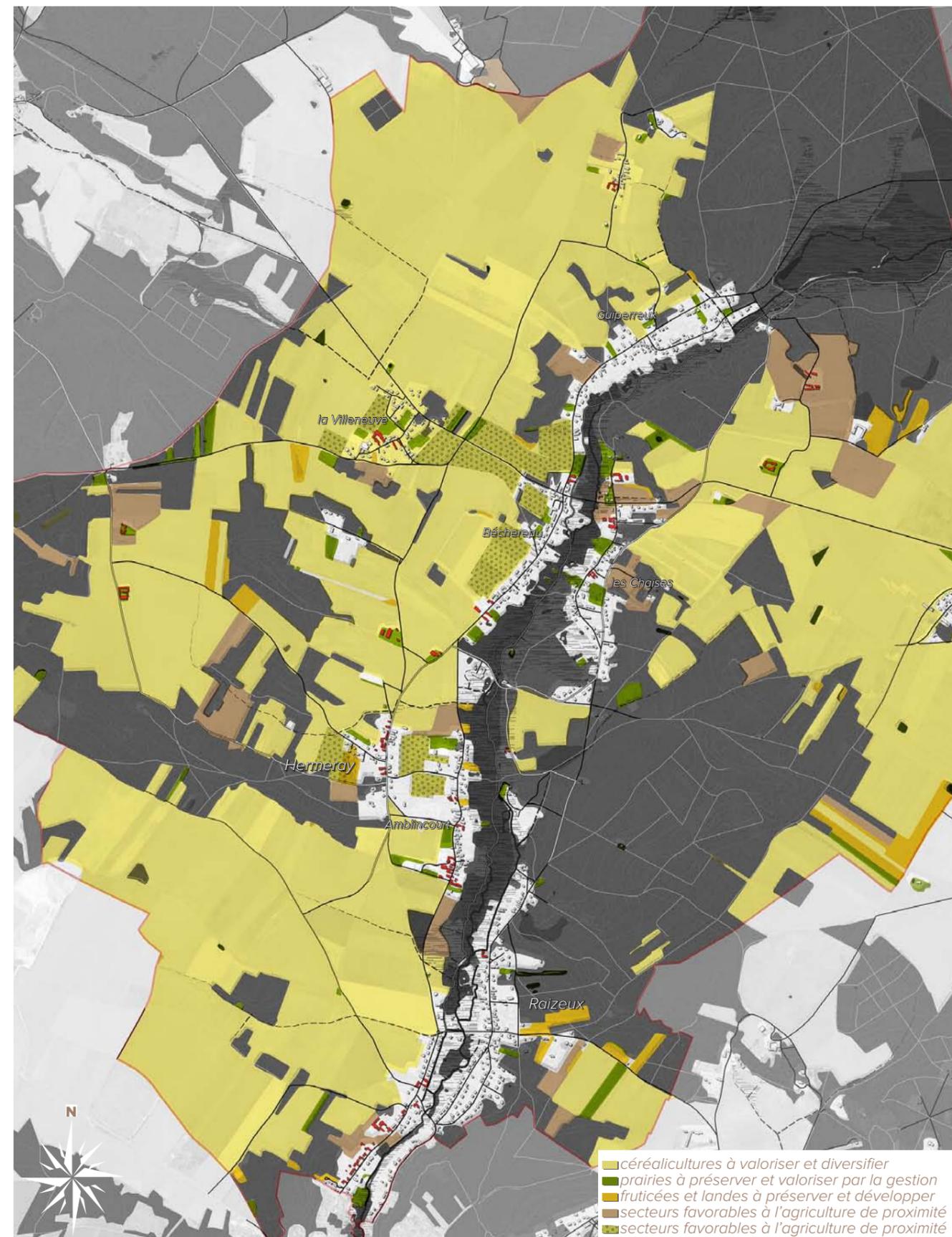
- **Privilégier les sites propices** à partir des connaissances locales et par la lecture de la trame parcellaire et la qualité des terres favorables au développement des cultures maraîchères et de vergers

• **Préserver les pâtures existantes en valorisant leur potentiel d'accueil de la biodiversité et développer cette trame en lisière des boisements et des zones habitées**

- **Mettre en place des plans de gestion et adopter des bonnes pratiques**

- **Développer la trame naturelle au sein des exploitations** : planter des arbres et des haies, valoriser le cycle de l'eau et création de mares et de zones humides fonctionnelles, former les gestionnaires aux bonnes pratiques

Maintenir et valoriser les paysages agricoles de la vallée Encourager la diversité des pratiques et des formes d'agriculture



Vallée de la Guesle, Hermeray-Raizeux

Le projet prévoit de faire évoluer l'agriculture à moyen ou long terme en développant progressivement un projet d'agriculture de proximité aux portes de la ville, associant production, distribution, loisirs et lieux de promenades.

Principes d'action

• Engager une politique agricole et foncière sur les espaces stratégiques et sensibles

- Mettre en place des zones agricoles protégées (ZAP) pour protéger l'espace agricole
- Mettre à disposition le foncier communal
- Engager une politique d'échanges parcelaires, d'achats de fonciers pour installer des agriculteurs
- Acquérir du foncier agricole pour y installer des porteurs de projet ou des activités à destination des habitants : jardins partagés, free-picking, wooffing local,...

• Accompagner la conversion ou l'installation d'un ou plusieurs producteurs maraîchers sur les terrains identifiés

• Développer un pôle d'agriculture de proximité à l'usage des habitants

- Proposer des espaces pour une agriculture de proximité pour les habitants ou des structures associatives en lisière des clairières
- Développer les jardins partagés et familiaux
- Créer des points de vente et de distribution

• Reconstituer des vergers

- Planter des vergers partagés ou communal, à vocation productive et pédagogique offrant également des espaces de détente et de sociabilité

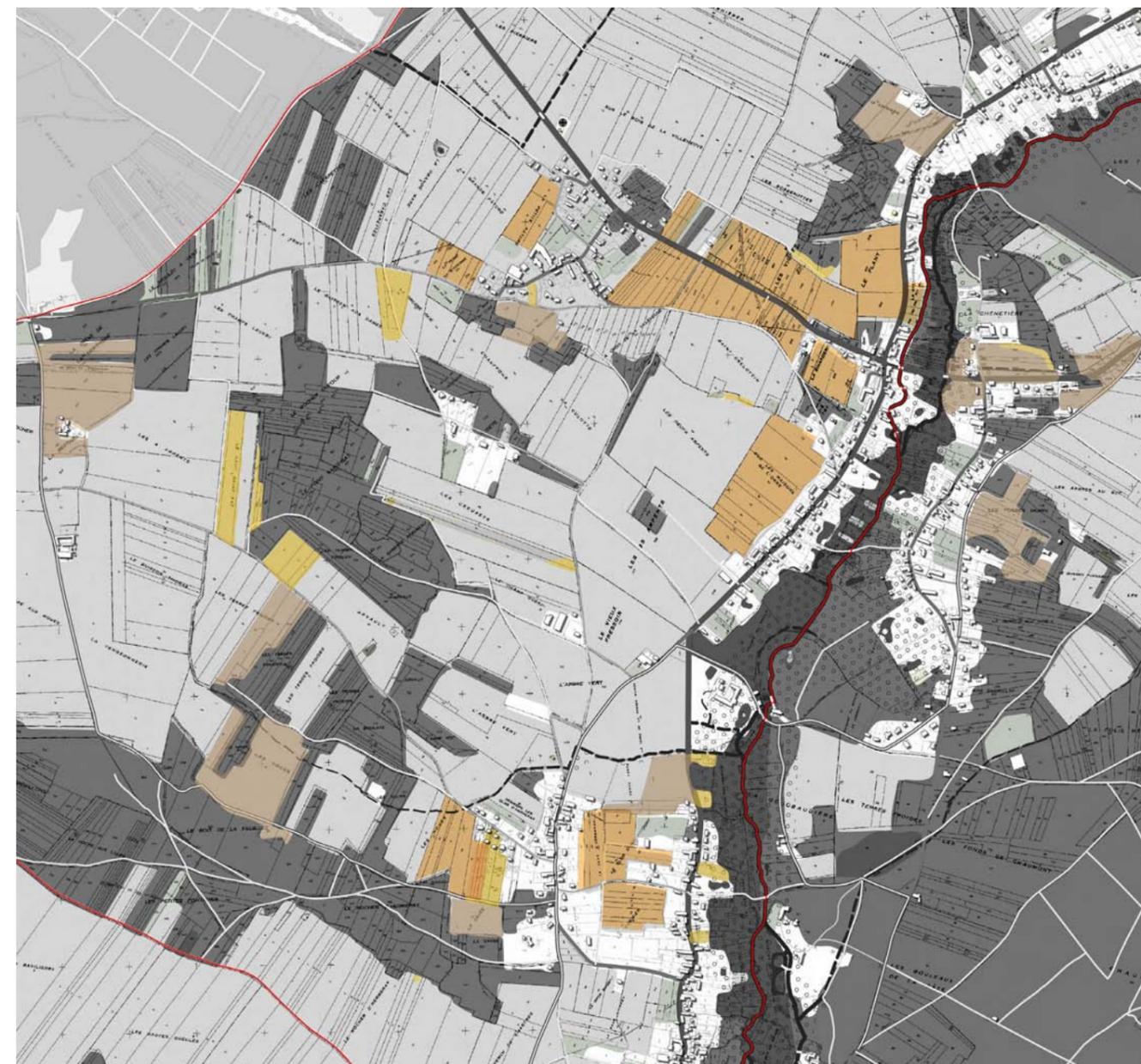
• Offrir des liaisons douces et des parcours de qualité entre les hameaux

- Aménager des chemins et passages en limites et entre parcelles, à travers la plaine

Installation d'un maraîcher et arboriculteur bio à Magny les Hameaux : mise à disposition de terres et chantier participatif



Maintenir et valoriser les paysages agricoles de la vallée Encourager la diversité des pratiques et des formes d'agriculture



Principes d'action

• **Préserver et valoriser les structures végétales existantes** : bosquets, haies, arbres isolés

- **Inscrire ces éléments au PLU** pour les protéger

- **Développer les usages liés à l'exploitation** de la matière organique produite



Replantation de haies sur parcelle privée, Les Essarts



Silhouettes des pins se détachant sur l'horizon agricole



Bandes enherbées en bord de chemin



Fourrés ponctuant offrant un refuge à travers la plaine

• **Développer les mesures agro-environnementales et climatiques**

- **Accompagner économiquement à l'amélioration des pratiques** : différenciation des cultures respect d'une part minimale de légumineuse, limitation des traitements phytosanitaires

• **Replanter des arbres et des haies pour souligner les structures paysagères et préserver l'érosion des sols**

- **Replanter** des alignement d'arbres le long des routes, des arbres isolés au croisement des chemins, des haies champêtre en limite de propriétés, des vergers en ceinture des hameaux, etc

- **Implanter les structures végétales perpendiculairement à la pente**

• **Valoriser les arbres remarquables et cultiver un patrimoine à découvrir au fil de la découverte de la vallée**

- **Réintroduire des arbres singuliers et remarquables**, arbres isolés ou bouquets agrémentant et soulignant l'histoire de la vallée, accompagnant les promenades

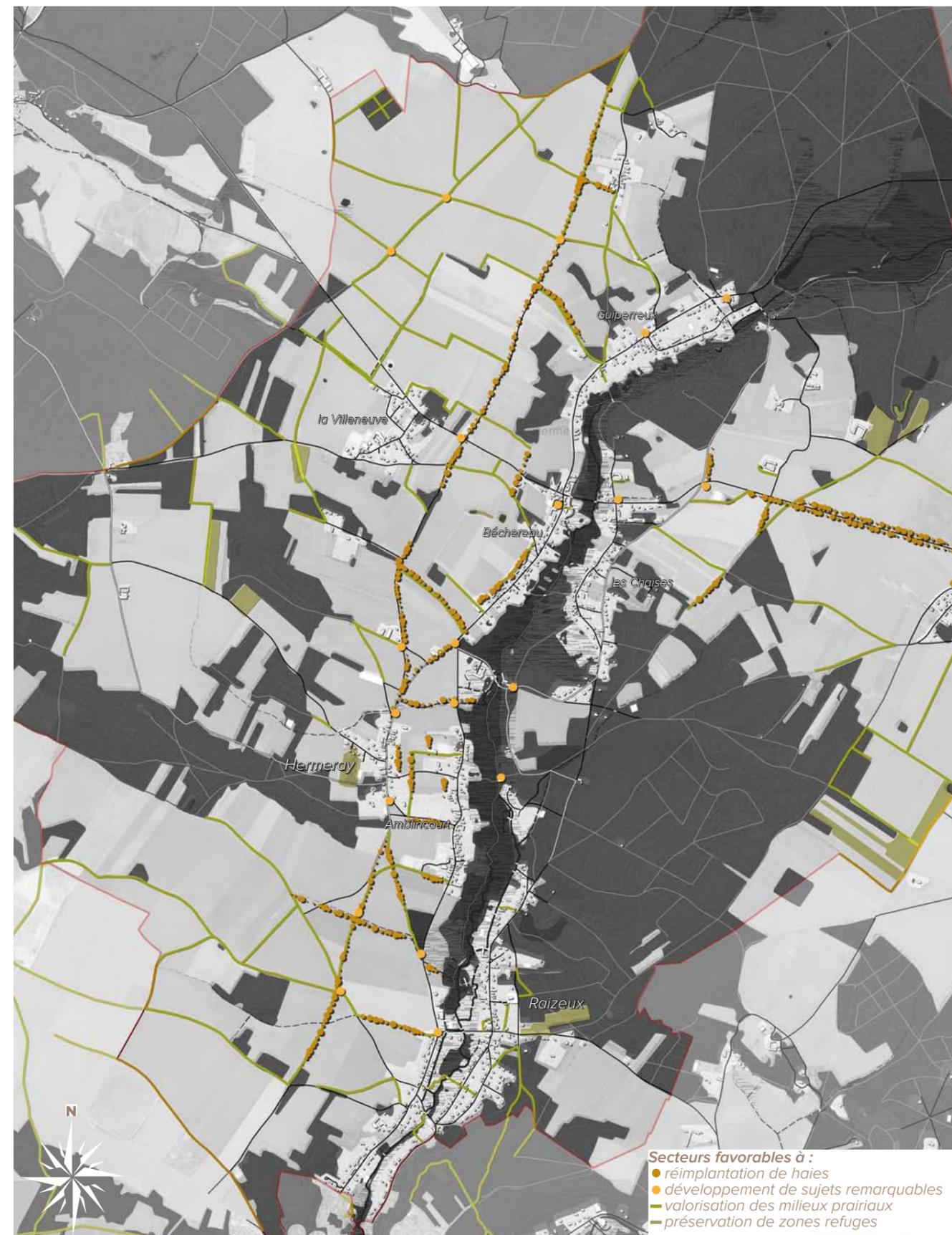
• **Développer la trame prairiale par le maintien de bandes enherbées**

- **Adopter une gestion extensive des bords de chemins et de parcelles** par une fauche annuelle en fin d'été permettant l'expression des cycles de reproduction des différentes espèces

• **Préserver et restaurer des fourrés arbustifs et des parcelles de fruticées**

- **Développer un système de rotation** permettant le maintien de zones refuges et des dynamiques naturelles à travers l'espace agricole

Recomposer et enrichir la trame écologique et paysagère **Valoriser les motifs paysagers et développer la trame écologique**



Les boisements ponctuant et couronnant la plaine agricole représentent un motif paysager remarquable et jouent également un rôle écologique important qu'il s'agit de valoriser. Le projet pour la vallée propose de préserver et renforcer cette ceinture boisée.

Principes d'action

- **Préserver la richesse des motifs forestiers notamment sur le versant ouest**

- Inscrire et protéger les boisements à travers le PLU
- Créer de nouveaux boqueteaux

- **Veiller à l'impact des coupes sur la perception de la forêt dans le grand paysage**

- Réaliser des coupes échelonnées dans le temps en préservant une part de bois mature
- Préserver une épaisseur de lisières pour minimiser l'impact visuel des coupes



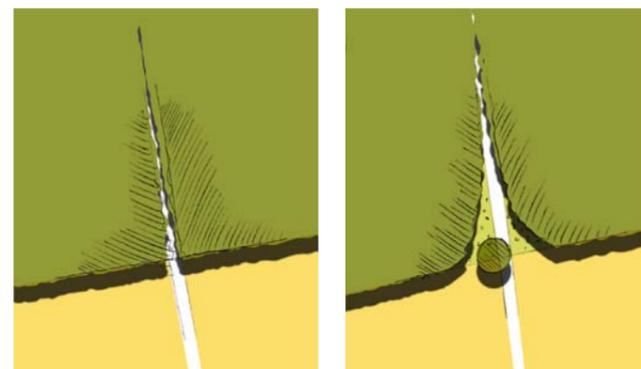
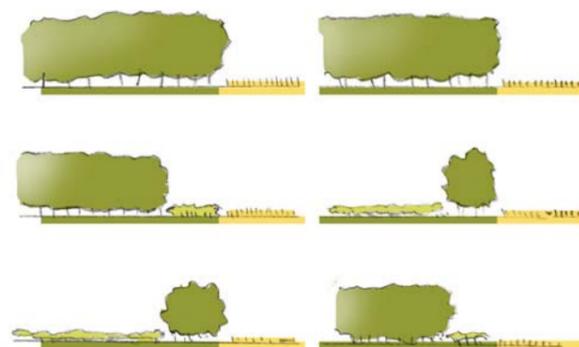
- **Préserver et enrichir les abords des chemins à l'orée des bois**

- Eclaircir les zones d'entrées dans la forêt, pour réintroduire de la diversité dans ces zones d'accueil privilégiées pour des espèces inféodées à ces milieux

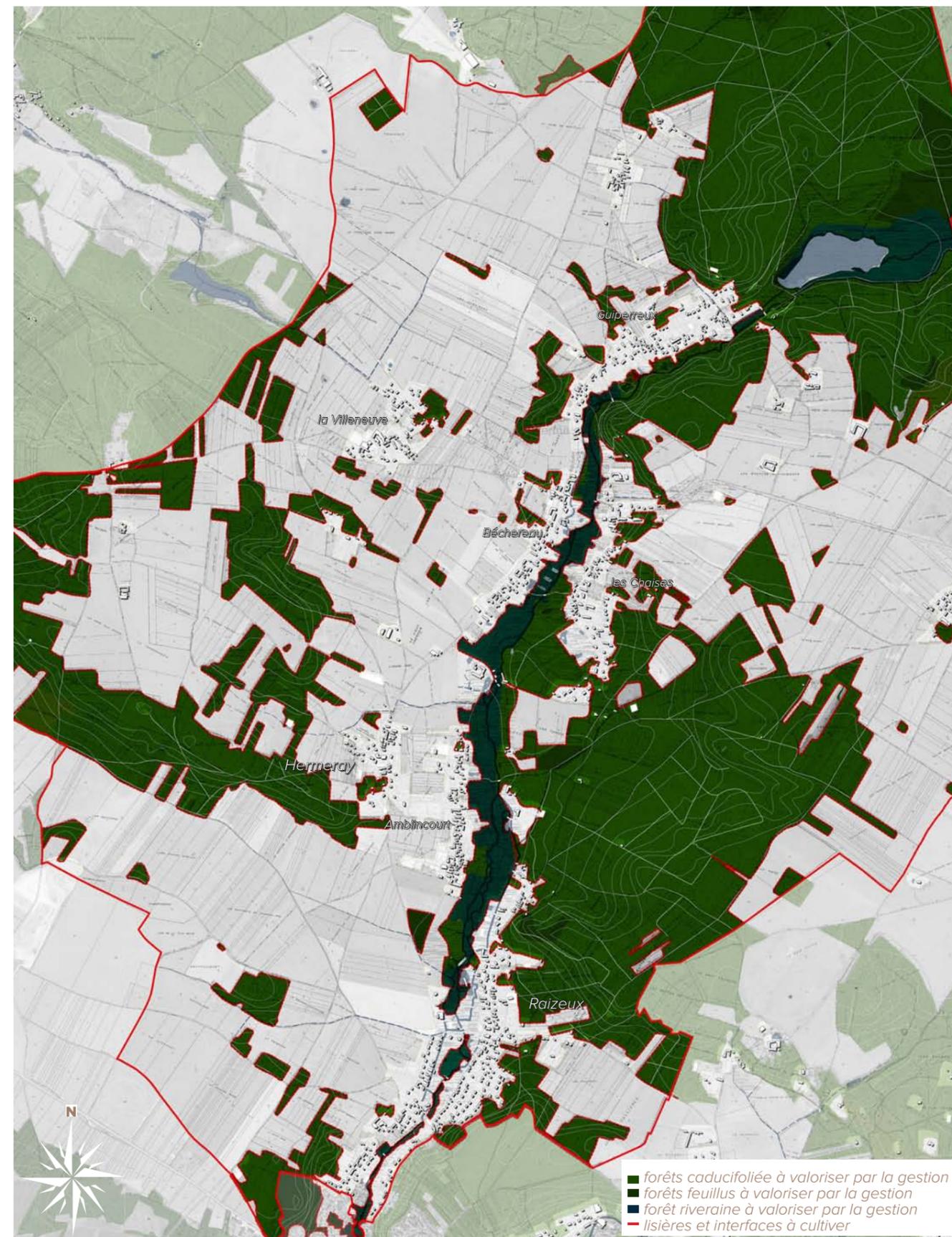


- **Adapter la gestion aux stations forestières et diffuser les bonnes pratiques de gestion en matière de paysage et d'écologie forestière auprès des propriétaires privés**

- Développer la mise en oeuvre de Plans Simples de Gestion
- Favoriser la perméabilité des clôtures pour assurer les déplacements d'espèces par des préconisations dans les PLU
- Valoriser la diversité et la fonctionnalité écologique des boisements
- Privilégier les essences locales adaptées aux stations forestières
- Conserver des bois morts sur les parcelles



Recomposer et enrichir la trame écologique et paysagère Cultiver et exploiter les forêts en appliquant de bonnes pratiques de gestion



Principes d'action

• **Mettre en place des structures paysagères permettant d'assurer le bon fonctionnement hydraulique du territoire**

- **Gérer le ruissellement sur les pentes** en implantant une trame végétale (haies, fourrés, arbres isolés, etc) s'inscrivant dans la géographie pour limiter l'érosion. Ces structures joueront également un rôle important pour réguler et fixer les pollutions aux abords des milieux humides

- **Développer la gestion des eaux pluviales à la parcelle** en y aménageant des mares ou des zones humides de manière à maîtriser l'influence des rejets sur la qualité du milieu

• **Sensibiliser les acteurs aux pratiques vertueuses pour améliorer la qualité du milieu**

- **Adapter les pratiques agricoles** pour limiter l'impact de ces pratiques sur la qualité des eaux

- **Lutter contre la diffusion des intrants chimiques et des pesticides**, en interdisant leur usage sur les espaces publics et en sensibilisant les acteurs privés, habitants, jardiniers pour limiter et même prohiber leur usage

• **Redonner la visibilité et favoriser les accès à l'eau**

- **Valoriser les traversées de la rivière existantes et souligner la présence de l'eau** en empêchant la fermeture du milieu par une gestion régulière, en adaptant les clotures et les limites privées pour préserver la visibilité et en signalant cette présence par des dispositifs signalétiques, pédagogiques discrets et adaptés

- **Créer de nouvelles traversées** et créer des boucles de proximité permettant des parcours au fil de l'eau

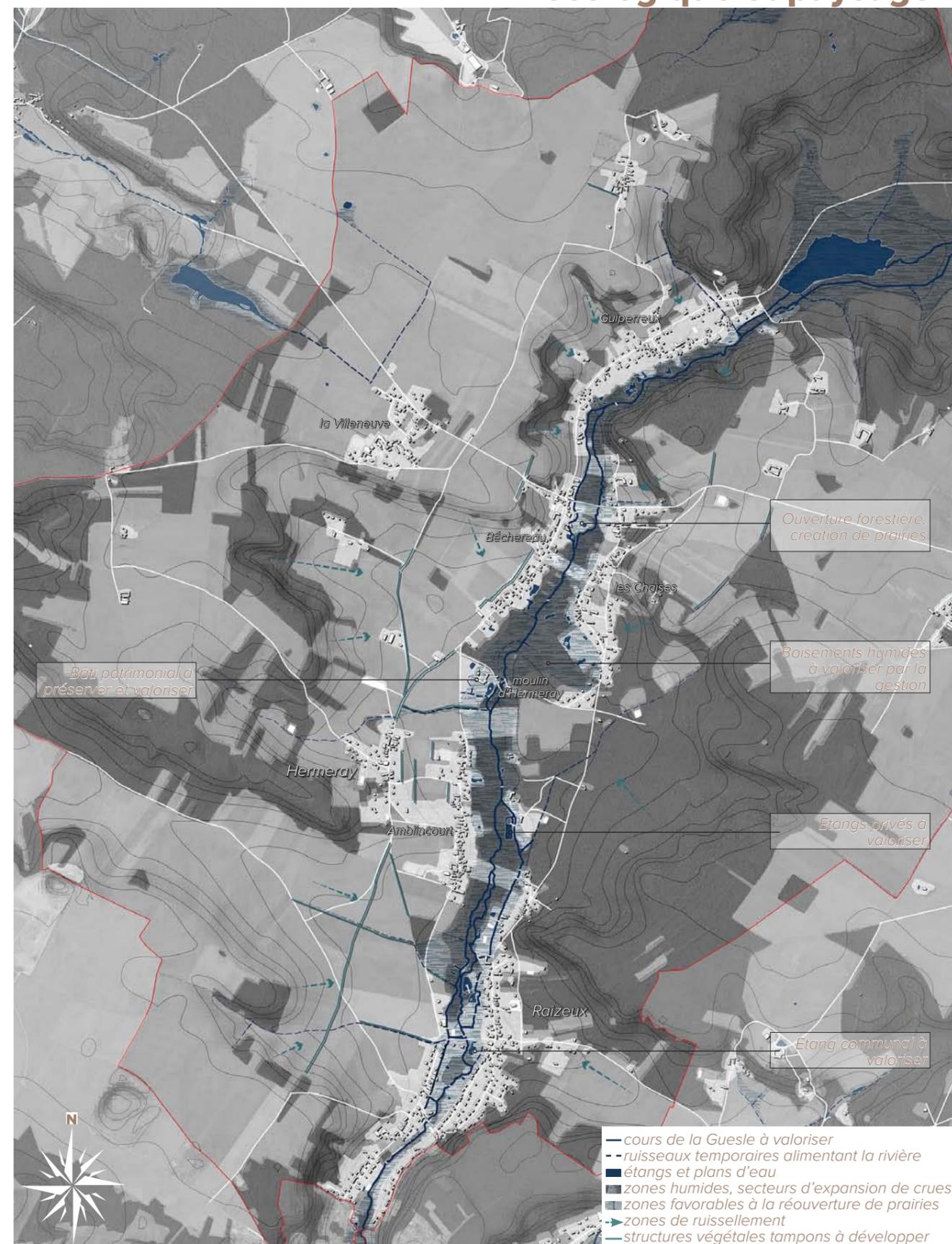
• **Révéler la richesse de ces zones humides par des dispositifs spécifiques sur la richesse du patrimoine naturel et les enjeux de conservation**

- **Accompagner les chemins parcourant le fond de vallées** de dispositifs signalétiques et pédagogiques légers qui offrent l'occasion de communiquer sur la diversité et la fragilité de ce milieu naturel

• **Mettre en valeur le patrimoine naturel et bâti le long de la Guesle**

- **Entretien et restauration le patrimoine bâti lié à l'implantation des villages dans la vallée** : Moulin d'Hermeray, Château d'Amblincourt, les ponts de pierre

Valoriser la richesse et les usages des paysages liés à l'eau Retrouver la Guesle et affirmer sa continuité écologique et paysagère



Valoriser la richesse et les usages des paysages liés à l'eau
Valoriser les milieux naturels des zones humides et restaurer des espaces ouverts dans le fond de vallée



Protéger et valoriser les forêts et zones humides du fond de vallée

- Encadrer les usages de ces zones dans les documents d'urbanisme (règlements, rapport de présentation), notamment l'interdiction de remblais des zones Humides afin de protéger ces milieux dans les parcelles privées.

- Adapter les peuplements aux stations et éliminer progressivement les espèces indésirables (invasives, horticoles) et leur substituer des espèces plus adaptées au milieu de la forêt riveraine : saulaie, aulnaie, chânaie voir lande humide

- Valoriser ces milieux par la mise en oeuvre de plans de gestion écologique adaptés à leur spécificités et à leur caractère humide, favorisant une mosaïque de situations et permettant à la flore et la faune endémique d'exprimer pleinement leurs potentiels de développement : gestion des niveaux d'eau, coupe et entretien des ligneux

- Régénérer les boisements et maintenir un certain degré d'ouverture pour permettre l'entrée de la lumière sous le couvert arboré et favoriser ainsi la diversité structurale et spécifique

- Canaliser l'accès et les usages de ces espaces, réservés à certaines zone de manière à préserver les sols et créer des zones refuges pour les espèces animales et végétales.

- Limiter les interventions et préserver les sols

Rouvrir et recréer des prairies humides

- Cibler préférentiellement les zones dont l'ouverture s'inscrit dans une amélioration des continuités écologiques et paysagères, créant des perméabilités et transparences à travers la vallée :

- autour des étangs privés,
 - en aval du Moulin d'Hermeray,
 - entre les Ormes et les Chaises,
 - au niveau de la mairie d'Hermeray
- Proposer un accompagnement à la transformation puis à la mise en place de plans de gestion par le parc aux propriétaires, les terrains de fonds de vallée étant majoritairement constitués par des espaces privés

- Préserver les sols et certaines structures végétales existantes, valoriser la nature des terrains

- Réaliser un nivellement fin du terrain pour assurer une bonne gestion du fonctionnement hydraulique des parcelles, des niveaux d'eau

Maintenir les espaces ouverts par une gestion adaptée

- Adopter des techniques extensives telles que le pâturage pour éliminer la végétation ligneuse

Valoriser les berges de la Guesle, retrouver sa mobilité et sa naturalité dans les zones éloignées du bâti

- Supprimer les ouvrages artificiels, les obstacles ne permettant pas l'expression de la dynamique du ruisseau et bloquant l'accès de la petite faune aquatique et périaquatique : seuils, embâcles, arbres couchés, berges construites, etc...

- Restaurer des profils adoucis et étagés permettant le maintien des berges, limitant l'érosion tout en permettant l'accueil de la faune et la flore et en favorisant les continuités écologiques le long de la vallée

- Pratiquer une fauche tardive différenciée, alternée d'une année sur l'autre de

manière à conserver des ressources et des zones de refuges pour la faune

- Assurer le bon fonctionnement hydraulique sur les parcelles privées en veillant au bon écoulement des eaux

Conseiller et inciter les particuliers pour réaliser des travaux de valorisation et de renaturation de leurs berges

- Accompagner les acteurs pour engager des travaux de valorisation des berges : profil favorables, gestion, choix d'espèces et essences favorables au bon fonctionnement écologique et à la composition de paysages harmonieux



• **Valoriser les qualités écologiques et paysagères du réseau d'étangs et de mares**

- **Canaliser les accès à l'eau** de manière à préserver des zones de tranquillité
- **Adapter la gestion et mener des travaux d'ingénierie écologique** pour favoriser la diversité de la végétation des berges : offrir des profils étagés offrant un gradient hydrique, préserver la végétation spontanée des berges en y appliquant une gestion différenciée et tardive permettant l'expression de la richesse biologique
- **Contenir l'avancée et le développement de la végétation ligneuse** aux abords des étangs en pratiquant régulièrement des dégagements et éclaircies, de manière à favoriser l'expression d'un cortège végétal diversifié
- **Gérer les abords des étangs** en prairie fauchées, voir pâturée et agrémentée d'assises, des jeux et autres supports
- **Réguler les niveaux d'eau par la gestion hydraulique** : maintenir les niveaux d'eau hauts durant le printemps et jusqu'au début d'été afin de conserver la ceinture végétale en eau, et permettre ainsi le bon déroulement de la nidification des oiseaux d'eau. A partir du milieu de l'été, il peut être intéressant de faire baisser le niveau afin de faire découvrir des vasières, importantes pour l'accueil des limicoles en halte migratoire post-nuptiale et l'apparition de plantes typiques des grèves nues.
- **Accompagner les acteurs privés** à travers des formations et la mise en place de conventions et de plans de gestion adaptés



observatoire ponton

supports d'usages

gestion différenciée des prairies

île

étagement des berges

zone de réserve inaccessible



Références et expériences similaires

Restauration de la Prairie humide des Essarts, Clairefontaine



La restauration et l'aménagement de la prairie des Essarts est un bon exemple de la valorisation des fonds de vallées que peuvent mettre en oeuvre les communes, même en forêt de protection.

Sur cette ancienne peupleraie, le milieu est réouvert en préservant certains bouquets d'arbres. Un sentier de promenade en grave est créé autour du site et des mares sont préservées ou recrées.

L'entretien sera ensuite réalisé par l'installation de vaches dont le pâturage permettra le maintien du milieu ouvert tout en participant d'un paysage vivant.

Financé à 100% (80 % par l'Agence de l'Eau Seine Normandie et 20 % par la Parc), la maîtrise d'ouvrage du projet est déléguée au Parc

Valoriser la richesse et les usages des paysages liés à l'eau Valoriser les zones humides et restaurer des espaces ouverts dans le fond de vallée

Références et expériences similaires

Réserve naturelle d'Ors de la Mérantaise



Début 2017, la commune de Châteaufort a souhaité affirmer sa volonté politique de protéger les espaces naturels de fond de vallée de la Mérantaise, sur sa propriété du domaine d'Ors, en produisant un arrêté municipal qui délimite un espace protégé. L'engagement de la commune pour ce site, propriété communale depuis 1988, n'est pas nouveau puisqu'il fut l'objet d'un classement en réserve naturelle volontaire en 1996. Lors du transfert de compétence « patrimoine naturel » de l'Etat à la Région, cette RNV ne fut pas partie du lot d'ex RNV transformée en RNR. La commune a donc arrêté ce périmètre d'espace protégé communal, à minima le temps qu'un classement en RNR puisse voir le jour, mais si cela n'était pas le cas, ce statut local communal perdurerait. Cet exemple montre qu'une commune peut classer une de ses propriétés privées en réserve naturelle pour protéger et gérer les écosystèmes et la biodiversité associée. *source PNR*

Vallée de la Guesle, Hermeray-Raizeux

La vallée bénéficie d'un maillage de routes, chemins et sentiers permettant la découverte de la vallée. Le chemin de grande randonnée de Pays des velines permet ainsi de relier le massif forestier jusqu'à Epernon en traversant plaines et vallée. Le projet pour la vallée de la Guesle propose d'enrichir et d'affirmer cette trame de déplacements doux pour faciliter les itinéraires du quotidien et favoriser la découverte de sa richesse écologique et paysagère.

Cette trame douce s'appuie sur des ouvrages existants à valoriser et propose de nouvelles séquences à créer. Elle pourra s'accompagner de supports signalétiques et pédagogiques pour favoriser l'orientation et permettre la découverte des paysages et milieux naturels de la vallée jusqu'aux portes du massif.

les itinéraires principaux à valoriser sont

• Les franchissements de la vallée par les sentiers de part et d'autre de la rivière

Ces chemins aujourd'hui relativement confidentiels et peu nombreux constituent pourtant des liens de qualité pour relier les deux villages et les différents hameaux. Ce sont également les espaces privilégiés de découverte de la rivière et de ses milieux naturels associés

• Le franchissement de la vallée par la D80

Cette route constitue le principal axe traversant la vallée, depuis Rambouillet jusqu'aux grands paysages de la plaine de Houdan en passant par le Hameau de la Villeneuve. Son traitement routier apporte pourtant peu de qualité. Elle constitue également un point d'entrée dans le village et son croisement avec la D107 constitue une centralité dans la vallée

• La traversée de la vallée par la D107 en reliant les hameaux

La route constitue l'axe principale pour traverser la vallée en longeant, sans pour autant le voir, le lit de la rivière. Elle relie Epernon aux différents hameaux jusqu'à

l'entrée dans le massif par l'étang de Guiperreux puis les rochers d'Angennes. Située entre les grands espaces agricoles et les boisements du fond de vallée son traitement routier et la faible largeur de la voie sur certaines emprises n'apportent pourtant pas aujourd'hui des qualités d'usages à la hauteur de son importance.

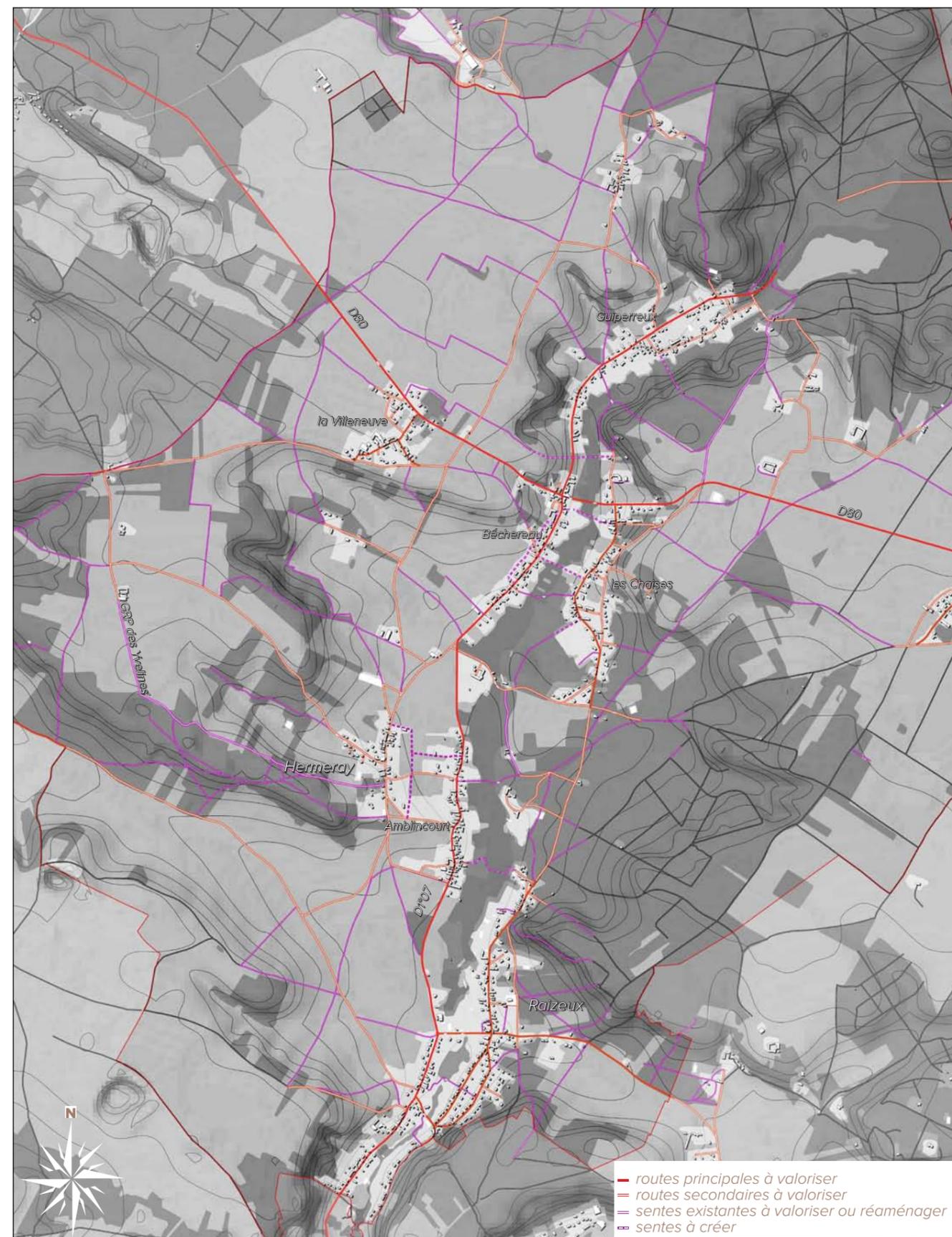
• La traversée de la vallée par Raizeux (route de Boulard, du tilleul, des chaises)

Cet axe le long duquel s'étire le village de Raizeux offre un parcours intéressant au cœur d'une ambiance forestière permettant de rejoindre le massif de Rambouillet. La qualité de cette voie peu circulée réside en partie dans le traitement paysager du parcours et de ses abords.

• La traversée de la vallée par le coteau agricole et les hameaux d'Hermeray et la Villeneuve

Traversant les grands paysages ouverts et profitant des jeux de la topographie, cet axe offre des points de vues et une appréhension de la vallée de qualité. Il permet également un parcours en grande partie abrité de la circulation

Valoriser et développer les parcours à travers la vallée Améliorer les itinéraires traversants la vallée et les parcours quotidiens



Le passage de la rivière au milieu des deux villages constitue un évènement qui n'est pourtant aujourd'hui presque plus perceptible en raison de la privatisation des berges et le développement d'une urbanisation tournant souvent le dos à cette ressource.

Le projet propose de retrouver la place de l'eau au sein des villages en reconstituant des parcours traversant la vallée d'un village à l'autre. Afin de protéger ces espaces riches en biodiversité et préserver leur tranquillité, seuls ne sont recherchés que les parcours transversaux.

Principes d'action

• Marquer et souligner les accès à ces traverses depuis les routes

- Changer la matière ou la couleur du revêtement de sol
- Installer une signalétique permettant de se repérer, s'orienter ou découvrir le patrimoine local
- Marquer ces espaces par un traitement paysager singulier permettant de caractériser l'espace : arbre isolé,

• Valoriser et aménager les chemins existants pour souligner les traversées et révéler la rivière

- Entretien et conforter les chemins
- Aménager et élargir les routes au niveau des passages sur la rivière.
- Jardiner les boisements situés à la croisée des routes et de l'eau en sélectionnant et en éclaircissant les peuplements pour redonner

de la transparence et la lisibilité du paysage

- Accompanyer les propriétaires sur la qualité des clôtures

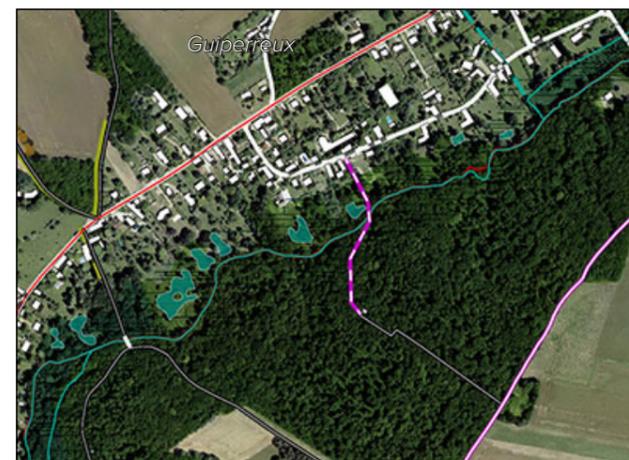
• Aménager de nouvelles liaisons entre les hameaux favorisant la diversité et la continuité des parcours tout en respectant le milieu naturel

- Créer des chemins en revêtement économiques telles que la grave ciment ou sur des mélanges terre-pierres
- Border les chemins de haie champêtre et d'essences adaptées à la zone humide
- Créer des platelages en bois et des pontons permettant de préserver la ressource des sols et de ne pas impacter le fonctionnement du cours d'eau et de ses milieux naturels associés.
- Aménager ponctuellement des observatoires et des dispositifs de découverte et d'information

exemple de valorisation de traversées de zones humides

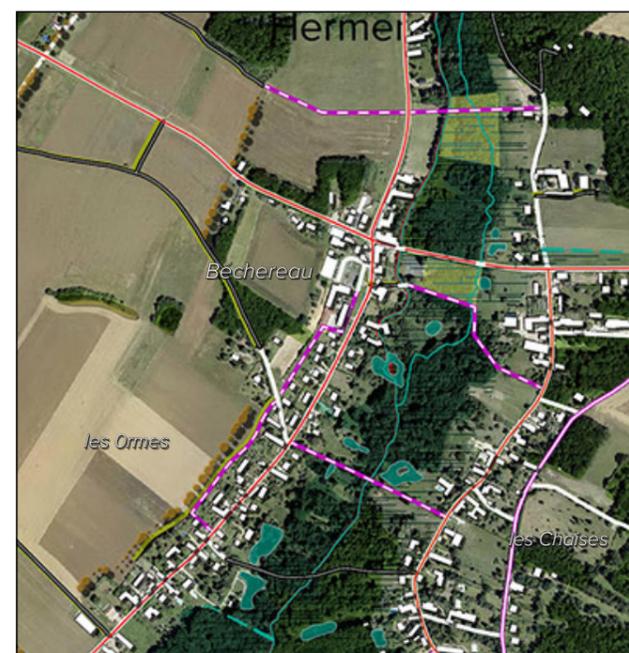


Valoriser et développer les parcours à travers la vallée Traverser la vallée et révéler l'eau



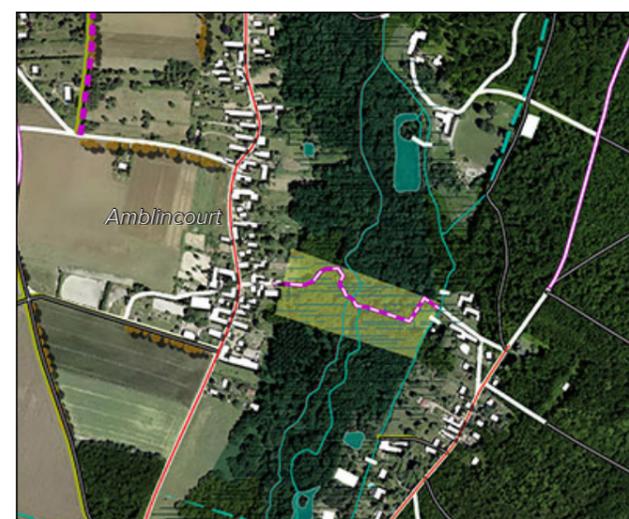
• Au niveau de Guiperreux

- Raccorder le hameau au GR
- Aménager un chemin dans la pente en éclaircissant ponctuellement le boisement pour y ouvrir des points de vue sur le hameau
- Créer un pont au dessus de la Guesle
- Créer une servitude de passage au niveau du grand parking privé bordant la rivière



• Au niveau de Béchereau et entre les Ormes et les Chaises

- Ouvrir le fond de vallée pour étendre et conforter la zone paturée. Créer un chemin reliant la Goultière à l'est jusqu'à la Ville-neuve
- Étendre l'espace ouvert autour du skate park en conservant un rideau boisé pour redonner la lecture de la vallée et découvrir l'étang. Aménager un chemin traversant la rivière jusqu'à la route des Chaises puis la plaine en passant par les pâtures
- Prolonger le chemin de la voie Meunière jusqu'à la route des Chaises en négociant une servitude de passage sur la grande parcelle privée partiellement en friche et sur la pâture



• Au niveau d'Amblincourt

- Aménager le chemin entre le chemin de la Source et le chemin des cours vertes en passant par dessus les différents bras de la Guesle



Principes d'action

• Limiter la vitesse du trafic routier pour atténuer la fragmentation des continuités écologiques

- Abaisser la vitesse à 70
- Détourner le trafic de transit de poids lourds

• Valoriser la traversée du hameau de la Villeneuve

- Diversifier les essences en accompagnement de la voirie pour enrichir le paysage et les ambiances traversées

- Enherber les sols stabilisés sur les parties peu fréquentées
- Pratiquer une gestion différenciée et laisser se développer les adventices sur les abords des chemins

• Favoriser le développement des mobilités actives

• Engager une politique volontariste de replantation d'arbres dans les secteurs de plaine ouverte

- Réintroduire des alignements d'arbres de haute tige de part et d'autre de la voie.
- Négocier une indemnisation avec les agriculteurs

• Accompagner la voie par une épaisseur végétale permettant une gestion favorable à la biodiversité

- Développer un ourlet composé des différentes strates végétales offrant des variations de formes et de hauteurs créant et cadrant des vues sur le grand paysage



alignement discontinu et étagé préservant des vues sur la plaine

alignement discontinu et étagé préservant des vues sur la plaine

Fossé et bande enherbée en gestion différenciée

Valoriser et développer les parcours à travers la vallée
Valoriser la D80 dans sa continuité écologique et paysagère



• Qualifier l'entrée de Raizeux par l'est

- Préserver les qualités d'ouverture sur le paysage de la prairie
- Veiller à la qualité des clôtures
- Pratiquer une gestion extensive des trottoirs
- Réaliser des plantations pour abriter le trottoir et offrir un paysage plus qualitatif



• Marquer la descente dans la vallée et l'entrée du village

- Diversifier l'espace agricole dans le secteur le long de la voie
- Accompagner la route par des plantations
- Créer une lisière végétale au contact du bâti



• Améliorer la perception de la vallée et résorber les points noirs liés aux bâtis

- Accompagner les propriétaires sur la qualité des bâtis, clôtures et des haies pour créer des transitions douces et offrir des vues sur l'espace agricole et sur la vallée
- Jardiner les abords des parcelles pour apporter une qualité



• Marquer le passage de la rivière et la centralité du village

- Changer les matériaux de sols pour souligner l'entrée dans un espace singulier
- Planter un ou des arbres isolés remarquables créant un point de repère et apportant une qualité d'ambiance
- Valoriser le commerce en l'ouvrant sur la place de la mairie et le carrefour

Le projet vise à développer les qualités écologiques et paysagères des grands axes traversants en accompagnant leur aménagement et leur gestion et ainsi favoriser la présence de la nature en ville. Ces actions doivent favoriser la fonctionnalité des trames vertes et bleues et améliorer la qualité du cadre de vie en offrant des paysages et des déplacements quotidiens attrayant.

Principes d'action

• Réduire les surfaces minérales et les emprises de voiries en faveur d'espaces partagés

- Supprimer les bordures, désaménager les voies pour restaurer des espaces de nature et retrouver des sols fertiles

• Valoriser les murs et renforcer la qualité des clôtures en faveur du paysage et de la biodiversité

- Planter de part et d'autre des clôtures de manière à absorber la structure et faire «déborder» les jardins dans la rue
- Favoriser les haies diversifiées pour offrir un rendu plus naturel, multiplier les intérêts écologiques et assurer une meilleure résilience en cas de maladie.
- Favoriser les matériaux naturels et perméables

• Renforcer la trame végétale et diversifier les plantations

- Planter et semer des essences à connotation forestière
- Développer la dimension comestible et utilitaire du paysage
- Restaurer la trame de vergers et de jardins
- Diversifier la gamme de plantes à massif par l'utilisation de plantes potagères, médicinales et aromatiques

• Valoriser les milieux herbacés des bords de route par une gestion différenciée

- Faucher tardivement les bandes enherbées pour permettre l'expression des cycles végétatifs
- Appauvrir les sols, privilégier la fauche et l'exportation des produits de coupe :
- Adapter le calendrier d'intervention et limiter la fauche
- Préserver des zones de refuges
- Former et communiquer sur la gestion

• Intégrer et laisser se développer la flore spontanée

- Laisser des espaces en gestion naturelle
- Limiter le désherbage, enherber pour ne plus désherber, bien gérer les couverts enherbés.

• Installer des dispositifs pour l'accueil de la faune

ruchers, hôtels à insectes, pierriers, murs habitats, etc mais également fascines, rémanents et bois morts laissés en place, vieux arbres à cavité laissés sur pied, etc



Enherbement et végétalisation spontanée des trottoirs et stabilisés

Insertion des stationnements au sein de structures paysagères pérennes

Gestion différenciée des bandes enherbées et création d'ouvrages de gestion des eaux à ciel ouvert

Vallée de la Guesle, Hermeray-Raizeux

Principes d'action

• Cheminer sur le coteau de la vallée

- Alternant passages à couvert et découvert, le chemin permet d'appréhender la vallée différemment tout en embrassant les hameaux les plus isolés du village

• Accompagner et agrémenter le chemin par un traitement végétal

- Afin d'enrichir le parcours et la diversité biologique à travers l'espace cultivé, le chemin s'accompagne d'une palette de motifs paysagers soulignant les espaces traversés : arbres isolés aux croisements des routes et des chemins, bande plantée en lisière de la forêt, haie arbustive et bandes enherbées en bord de champ

vues de la vallée et du village depuis le chemin sur les hauteurs du coteau



Valoriser et développer les parcours à travers la vallée Valoriser le parcours par le coteau agricole et les hameaux d'Hermeray et la Villeneuve

accès à la forêt

traversée du Gros taillis

accompagnement par les motifs paysagers : haie, arbres isolés

traversée de la Villeneuve
haras et agriculture de proximité
point de vue belvédère sur la vallée

ascension/ descente

talweg et ruisseau

ferme Guérin

traversée d'Hermeray
agriculture de proximité

talweg et ruisseau



L'éclatement des hameaux et leur étirement le long de rues-villages ne favorise pas la création de centralités et de repères

Principes d'action

• Marquer et souligner les lieux de centralités par un traitement urbain et paysager

- Distinguer l'originalité des lieux par un traitement spécifique : matière ou couleur de revêtement de sol
- Marquer ces espaces par un traitement paysager singulier permettant de les caractériser : arbre isolé au croisement des routes, arbustes saisonnier, etc

• Renforcer les intérêts et services offerts

- Diversifier et concentrer les services au niveau des deux grandes centralités pour renforcer leur attractivités
- Renforcer les mobilités alternatives
- Créer des points de départ des randonnées autour des commerces/ mairie
- Créer des hébergements touristiques
- Installer des dispositifs signalétiques ou d'orientation informant les visiteurs sur



Matériaux et revêtements de sols marquant l'intérêt du lieu

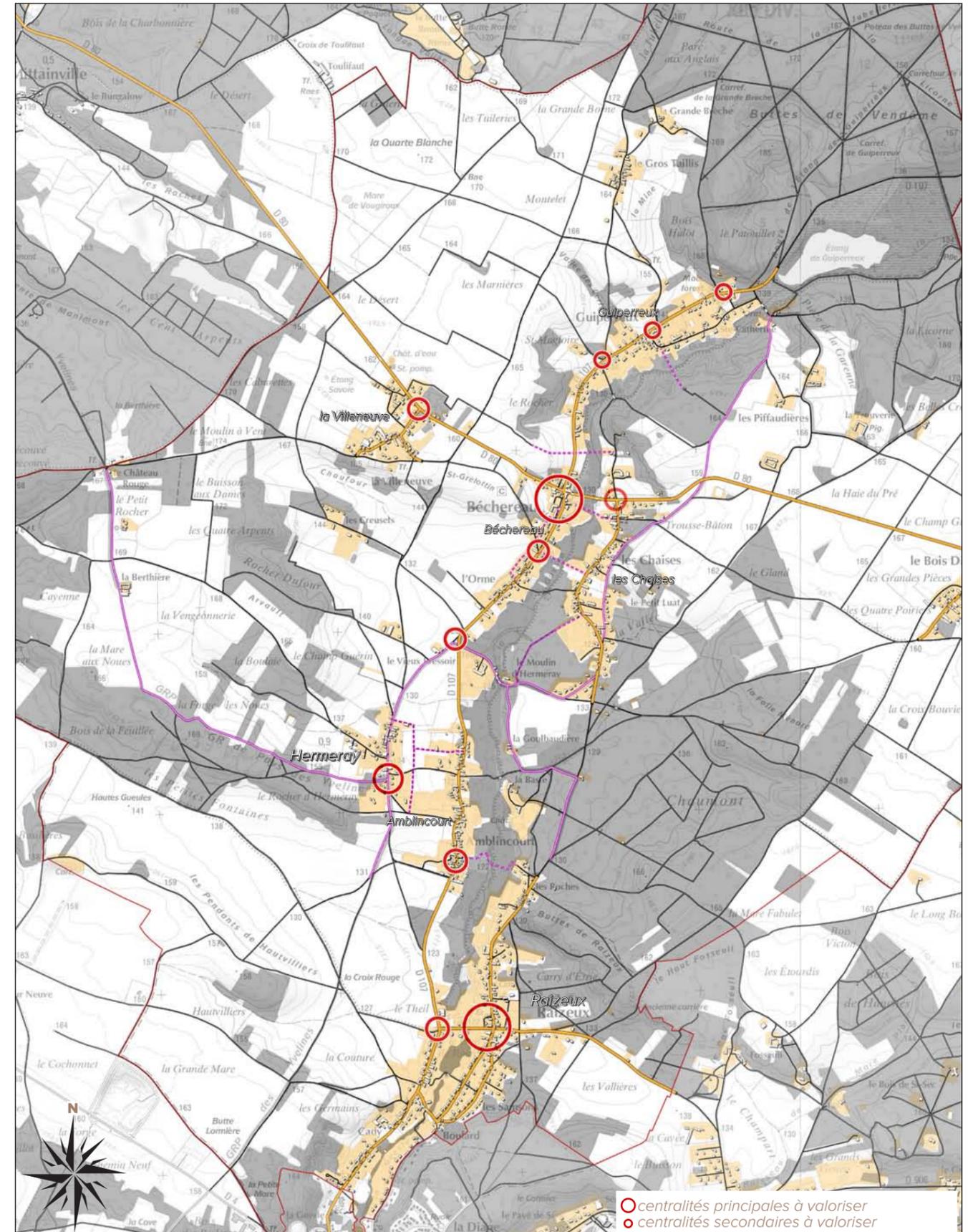
Frontage et micro-jardins

Signalétique et orientation vers les attraits du village

Marqueurs végétaux : plantations d'essences et d'ambiances remarquables caractérisant le lieu



Renforcer l'attractivité et l'accueil du territoire
Renforcer les centralités, les lieux de vie et les repères



> Pour les secteurs adossés à la forêt

• Intégrer le nouveau bâti dans le contexte forestier

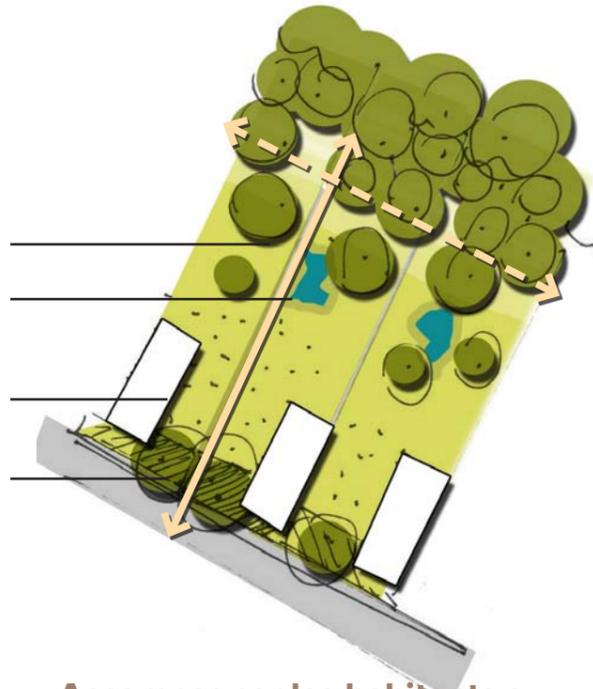
- Planter le bâti perpendiculairement à la route dans la longueur des parcelles de manière à gérer des perméabilités visuelles
- Préserver un espace de jardin en bord de route pour enrichir le paysage perçu depuis la route
- Préserver des accès à l'eau et à la forêt

Fond de jardin planté de grands arbres et se fondant progressivement dans la forêt

Zone humide et mares valorisées par une bonne gestion des abords

Implantation bâtie perpendiculaire à la rue
Ouverture visuelles sur la forêt en arrière plan

Jardin sur rue traité de manière qualitative

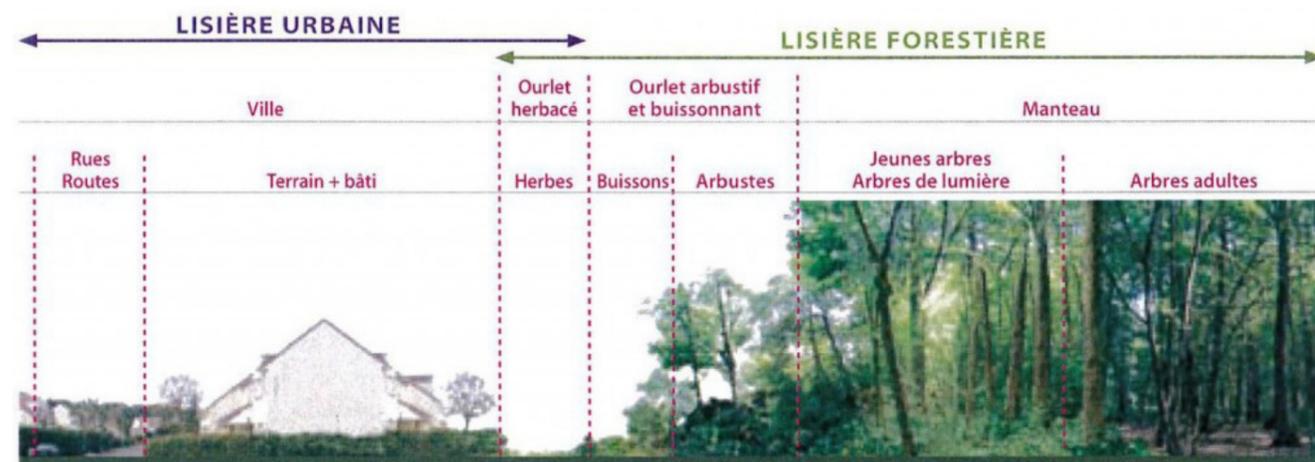


• Diversifier et enrichir les lisières forestières en fond de parcelle

- Préserver et restaurer l'étagement des différentes strates arborées, arbustives et herbacées.
- Eclaircir les sous bois pour permettre l'entrée de la lumière

• Accompagner les habitants aux bonnes pratiques de gestion de leurs jardins

- Inciter aux bonnes pratiques
- Former et communiquer
- Organiser des bourses aux plantes et autres dispositifs incitatifs



Valoriser les zones habitées et leurs limites
Densifier l'enveloppe urbaine en l'inscrivant dans la géographie

> Pour les secteurs adossés à la plaine

• Intégrer le bâti dans le contexte agricole

- Maîtriser les hauteurs et agencement du bâti
- Préserver des vues et dégagements
- S'appuyer sur le relief pour orienter les bâtiments et les chemins

• Diversifier l'activité agricole au contact du bâti

- Encourager la diversification agricole sur le pourtour des villages en y adaptant les cultures, limitant l'usage d'intrants, préservant des zones tampons, etc

• Exemple de la lisière au dessus du Hameau de l'orme

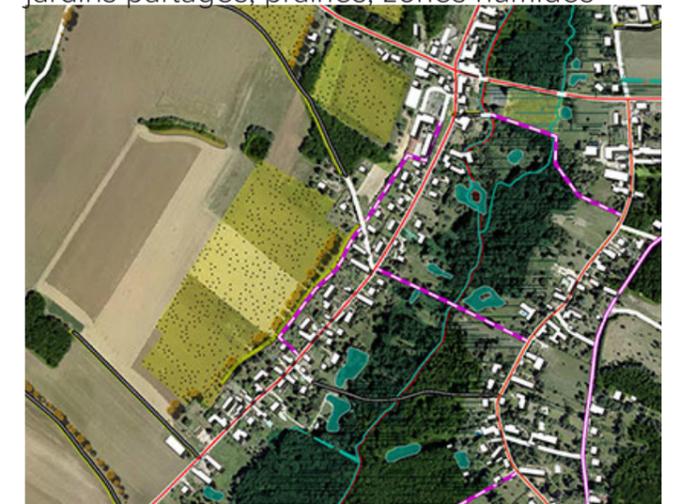
En partenariat avec l'agriculteur, créer une lisière pour travailler la transition entre le hameau et la plaine agricole :

- Etablir une servitude de passage avec les propriétaires concernés
- Planter des arbres tiges isolés, d'essences fruitières ou forestières agrémentant le paysage de la rue et cadrant des vues sur la plaine
- Gérer sous le couvert arborée une bande de prairie enherbée, de manière extensive

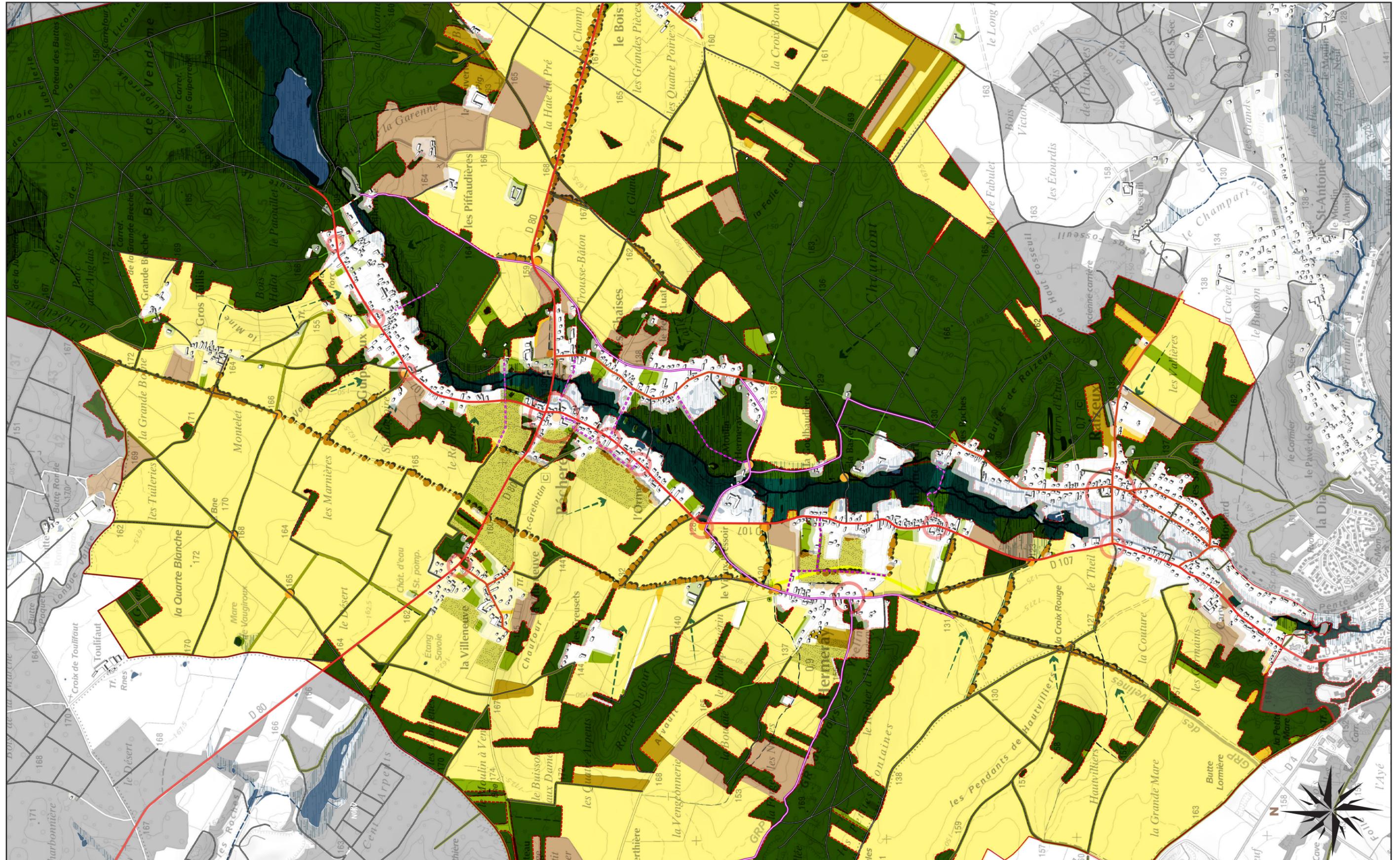
• Qualifier les limites des hameaux par une épaisseur végétale en lisière entre la plaine et les hameaux

- Valoriser les implantations végétales qualitatives en fond de jardin, proscrire les plantations banalisantes type haies de laurier, thuyas, etc au profit de haies champ-pêtres

- Aménager des chemins entre les jardins et l'espace agricole pour désenclaver la plaine et d'offrir de nouveaux usages et perceptions
- Développer des espaces collectifs ou de pratiques sociales, de type vergers, jardins partagés, prairies, zones humides



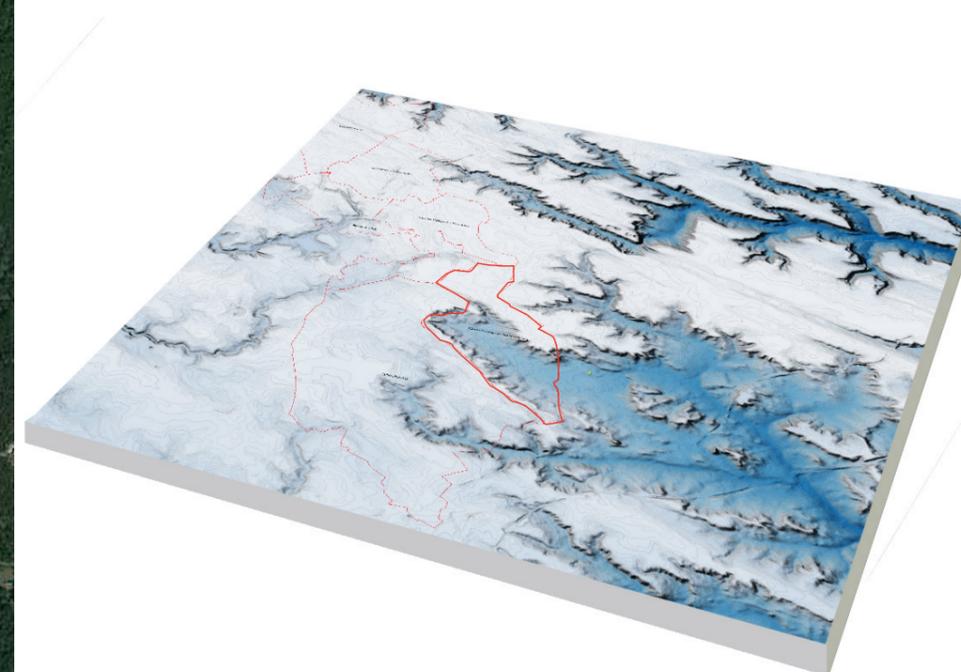
exemple de lisière urbaine multifonctionnelle, Gometz la ville, extrait PPB Plateau de Limours



Vallée de la Rabette Clairefontaine



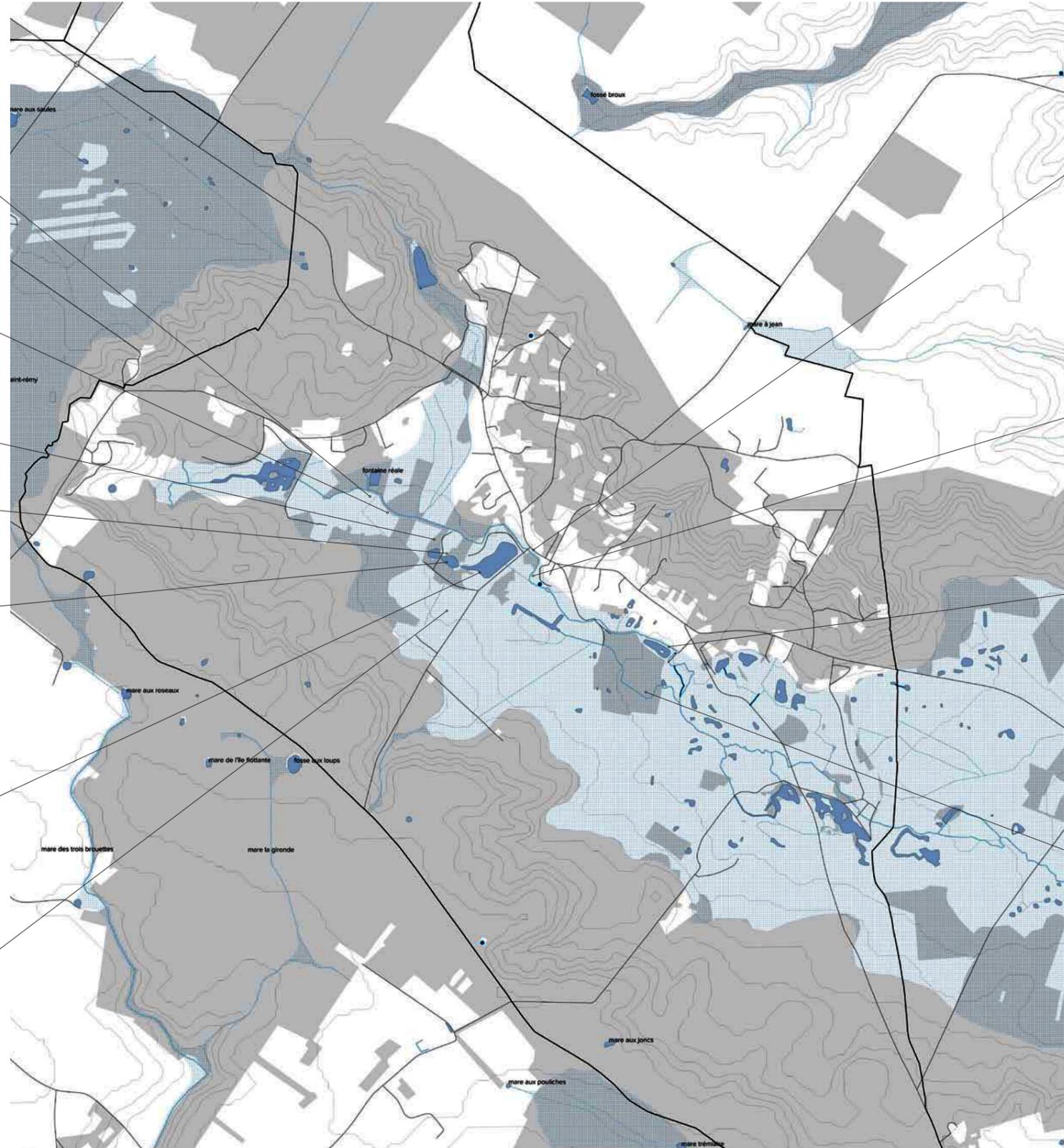
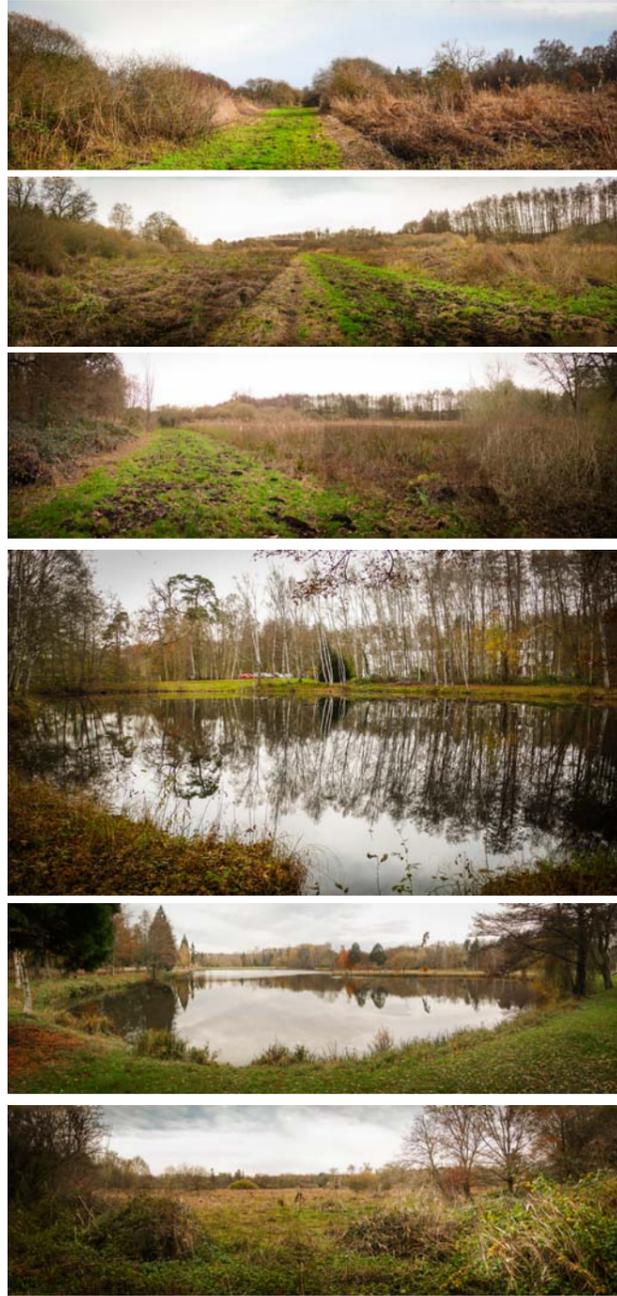
Une clairière forestière au coeur de la vallée



La commune de Clairefontaine est très active pour la mise en valeur des espaces de nature à proximité ou au cœur même du centre-bourg : elle a acquis de nombreux terrains, et d'autres sont en ENS. Deux prairies sont déjà en cours de réouverture et d'installation de pâturage avec le parc.

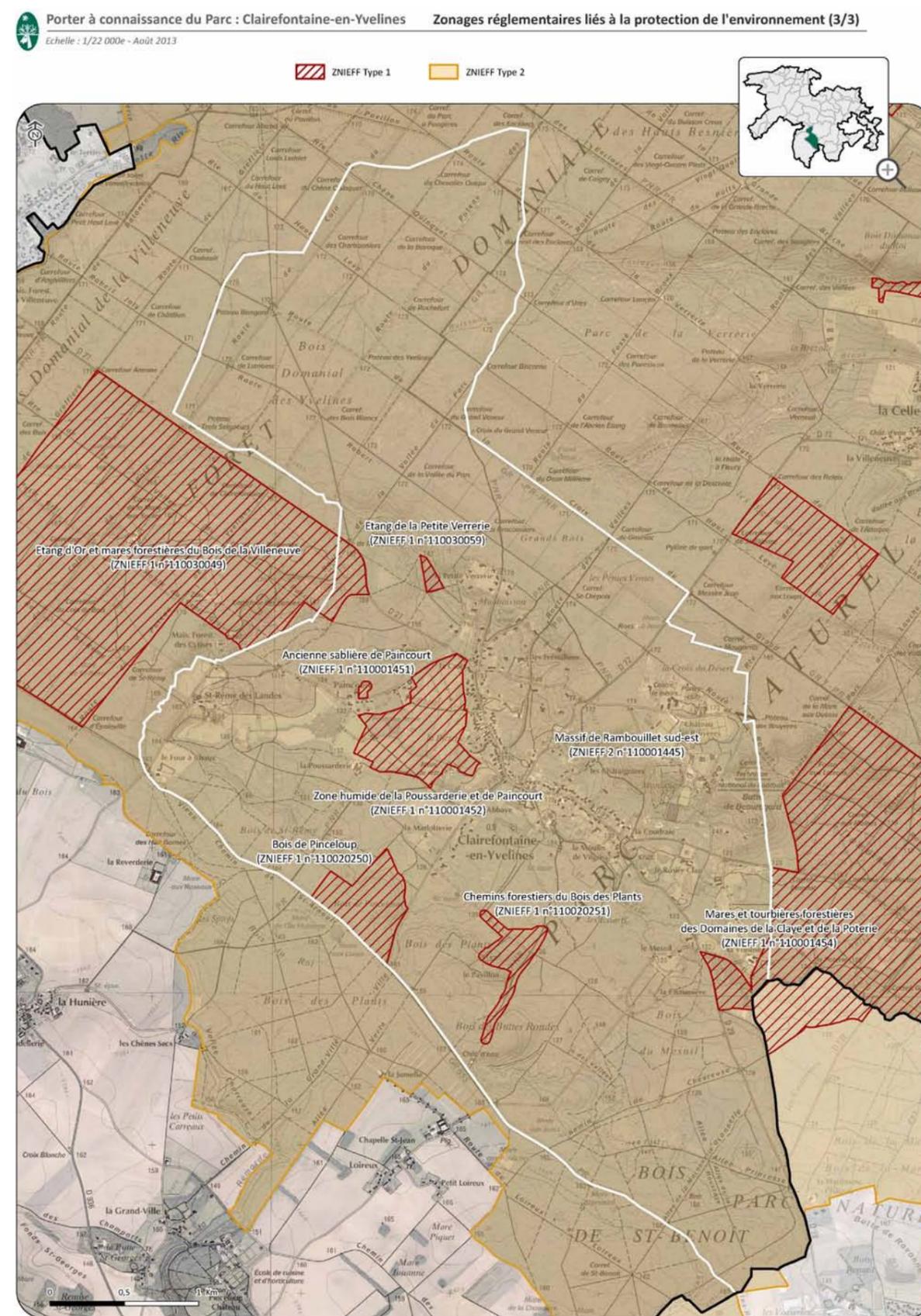
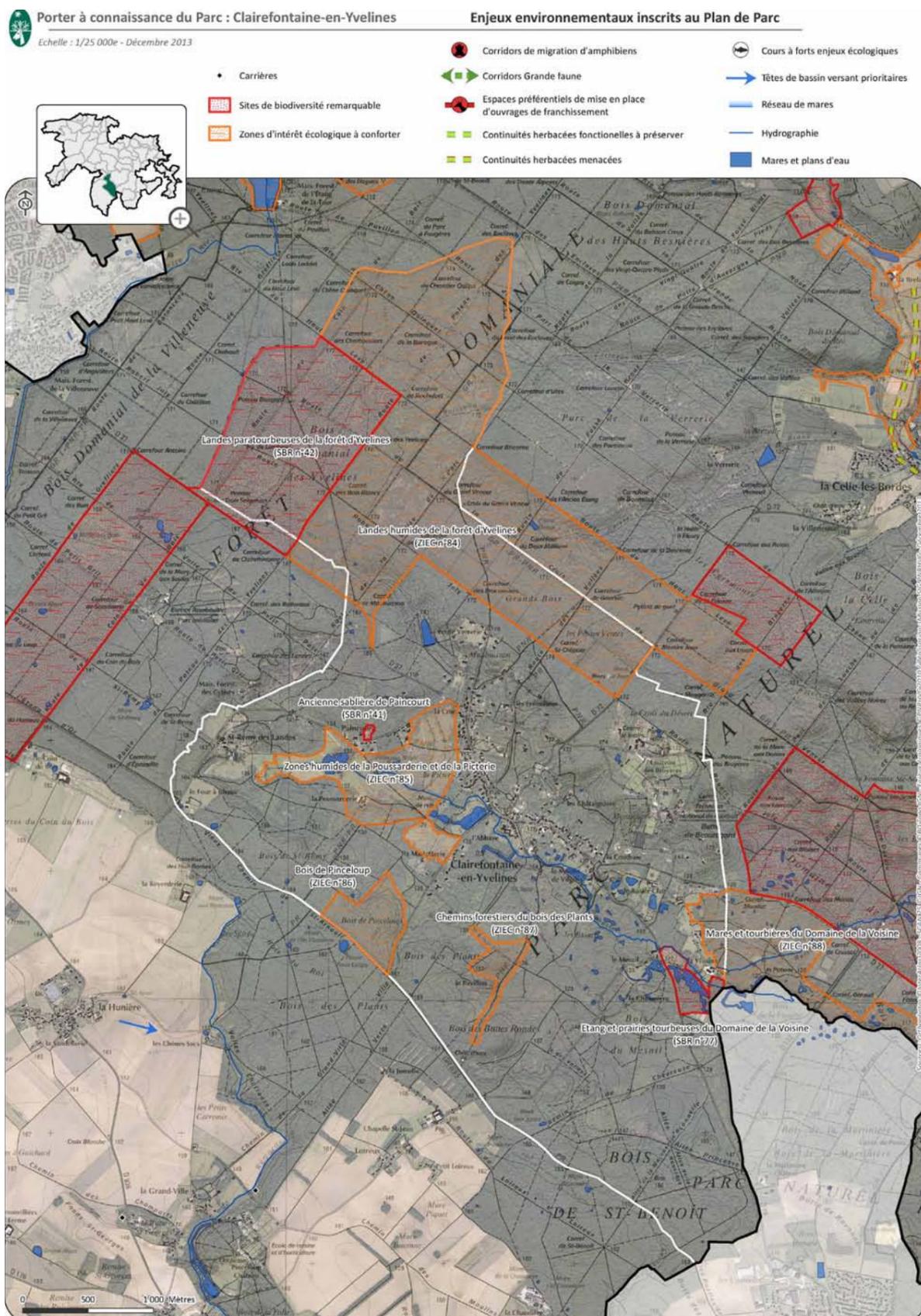
Mais il reste d'autres projets intéressants : la mise en valeur des espaces de roselières, des éléments de petit patrimoine (fontaine Réale), chemins de randonnée, de points de vue sur la forêt, de milieux naturels spécifiques (sablières, châtaigniers greffés,...)

Présentation du site
**Un réseau hydrographique omniprésent et source
d'une grande diversité**

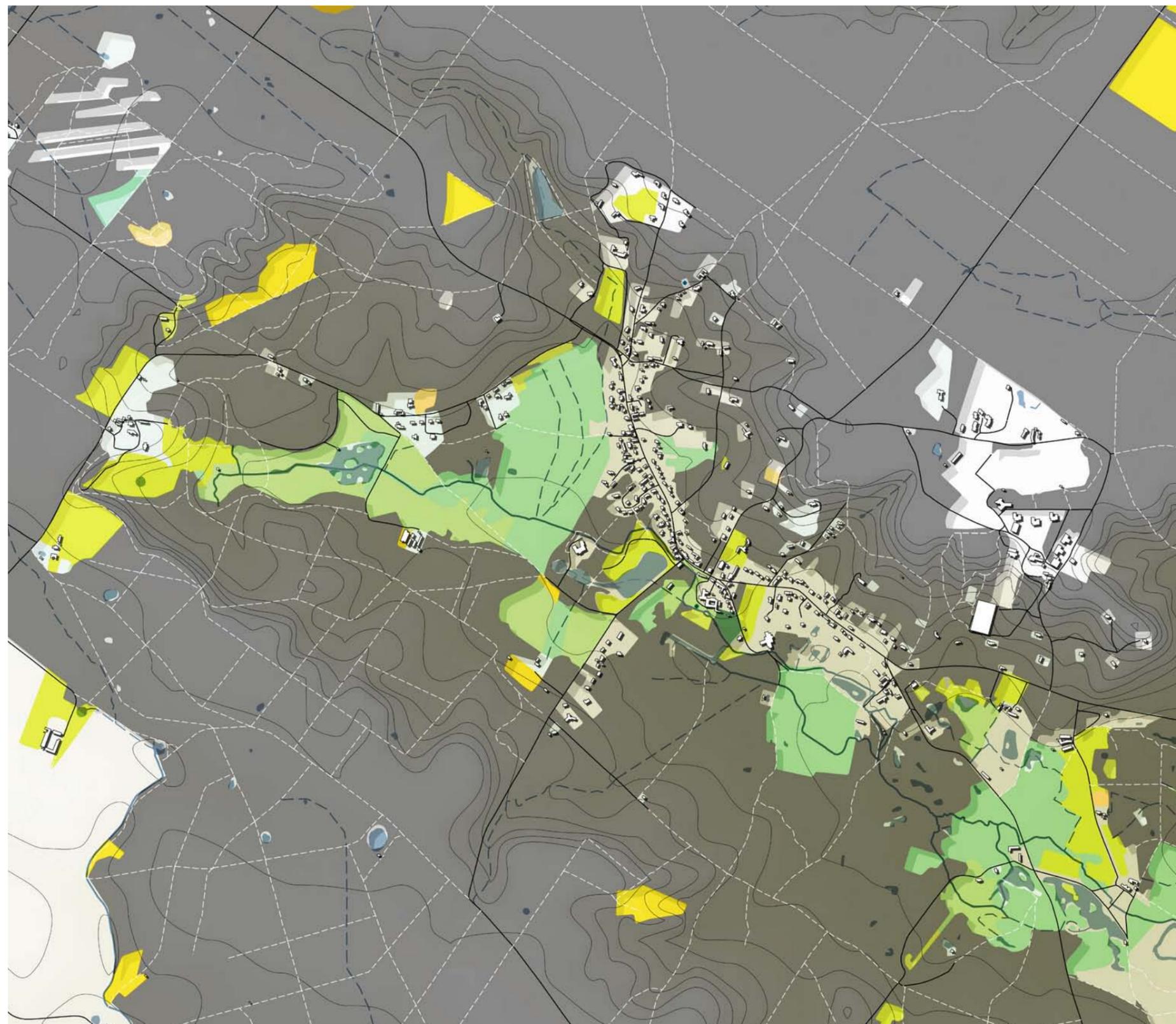


Vallée de la Rabette, Clairefontaine

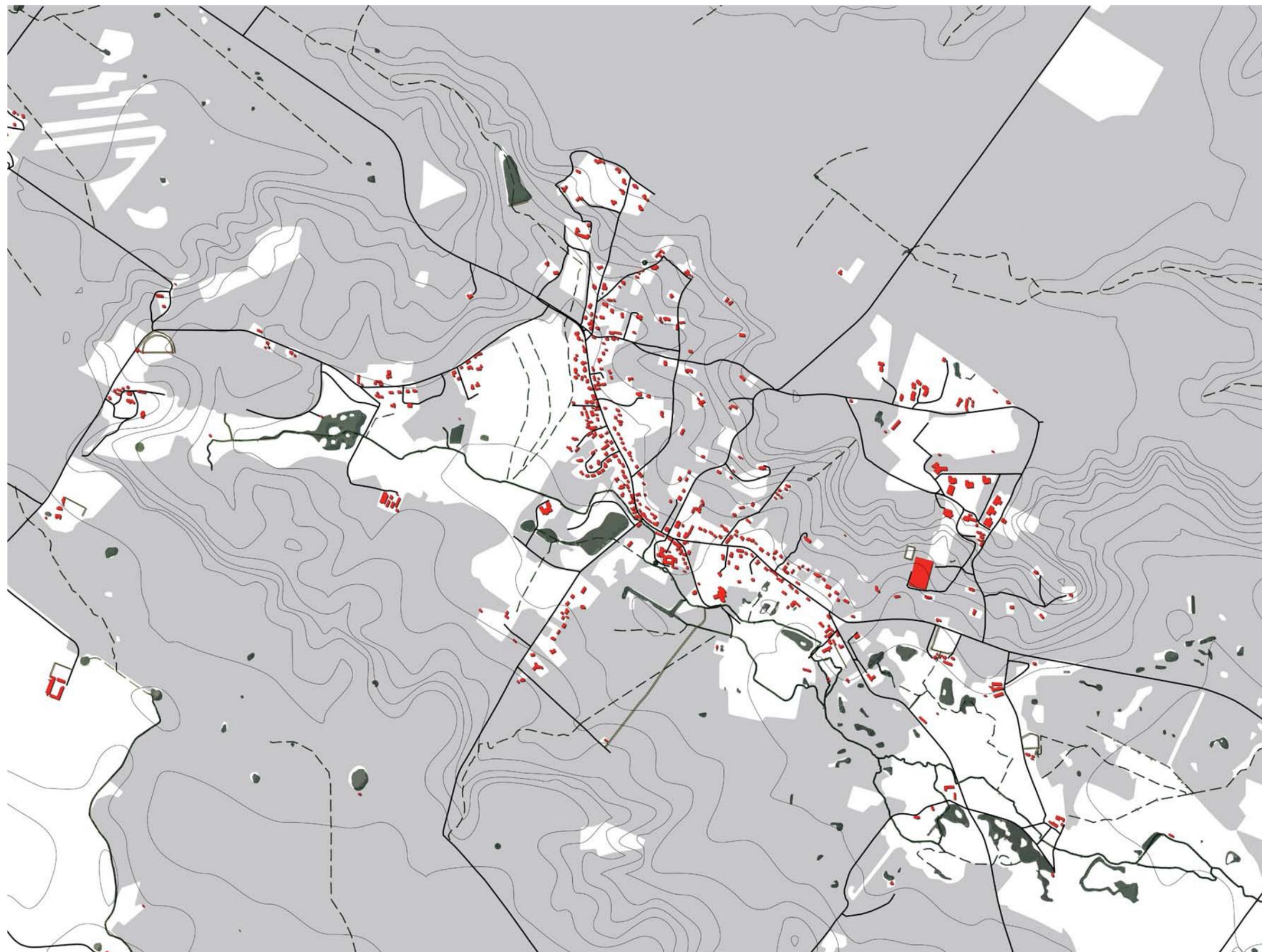
Présentation du site Une richesse écologique remarquable liée au sol et à l'eau



Les espaces ouverts offrent une respiration au village enserré par la forêt et constituent une de ses centralité naturelle



Un village forestier étiré le long de la vallée, un centre villageois en recomposition



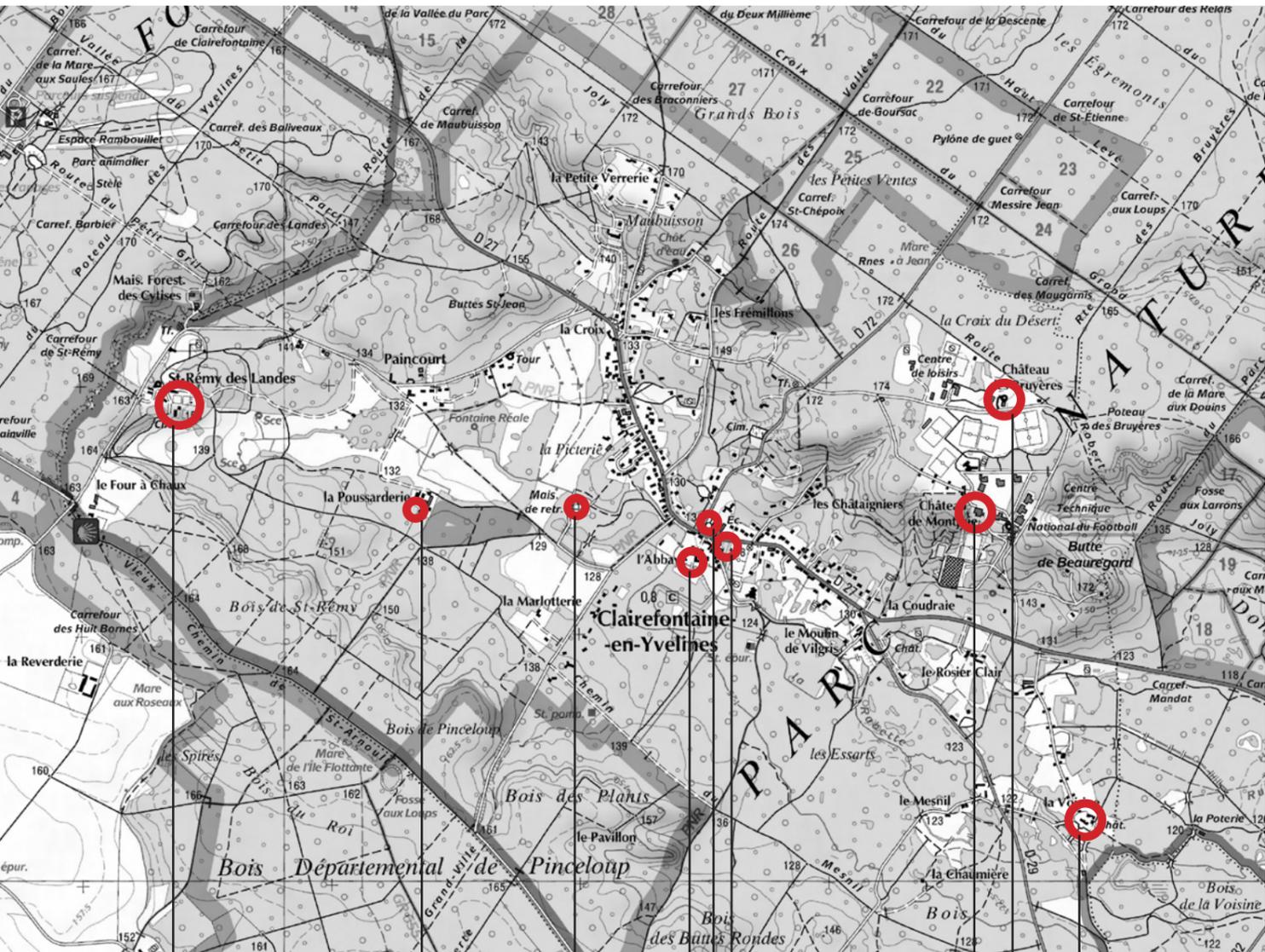
Un village installé en bonne intelligence
avec le relief et le fil d'eau

Une urbanisation linéaire étirée le long du
coteau nord de la vallée



Clairefontaine en Yvelines - la place du village

Présentation du site
**Un patrimoine bâti et culturel remarquable
préservé et réinvesti**



- Chateau de St Rémy
- Ferme de la Poussarderie
- Château
- Mairie
- Eglise
- Abbaye
- Château des Bruyères
- Chateau de Montjoie
- Chateau la Voisine

Éléments remarquables du patrimoine naturel et culturel¹

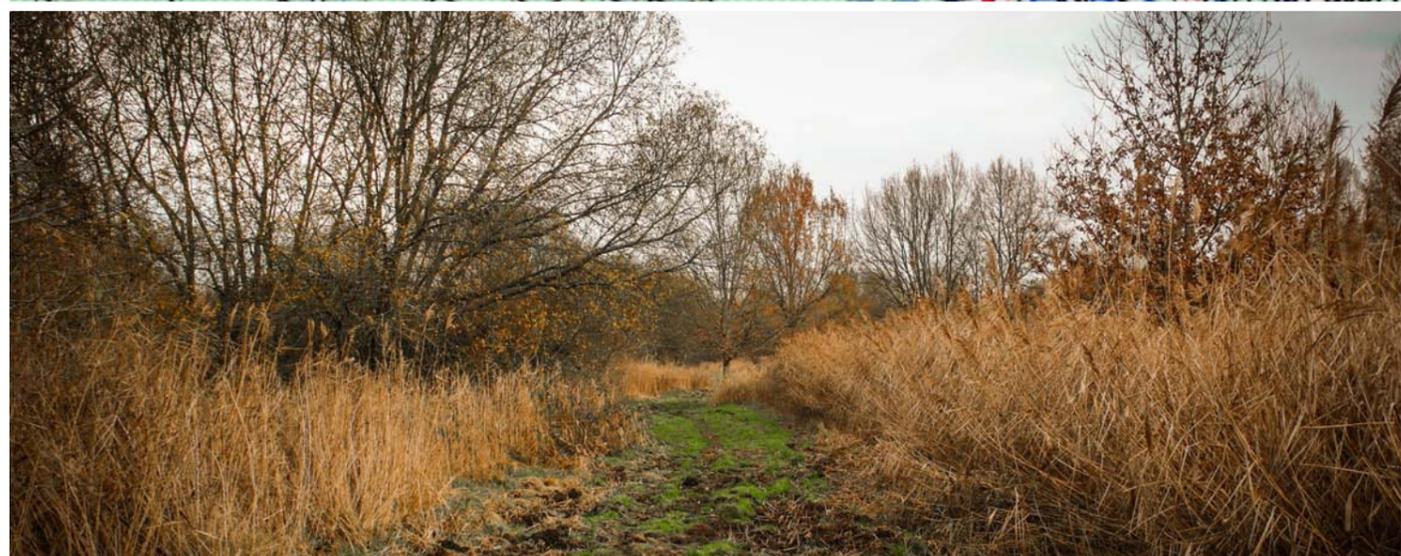
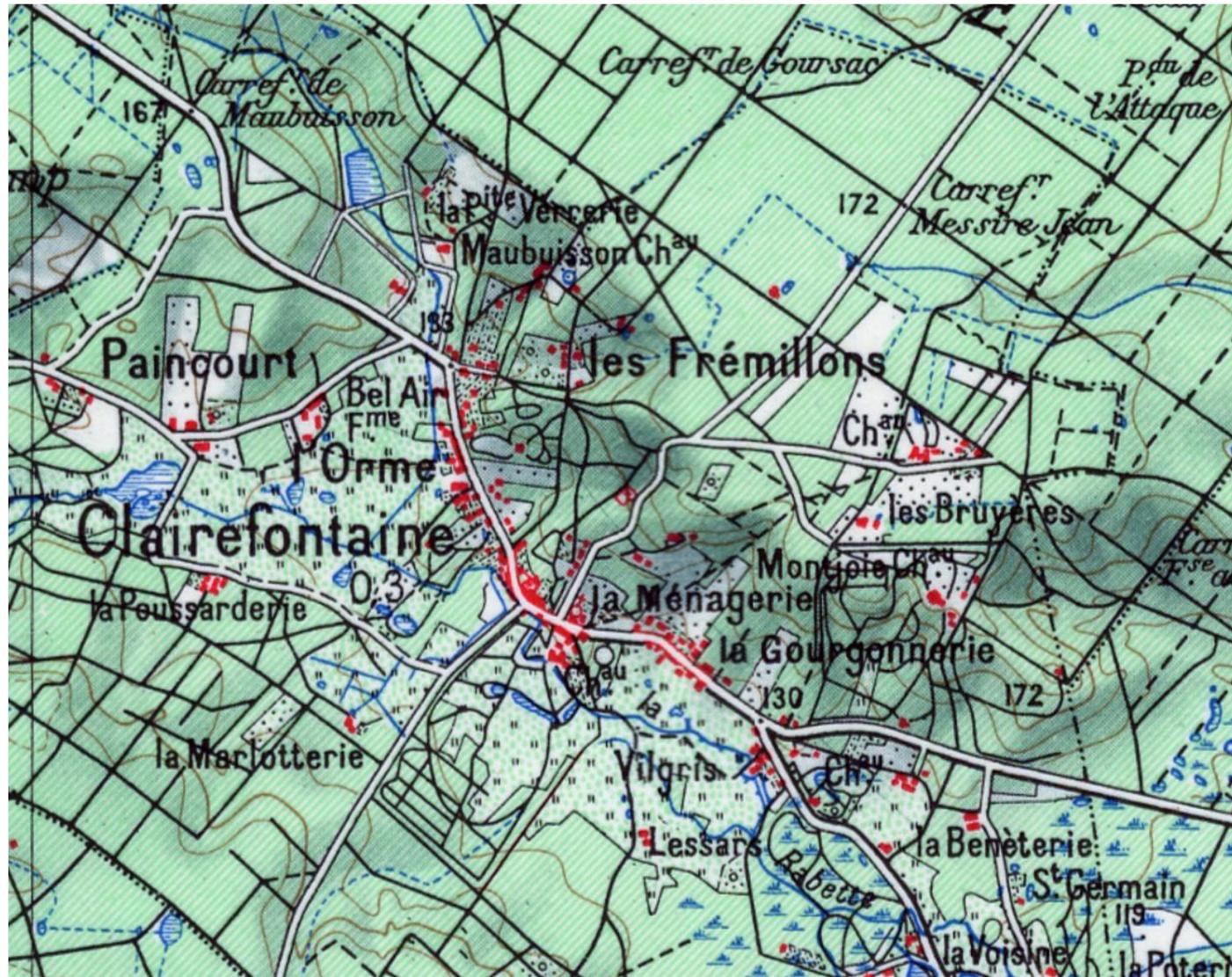
La commune possède un patrimoine très honorable, quelques châteaux, de construction plus ou moins récente, y ont été bâtis, tel les châteaux de Saint Rémy des Landes (édifié en 1830 à côté de la chapelle vestige de l'abbaye Saint-Rémy-des-Landes), de Maubuisson, de Montjoie (pendant la première guerre mondiale il servit à héberger les blessés, aujourd'hui il abrite le Centre Technique National Fernand Sastre), de la Voisine ou château Ricard, des Bruyères, du Mesnil. Ces édifices se visitent sur autorisation.

Le Moulin de Vilgris qui dépendait jadis de l'abbaye Notre-Dame de Clairefontaine a cessé toute activité au siècle dernier.

1. Site de la ville de Clairefontaine, présentation de la Commune



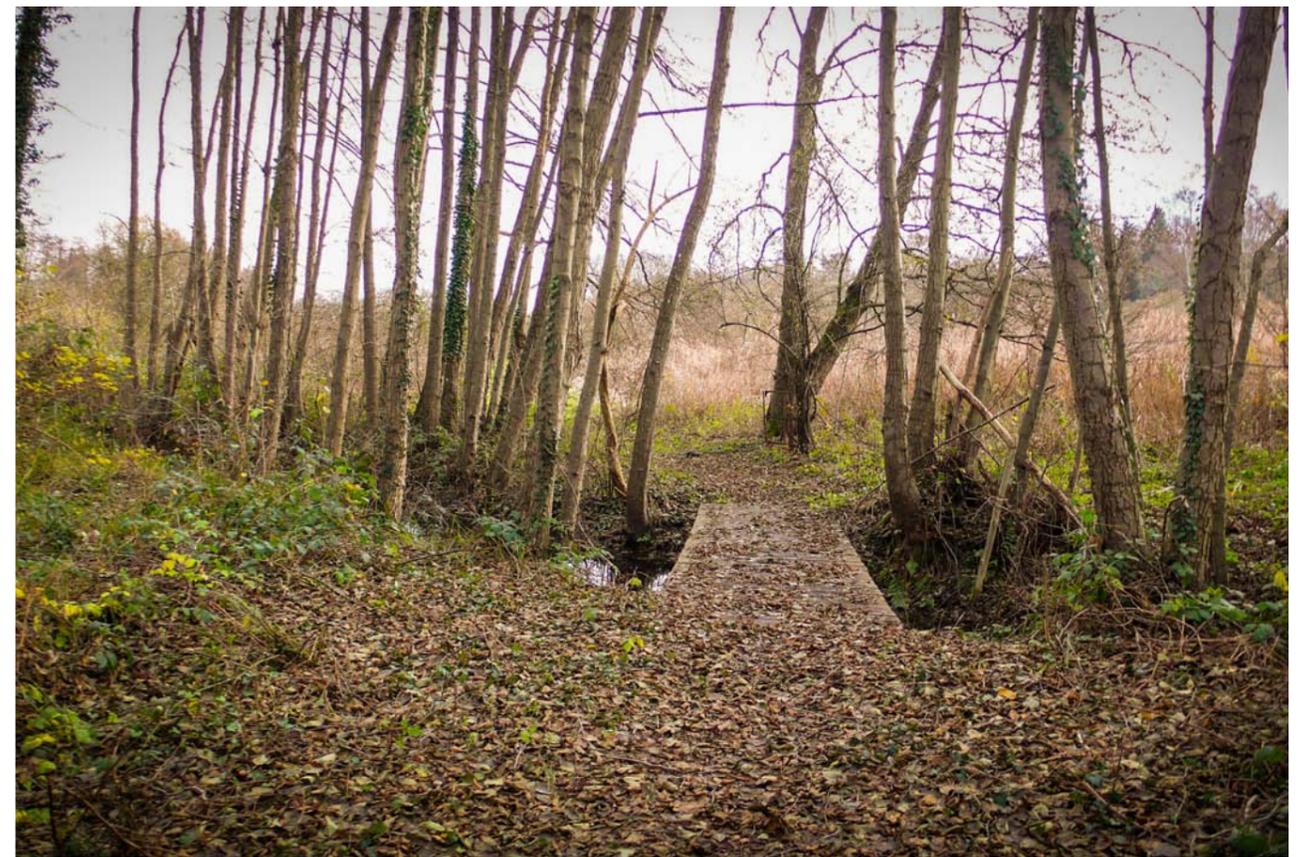
Les dynamiques écologiques et paysagers Une lutte contre la dynamique de fermeture par le boisement



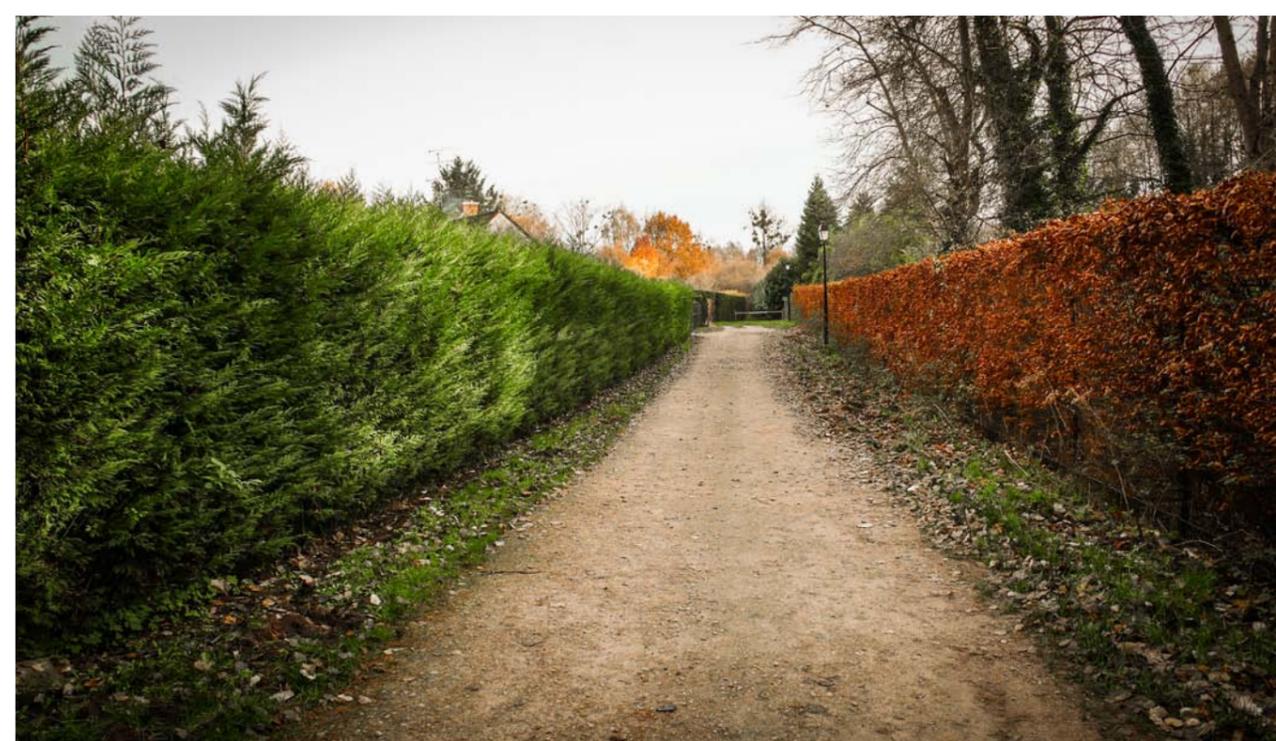
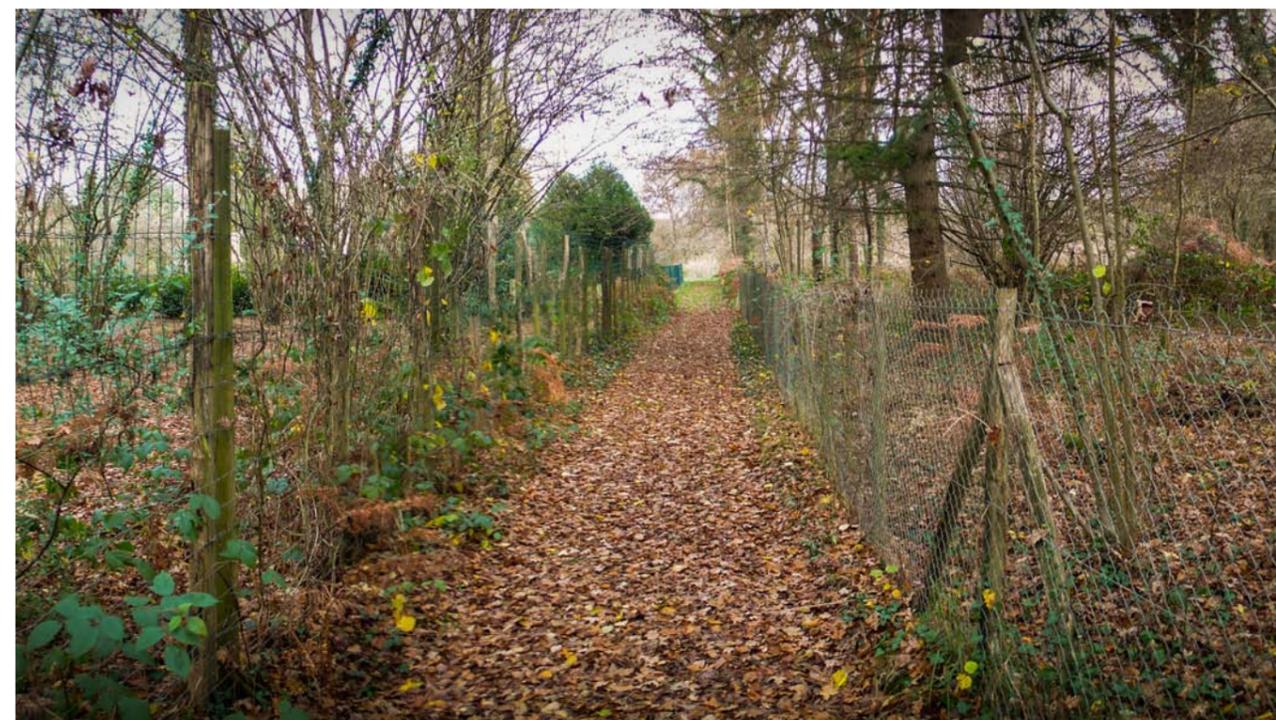
Roselière armée, en voie de fermeture



Prairie des Essarts fraîchement réouverte



Faiblesses écologiques et paysagères
**Des espaces publics linéaires marqués par la
présence de la voiture, peu de place pour le piéton**
Des continuités piétonnes à améliorer



Les intentions du projet
**Une trame publique pour la découverte et la
mise en valeur des paysages et milieux naturels
remarquables de la vallée**



- > Mettre en valeur les paysages et milieux naturels de la vallée
- > Conforter une promenade de découverte des milieux naturels
- > Mettre en valeur le fil d'eau comme continuité écologique et paysagère
- > Gérer les boisements et mettre en valeur les lisières
- > Mettre en valeur et restaurer le bâti patrimonial
- > Préserver et mettre en valeur les perspectives et points de vue
- > Mettre en valeur les entrées du village
- > Renforcer le caractère rural et affirmer la qualité des espaces publics
- > Insérer le bâti nouveau dans la géographie et la trame urbaine
- > Développer l'information et la communication



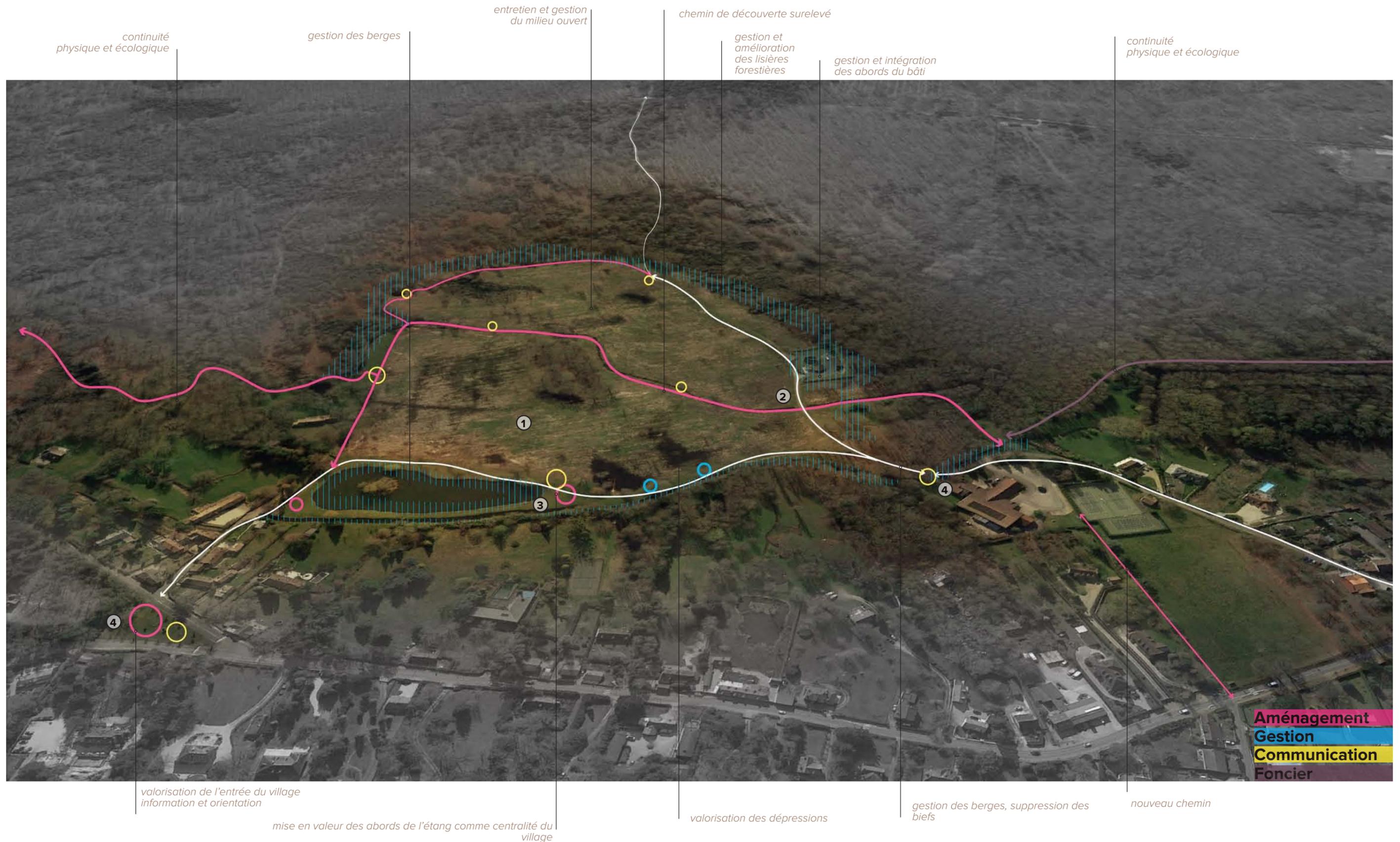
Le réseau hydrographique

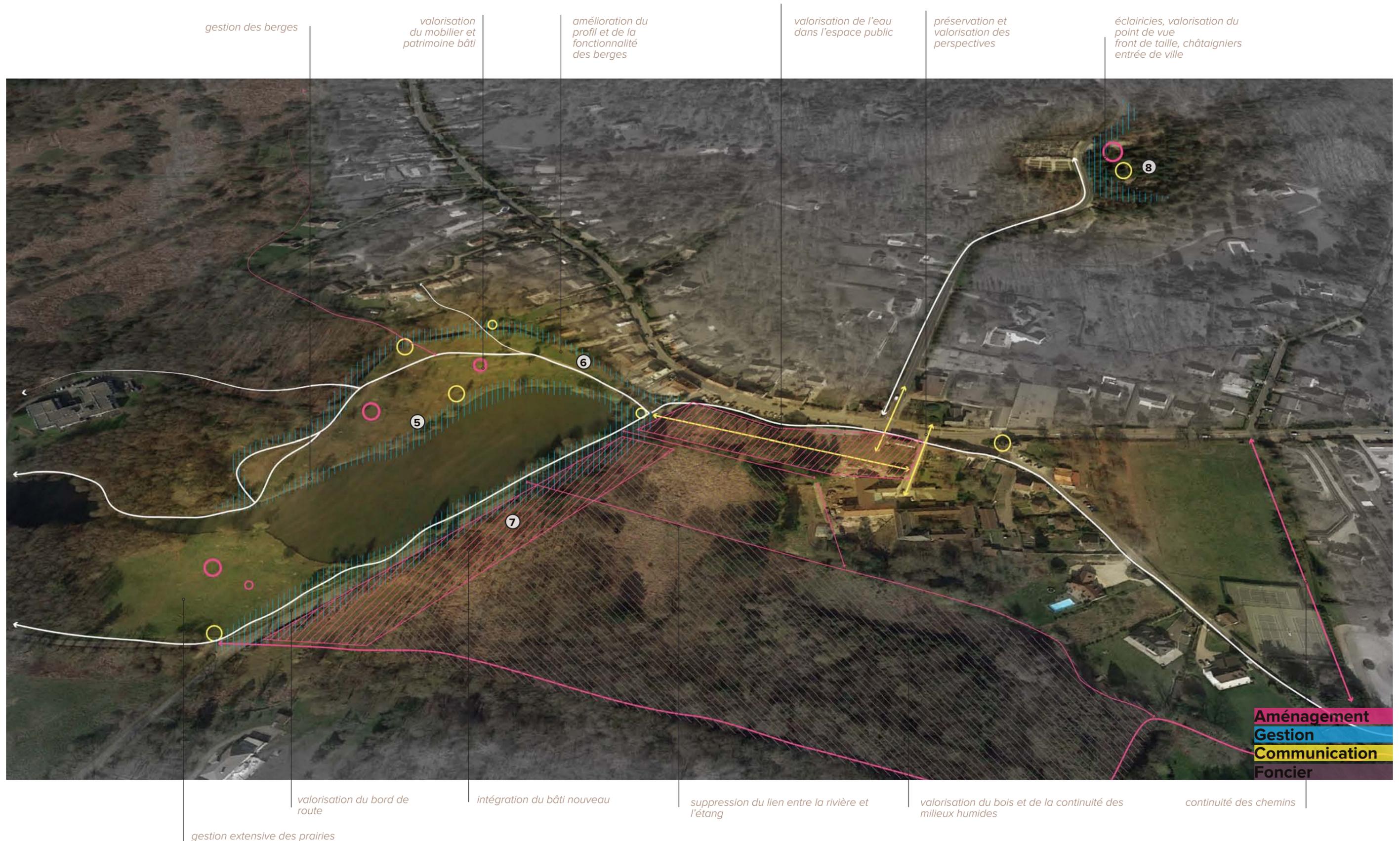


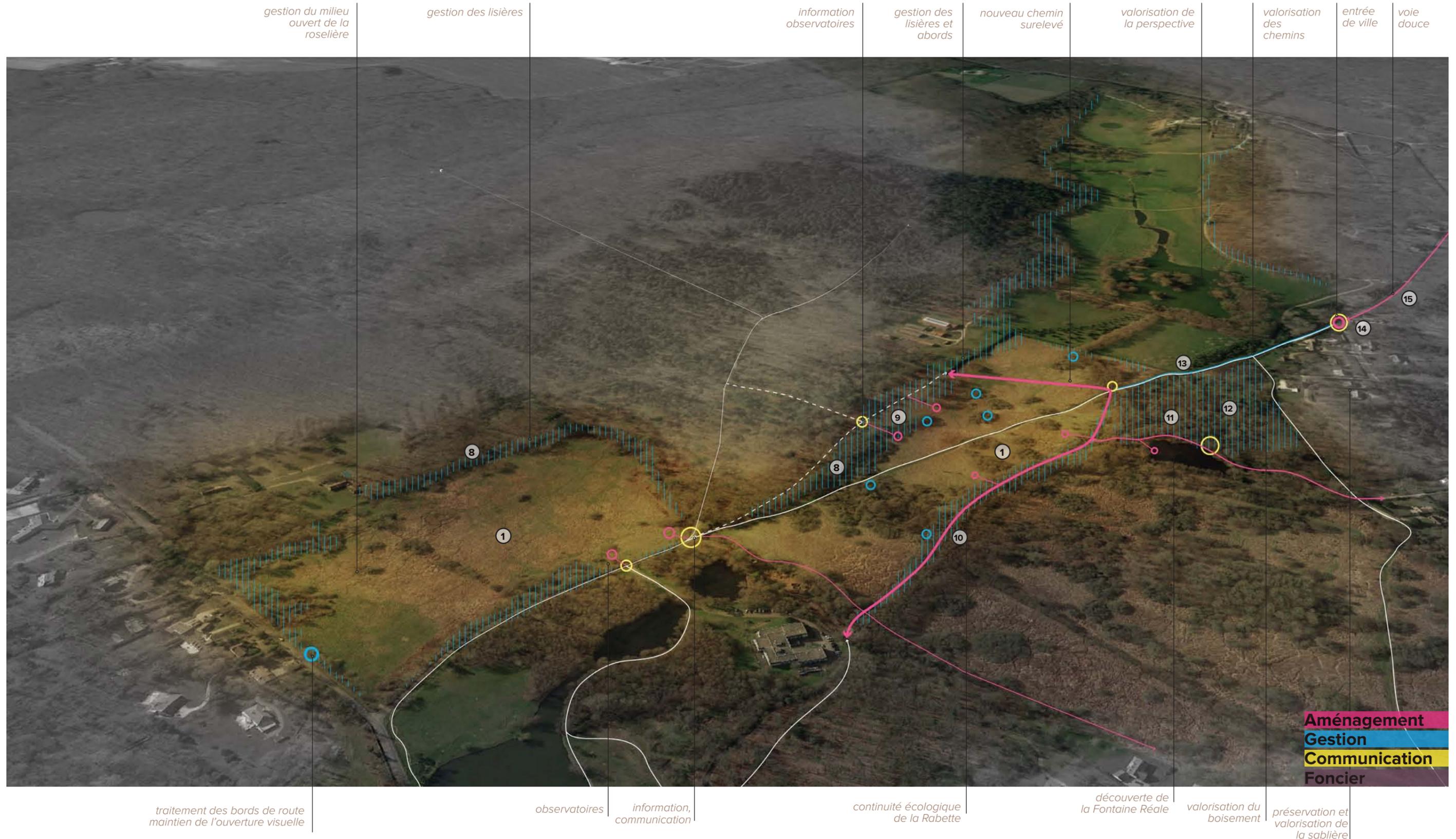
Les coteaux boisés

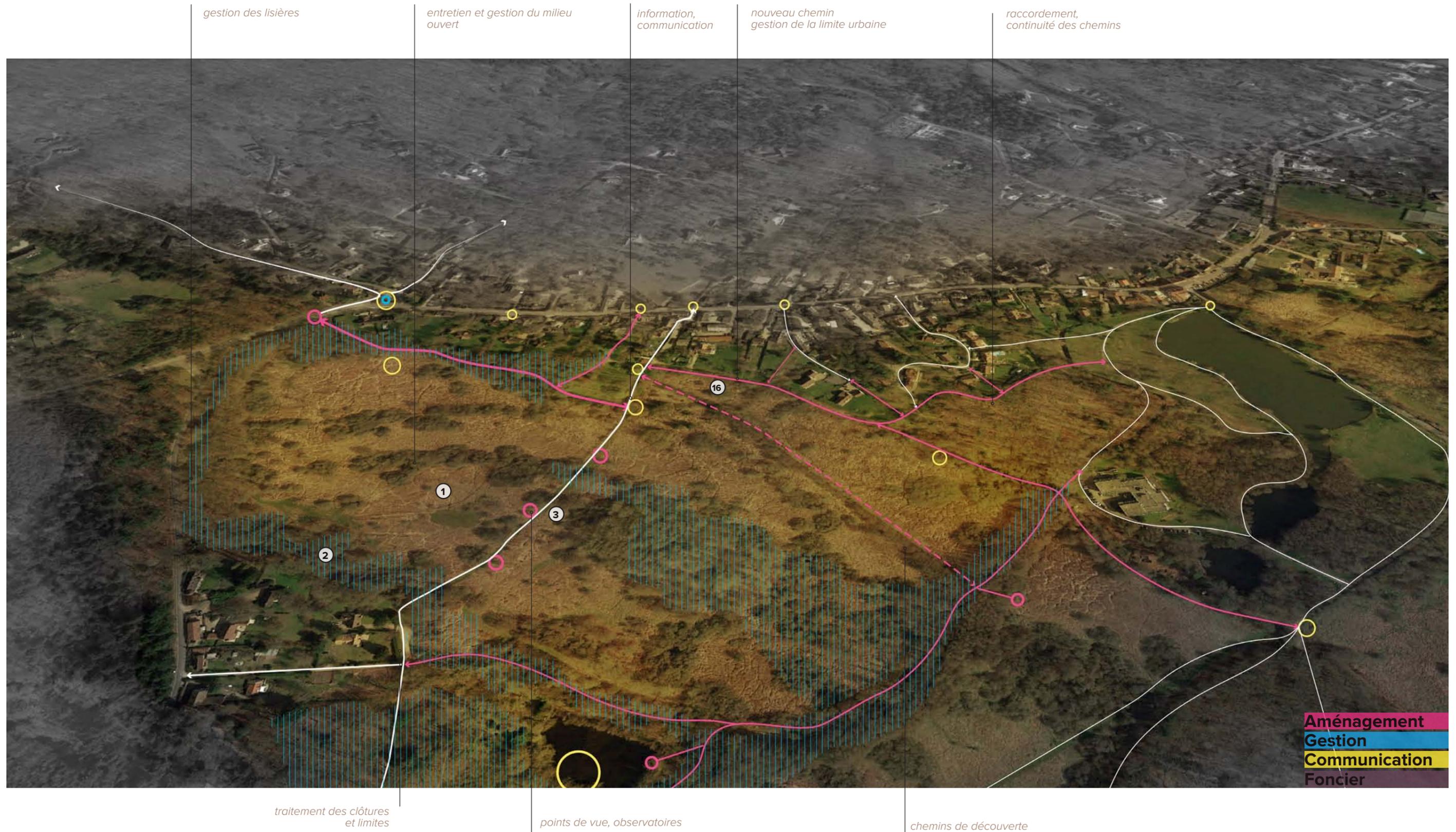


Les espaces ouverts (prairies, roselières, jardins,...)









① Gérer et entretenir les milieux ouverts, prairies et pâtures

Principes d'actions

> **Mettre en place un plan de gestion pour préserver et maintenir l'ouverture de ces espaces ouverts par une gestion adaptée**

- Gestion des niveaux d'eau

Les variations des niveaux d'eau déterminent la composition et la distribution des rose-lières.

Elles constituent un facteur essentiel pour leur gestion. Quand le contrôle des niveaux d'eau est possible, il est fonction des objectifs de gestion, écologiques ou économiques via la pratique d'usages tels que la chasse, la pêche ou l'agriculture. Les exigences en eau étant spécifiques à chaque catégorie d'acteurs, la gestion des niveaux d'eau peut se révéler conflictuelle

- Fauche et récolte

La fauche peut avoir plusieurs finalités : l'exploitation économique du phragmite, la restauration, le rajeunissement et/ou l'entretien de la roselière ou au contraire son contrôle ou son élimination. Ces pratiques permettent la limitation de l'accumulation de litière dans la zone humide (à condition que la fauche soit suivie d'une opération d'exportation ou de brûlage). Selon l'objectif à atteindre, le gestionnaire pourra faire varier la hauteur de la coupe, la saison et la fréquence d'intervention, le matériel utilisé et la superficie à traiter.

- Élimination des ligneux

Quand ils ne sont pas contrôlés, les ligneux (saules et aulnes principalement) conduisent à la fermeture du milieu, puis à l'atterrissement de la zone humide. Leur élimination et le contrôle des rejets (par coupe, dessouchage, broyage, pâturage ou inondation) permettront à la roselière de se développer plus facilement.

- Pâturage

La gestion par le pâturage vise en général à obtenir ou à maintenir un habitat ouvert. Elle présente de nombreux avantages : création d'une mosaïque de micro-milieus favorable à la biodiversité, frein à l'évolution vers des stades boisés, pression sélective faible sur le milieu, limitation de l'eutrophisation, valorisation économique... L'impact du pâturage varie en fonction de la nature de l'animal : chevaux, taureaux ou brebis, de la pression et de la durée du pâturage, de l'appétence et de l'accessibilité de la nourriture.

- Etrépage

L'étrépage consiste à éliminer la couche superficielle du sol et à rehausser ainsi le niveau relatif de l'eau dans la zone humide. Cette opération sert en général à rajeunir la roselière, et est donc le plus souvent appliquée à de vieilles roselières.

- Création et réouverture de chenaux

Cette opération permet de créer de nouveaux écotones et d'ouvrir la roselière pour faciliter la circulation de la faune et des usagers

> **Conserver une structure variée et des mosaïques d'habitats humides, favoriser la présence de la faune**

- Protection différenciée

- Gestion et entretien différencié

- Gestion des niveaux d'eau

② Créer des chemins de découverte

Principes d'actions

> **Créer des cheminements à travers et en lisière de la prairie humide**

- **Aménagement de cheminements hors sols** sur les secteur de tourbières ou zones humides

- **Aménagement de cheminements renforcés** sur le pourtour de la prairie



Chemin surélevé sur sol naturel, «extrudé» au dessus de la zone humide



Chemin surélevé sur platelage bois au dessus de la zone humide



Chemin sur sol naturel en lisière de la forêt et de la prairie



Traversée de roselière, Epsy



Chemin de découverte du marais de Maincourt

③ Mettre en valeur les abords de l'étang comme centralité du village

Principes d'actions

> Créer de mobiliers et supports d'usages

- utilisation d'un registre et matériaux adaptés

> Gestion extensive et différenciée des abords de l'étang

- fauche différenciée des prairies avec exportation des produits de coupes



Exemples de support d'usage ouvert à l'appropriation, collectif Quand Même à Montéleger



④ Valoriser l'entrée du village, informer et orienter

Principes d'actions

> Création d'un jardin d'accueil marquant l'entrée de ville

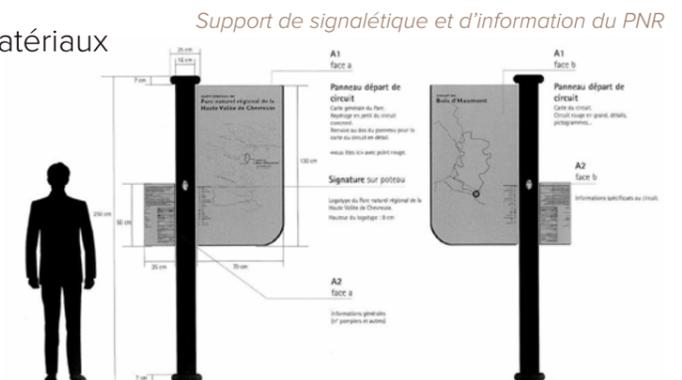
- Création de massif et diversification des strates basses
- Mise en place d'un verger
- Création de mobiliers et supports d'usages

> Proposer des éléments d'information et d'orientation vers la prairie des Essarts, vers les chemins de randonnée et la parcelle des Châtaigniers

- Mise en place d'une signalétique
- Marquage des sols par des couleurs ou matériaux



Vue sur l'entrée est du village



⑤ Mettre en valeur l'étang et ses abords comme centralité villageoise

Principes d'actions

> Valoriser le potentiel écologique et paysager de l'étang

- Valoriser et restaurer la végétation des berges
- Diversifier les profils des berges et favoriser les pentes douces
- Concilier la gestion hydraulique des étangs avec la dynamique des habitats naturels et avec les fonctions de loisirs.

> Supprimer le lien entre la rivière et l'étang

- Eviter les effets de réchauffement du cours d'eau par la rivière

> Maintenir une gestion extensive des prairies

- Réaliser une fauche différenciée évoluant au fil des années
- Réaliser une fauche tardive

> Diversifier les supports d'usages

- Développer un mobilier accueillant et favorisant la diversité des usages au coeur des prairies

> Valoriser les chemins et leurs abords

- Accompagner les chemins par des plantations adaptées
- Créer un ourlet herbacé et arbustif, ponctuellement arboré, accompagnant le linéaire des parcours

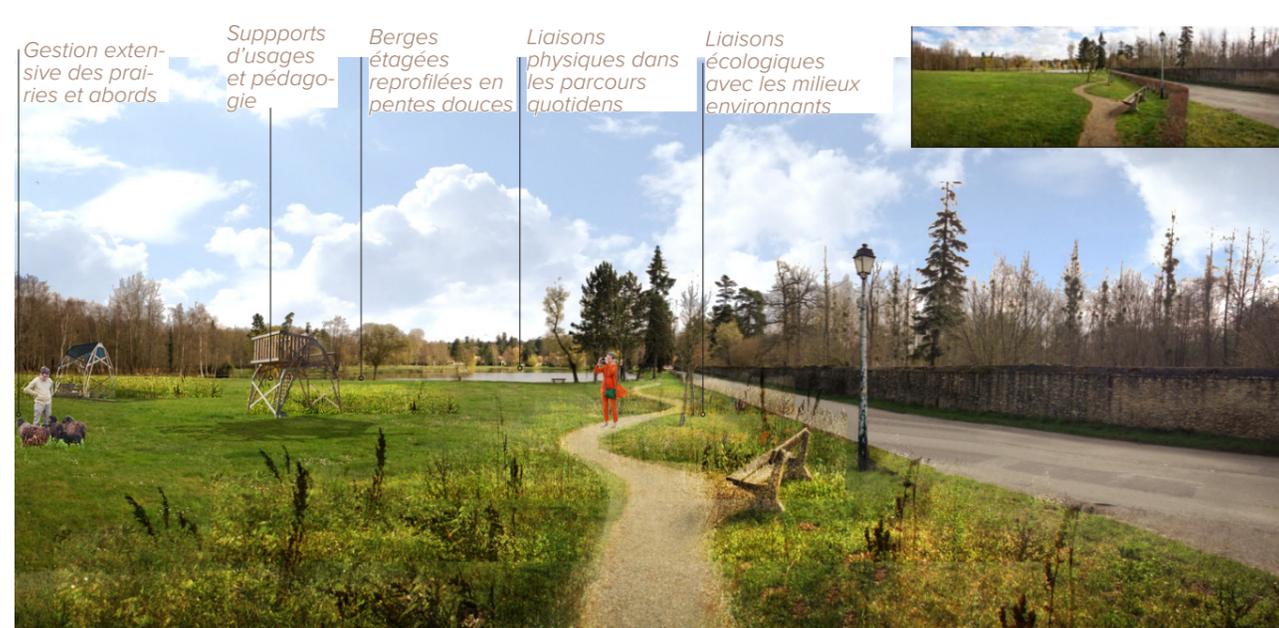


Illustration de valorisation du potentiel écologique et paysager aux abords de l'étang

⑥ Valoriser le fil de la Rabette comme continuité écologique et paysagère

Principes d'actions

> Valoriser le potentiel écologique et paysager associé au cours d'eau

- Accompagner les aménagement des berges et abords afin d'éviter les impacts d'aménagements mal intégrés, en profiter des travaux d'aménagement pour restaurer les milieux périaquatiques
- Sentier pédagogique / circuit «à la découverte de l'eau», mise en valeur et création de cheminement doux le long des cours d'eau aux bords des villages

> Réaménager les berges et retrouver la dynamique du cours d'eau

- Supprimer les seuils et les obstacles au déplacement des espèces
- Aménager les berges en pentes douces et étagées
- Reconstituer des ceintures végétalisées (ripisylves) le long du cours d'eau, afin de maintenir les berges, éviter l'érosion, accueillir la faune et la flore et favoriser les continuités écologiques
- Entretenir et reconstituer la ripisylve dans un souci de diversité floristique et faunistique en préservant une certaine transparence visuelle et pour favoriser la gestion sur les parcelles privées.

> Valoriser une diversité floristique et faunistique

- Adapter les espèces au contexte humide et inondables
- Diversifier les strates et épaissir l'ourlet végétal
- Maîtriser l'évolution des peuplements humides (peupleraies, aulnaie) par la gestion

> Mettre en valeur le patrimoine associé à l'eau

- Réhabiliter le lavoir, les ponts et autres patrimoines associés à l'eau
- Dégager et mettre en valeur les abords du bâti



exemple de revalorisation de la traversée du cours d'eau au coeur de village

⑦ Mettre en valeur l'ancienne sablière et la châtaigneraie

Principes d'actions

> Éclaircir le boisement pour valoriser le point de vue sur la vallée

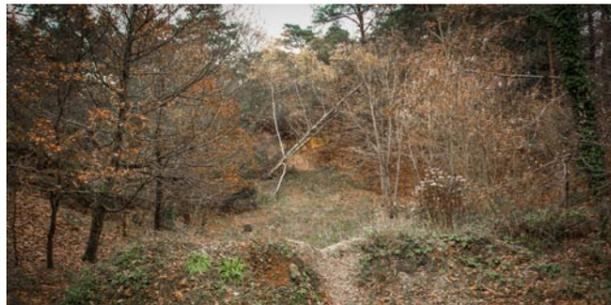
- Dégager les houppiers du bas de la parcelle
- Aménager un point de vue au dessus du front de taille

> Dégager et mettre en valeur le front de taille de la sablière

- Maintenir l'espace ouvert pour préserver cet habitat spécifique

> Créer une entrée de ville à travers l'image de la forêt

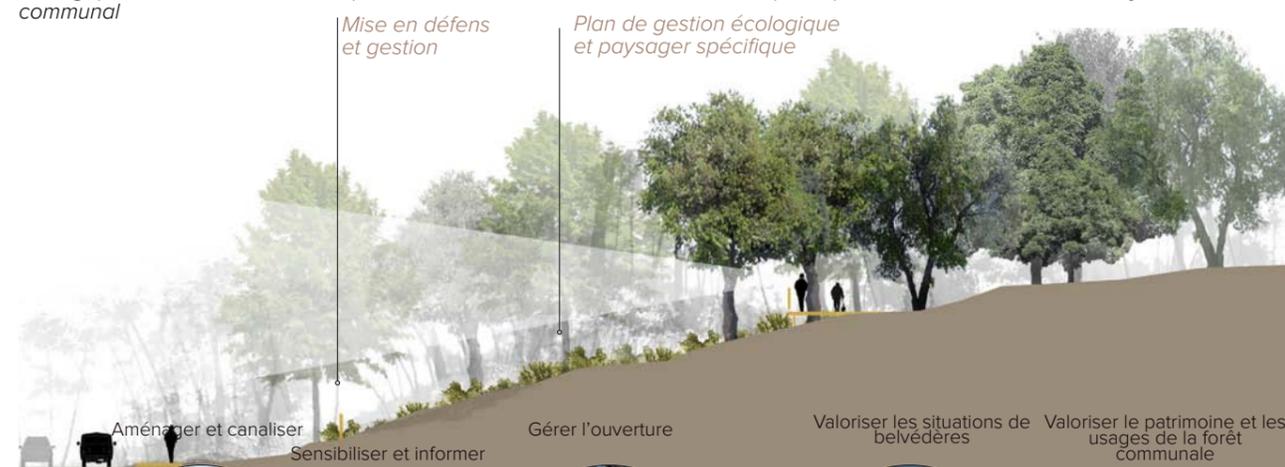
> Communiquer sur le patrimoine arboré des châtaigniers



Vue de l'ancienne sablière colonisée par les ligneux et nécessitant une intervention fine pour lui restituer ses qualités écologiques et la donner à voir depuis la route et le cimetière communal



Vue depuis la Chataigneraie abandonnée, rachetée par la commune, pouvant offrir un support pédagogique et pour des chantiers participatifs de sensibilisation aux enjeux de la forêt communale



⑧ Gérer les lisières des boisements

Principes d'actions

> Favoriser le maintien ou la mise en place de la lisière idéale constituée de trois parties : l'ourlet herbacé, la zone arbustive buissonnante et la zone arborée, garante de sa richesse écologique

- Maintenir ou recréer l'hétérogénéité de la lisière et par conséquent sa richesse écologique
- Favoriser la circulation et la dispersion des espèces par la continuité et la présence des différentes strates, en particulier l'ourlet herbacé

> Adopter une hétérogénéité de profils de lisières

- Diversifier les épaisseurs
- Créer des alternance de densité et de typologies végétales

> Favoriser les espèces indigènes et la diversité des peuplements

- Rechercher une diversité qui porte à la fois un intérêt biologique (plus d'espèces) et paysager (couleurs, textures plus variées), à l'inverse d'un peuplement uniforme.
- Obtenir une alternance d'espèces : par exemple quelques chênes, puis un hêtre, un pin sylvestre, un chêne, des trembles, un charme, un merisier, des charmes, un chêne, etc.
- Exploiter la strate arborée de façon à toujours conserver un étage arboré par une conduite jardinée (éclaircie modérée du sous-étage et exploitation des arbres mûrs).



⑨ Mettre en valeur des points de vue

Principes d'actions

> Mettre en valeur des observatoires de découverte et d'appréhension des paysages

- Aménager des observatoires, des points de vue
- Appliquer une gestion pérenne de la végétation autour de ces points de vue afin de les maintenir.

> Communiquer et faire découvrir la richesse des paysages de la vallée

- Développer des outils d'interprétation et de découverte



Découverte de la roselière par un dispositif adapté installé au bord du chemin, dans la lisière



Exemple de dispositifs pour voir sans être vu, Grand Voyeux



⑩ Mettre en valeur la continuité écologique de la Rabette

Principes d'actions

> Renforcer et faire évoluer la nature de la ripisylve

- Substituer progressivement la peupleraie pour l'aulnaie, charmaie
- Diversifier les essences des berges

> Supprimer les seuils et gérer les profils

- Supprimer les obstacles à la libre circulation des espèces
- Permettre l'extension et les débordements du cours



riparisylve marquant la présence de la rabette



11 Révéler et mettre en valeur la fontaine réelle

Principes d'actions

> Créer un chemin depuis les bords de la Rabette jusqu'à Paincourt

- Aménager un chemin à travers le bois
- Inscrire cet espace dans le réseau de découverte de la vallée

> Gérer et aménager les abords de l'étang

- Réouvrir et mettre en valeur les abords de l'étang existant (défrichage des berges, ouverture de vues, aménagement de mobilier, etc)

> Révéler, communiquer sur le patrimoine

- Développer des outils d'interprétation et de découverte

12 Valoriser le boisement autour de la Fontaine Réale

Principes d'actions

> Créer des zones de réserve

- Mettre en défens ces zones

> Valoriser la diversité et la fonctionnalité écologique du boisement

- Privilégier les essences adaptées à cette station forestières,
- Conserver des bois morts sur les parcelles
- Ménager des corridors intraforestiers permettant le déplacement des espèces

> Régénérer et éclaircir le peuplement

- Eclaircir certaines zones

> Introduire de nouveaux usages



Vue du boisement vieillissant et peu entretenu récemment acquis par la commune

13 Mettre en valeur les chemins et leurs abords

Principes d'actions

> Gérer et diversifier les abords des chemins

- Enrichir la strate arbustive et herbacée
- Gérer les linéaires de manière extensive

> Limiter l'impact des clôtures et limites

- Inciter aux bonnes pratiques
- Accompagner les habitants

Vue sur les chemins autour du Hameau de Paincourt



14 Mettre en valeur l'entrée de village

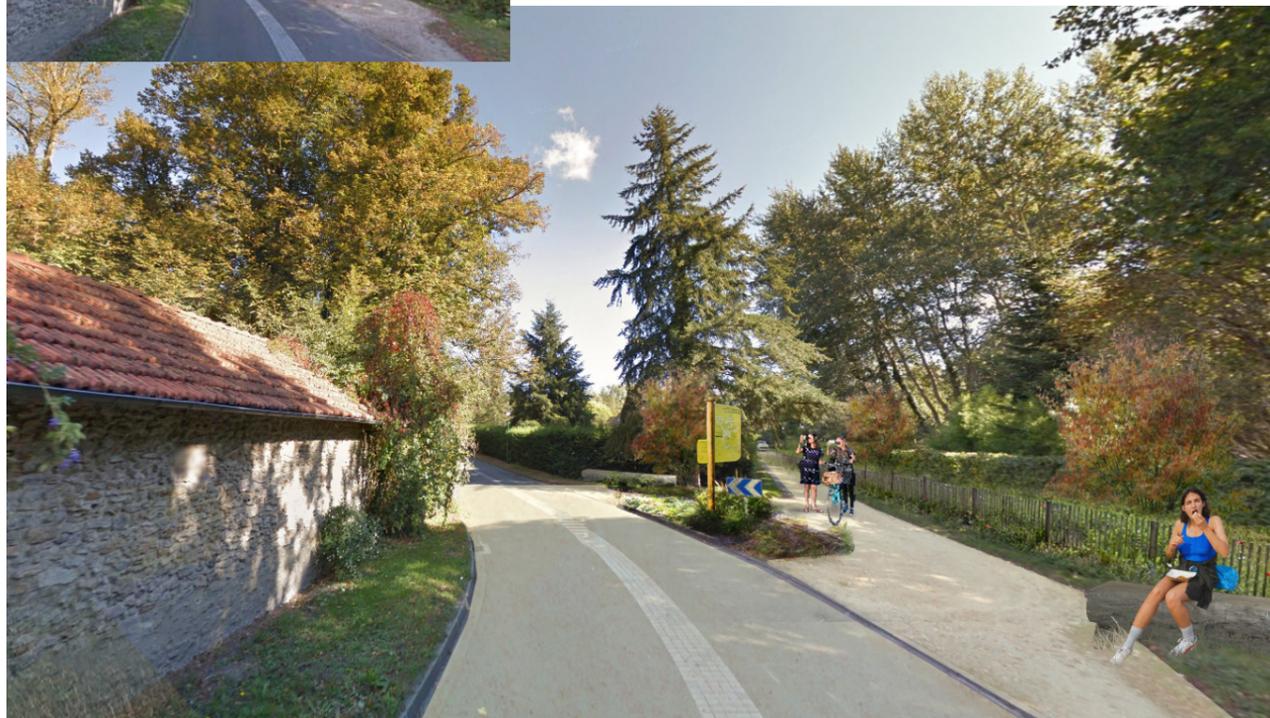
Principes d'actions

> Création d'une places jardin marquant l'entrée de ville

- Création de massif et diversification des strates basses
- Mise en place d'un verger
- Création de mobiliers et supports d'usages

> Proposer des éléments d'information et d'orientation vers la roselière et vers les chemins de randonnée

- Mise en place d'une signalétique
- Marquage des sols par des couleurs ou matériaux



Vue sur l'entrée du village

15 Aménager une voie douce vers le plateau

Principes d'actions

> Cheminer dans la lisière

- Créer un chemin dans l'épaisseur du boisement pour se mettre à distance de la route

> Assurer des liaisons piétonnes confortables et abritées jusqu'au plateau



Chemin inséré dans l'épaisseur de la lisière boisée, à l'écart de la route

16 Aménager un chemin en lisière du village

Principes d'actions

- > Créer un chemin entre la roselière, les bois et les fonds de jardins permettant une traversée alternative du village
- > Mettre en valeur cette nouvelle lisière du village comme support d'usages et de découverte des richesses naturelles du fond de vallée
- > Connecter et relier les chemins en impasses



Chemin inséré dans l'épaisseur de la lisière boisée



Chemin découvrant de nouveaux usages dans la lisière ouverte entre les jardins privés et la roselière



Les intentions du projet
**Une trame publique pour la découverte et la
mise en valeur des paysages et milieux naturels
remarquables de la vallée**



- Sentiers et leurs abords à créer
- Routes et chemins existants à entretenir et valoriser
- Boisements et lisières à gérer et valoriser
- Continuité écologique et paysagère du fil de la Rabette
- Espaces ouverts et points de vue à préserver et valoriser

Secteur des Rochers d'Angennes à Guiperreux et Abbaye des Moulineaux Poigny-la-Forêt



Ce plan guide s'inscrit dans le cadre du Plan de Paysage et de Biodiversité de la Forêt de Rambouillet et des franges de la Beauce et du Drouais, mis en place par le Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse.

Le site de l'Abbaye des Moulineaux a été choisi par les membres du comité de suivi de l'étude et par le Parc, car il réunit des enjeux de paysage et de biodiversité qui résonnent à l'échelle du Massif et de ses abords. Les grands principes d'actions préconisés à l'échelle du territoire de la Forêt et ses abords présentés ci-contre sont illustrés au sein de ce plan-guide.

Ce plan guide est rédigé en deux parties, l'une fait état du diagnostic critique du site et la seconde constitue un ensemble de propositions explicitées et illustrées. L'ensemble est conçu avec une ambition qualitative affirmée et s'inscrit dans une démarche dépassant les opportunités locales.

Les propositions sont une vision à long terme, et seront concrétisées ou mises en oeuvre au fil du temps, au gré des opportunités et des évolutions foncières.

Il n'a pas prétention d'achever ces réflexions, mais au contraire de les initier et devra être poursuivi par un fort travail de communication et d'actions auprès des acteurs concernés et de la population.

Au regard du projet de paysage et de biodiversité réalisé à l'échelle de la forêt de Rambouillet et des franges de la Beauce et du Drouais, les enjeux majeurs pour ce plan guide sont les suivants :

Les forêts

Enrichir et diversifier les paysages boisés, préparer la forêt du futur

Le réseau hydrographique

Valoriser la richesse et la diversité des paysages associés au fil de l'eau

Les fonds de vallées et milieux inondables

Valoriser les zones humides et rouvrir des espaces ouverts en fonds de vallées

Les paysages géologiques des landes, chaos, sablières

Mettre en valeur et développer les attraits des paysages singuliers

Les sites et paysages remarquables

Donner à voir et cultiver l'héritage paysager du massif

Les parcours doux autour des espaces de vie

Valoriser les parcours pour relier la forêt, les espaces habités et les sites d'intérêts

L'accueil, information, l'orientation

Améliorer l'expérience physique et la découverte du territoire en ménageant la tranquillité des sites

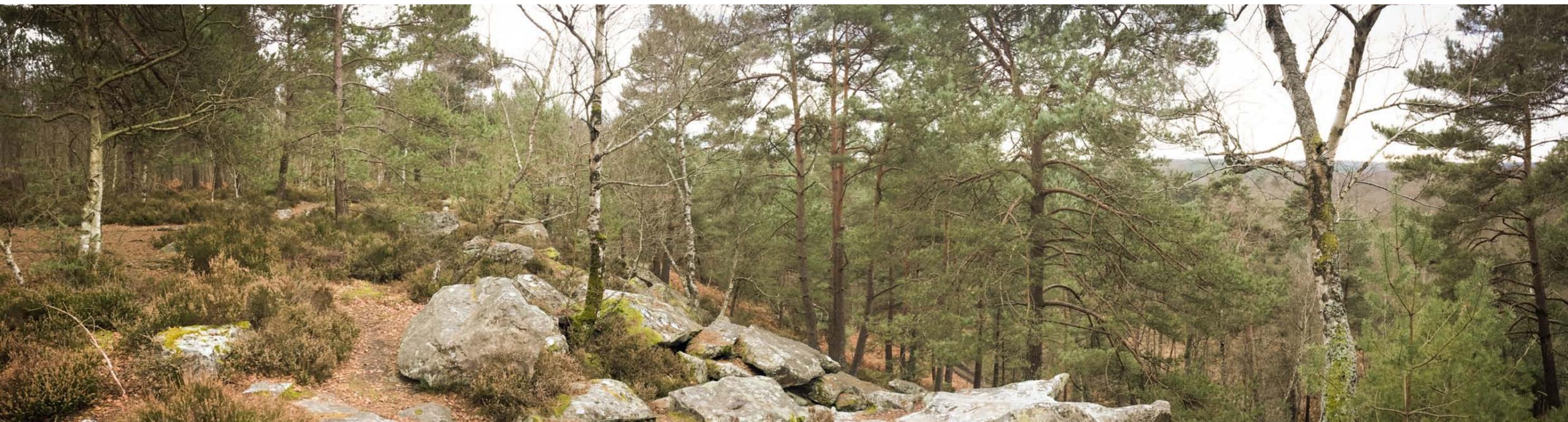
Les pratiques récréatives et touristiques

Valoriser et développer la dimension d'usages du massif

L'Abbaye des Moulineaux est un site historique niché au coeur de la vallée de la Guesle. Abandonné depuis des années, il est aujourd'hui racheté par la commune pour être en mesure de le préserver et de le valoriser pour y accueillir du public.

Le lien entre le village et le site de l'Abbaye passe par la découverte des singuliers rochers d'Angennes et les remarquables étangs Carré et d'Angennes.







Si les Pugnéens connaissent, au Petit-Poigny, l'existence d'une chapelle en ruine dans la forêt, à l'ouest de l'Étang Carré, peu savent que cet édifice, aujourd'hui abandonné à la végétation, a été édifié au XIIe siècle.

Cette modeste chapelle est le chœur d'une église prieurale, construite entre 1155 et 1176 par des moines de l'ordre de Grandmont. Le mur d'enceinte, construit au XVIe siècle, existe encore et des douves sont toujours visibles sur le mur sud. Du prieuré, il ne reste que la chapelle dont l'abside est percée de trois fenêtres lancéolées encastrées de colonnettes extérieures. Ce modèle d'architecture grandmontaine ne se retrouve qu'à L'Ouÿe, près de Dourdan et à Saint-Jean-les-Bonshommes, dans l'Yonne.

Connu sous le nom de Notre-Dame-des-Moulineaux, en raison des moulins établis sur la Guesle, ce petit monastère isolé ne compta que peu de religieux, mais reçut des donations importantes des seigneurs voisins, tant l'ordre de Grandmont était respecté. Louis VII, roi de France, et Simon, comte d'Évreux, participèrent à sa fondation en lui octroyant des terres et des bois.

Au début du XVIe siècle, la châtellenie de Poigny devint possession de la famille d'Angennes, les seigneurs de Rambouillet qui avaient fait fortune au service du roi. Jean d'Angennes, frère de Nicolas, le maître de Rambouillet, voulut faire du prieuré de Poigny sa résidence seigneuriale. Le domaine qui appartenait encore à l'abbaye de L'Ouÿe, fut échangé contre une ferme et des terres aux Hautes-Besnières en 1576. Le chœur de l'église fut conservé comme chapelle du château afin de respecter les termes de l'échange.

En 1706, le château de Poigny fut vendu au comte de Toulouse, fils légitime de Louis XIV et de la marquise de Montespan. Le comte voulait acquiescer, après le marquisat de Rambouillet, celui de Poigny pour constituer un grand domaine et créer des parcours pour la chasse. Mais quelques décennies plus tard, lorsque Louis XVI acheta le duché de Rambouillet au fils du comte de Toulouse, le duc de Penthièvre, le château était déjà délabré.

Au XIXe siècle le domaine passa de mains en mains, la chapelle servit même de grenier à fourrage. Les bâtiments annexes hébergèrent une laminière d'étain, puis des chenils et des logements de gardes-chasse... En 1906, le bien fut acheté par le comte et la comtesse de Fels. Il est devenu aujourd'hui par héritage la propriété de la famille de Castellane qui loue le domaine à une société de chasse.

Extrait du Guide de randonnées, Poigny-la-Forêt





> **Un secteur situé intégralement en forêt de protection**

> **Une reconnaissance des milieux naturels remarquables**

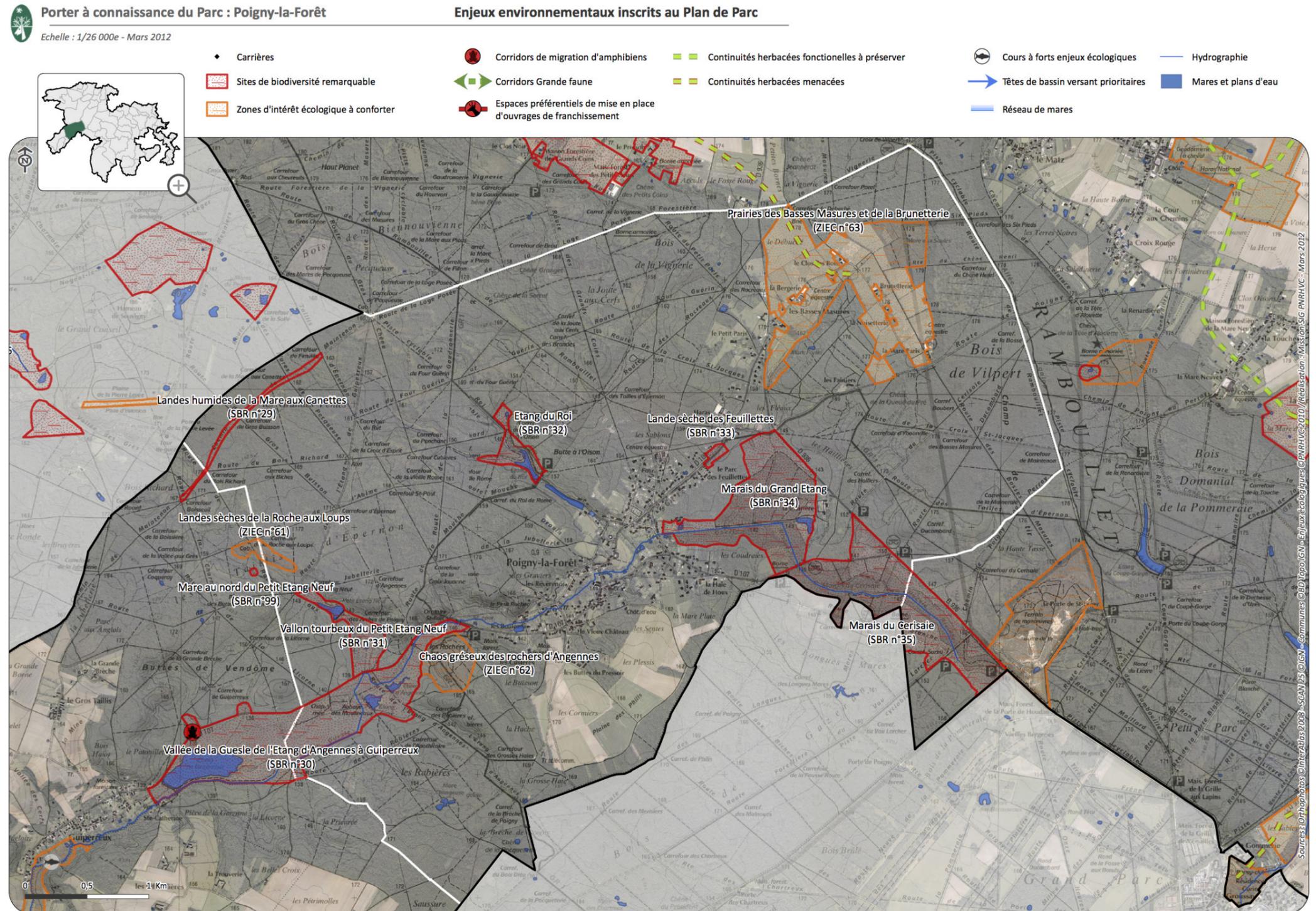
Le site est recensé en inventaire ZNIEFF de type I et II et fait partie du réseau Natura 2000 au titre de la directive Oiseaux.

La vallée de la Guesle, avec ses étangs (Guiperreux, Angennes) rassemble environ 65 espèces déterminantes. Ce secteur de la Vallée de la Guesle combine plusieurs types de milieux humides (landes humides, bas-marais à carex, bois marécageux, étangs) et témoigne d'une grande qualité écologique. A noter des stations de plantes remarquables (fougères des marais en densité, Calamagrostis blanchâtre, Violette des marais, ...). Les insectes sont bien représentés avec de nombreuses espèces remarquables d'odonates (Cordulie à taches jaunes, Agrion de mercure, ...), d'Orthoptères (Decticelle bariolée, ...), de lépidoptères (Miroir) et de coléoptères (Agrilus de Guérin, Méloé violet, ...).

Le site est en totalité couvert par des enveloppes d'alerte Zones humides de classe 2 et de classe 3 (respectivement zones dont le caractère humide ne présente pas de doute et zones pour lesquelles les informations existantes laissent présager une forte probabilité de présence). Les zones humides sont très sensibles aux perturbations hydrauliques.

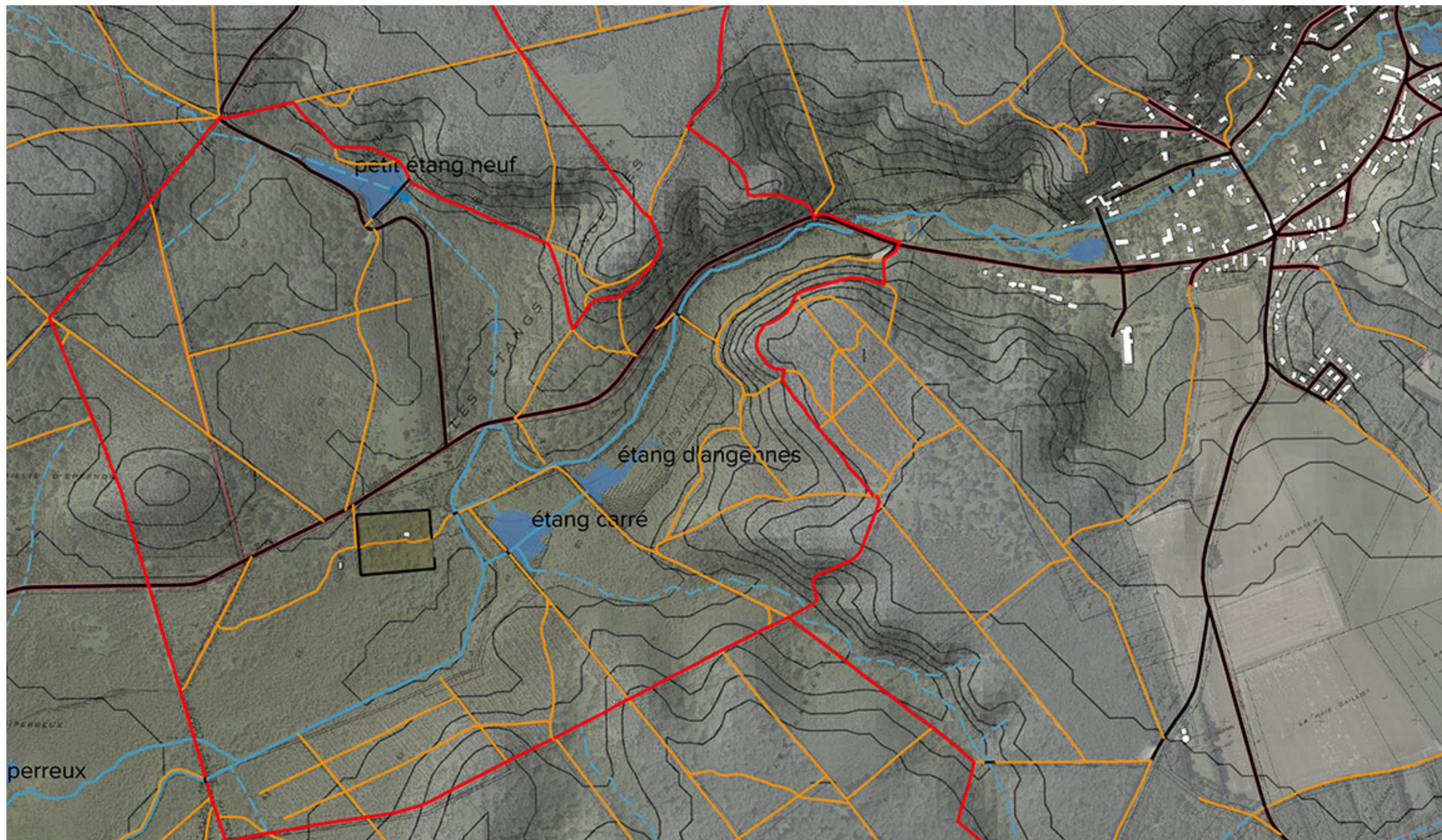
Enjeux

- > Fermeture du milieu
- > Maintien de l'alimentation en eau sur le bassin versant de la zone humide



Secteur des rochers d'Angennes à Guiperreux

Les qualités écologiques et paysagères
**Un réseau de chemins et de sentes de qualité moins
développé dans le fond de la vallée**



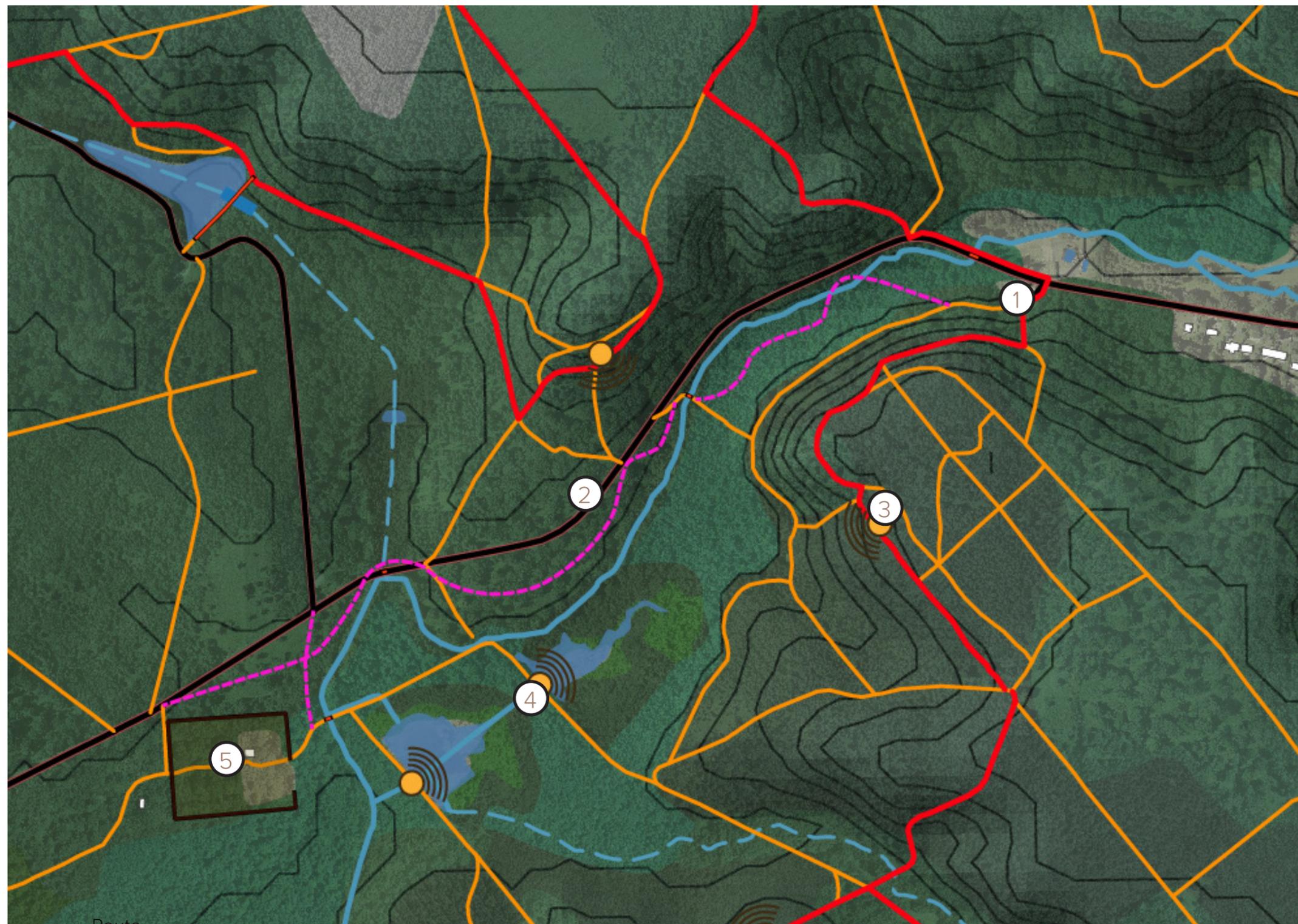


source IGN «Remonter le temps» comparaison photographie aérienne 1950-65 et aujourd'hui

Mettre en valeur le patrimoine naturel et culturel de la vallée

- > Accueillir le public et créer des continuités de promenades entre le village et l'Abbaye, et vers Hermeray Raizeux**
- > Mettre en valeur les points de vues et le patrimoine naturel de la vallée**
- > Restaurer et redonner la lisibilité du site de l'abbaye**

Accueillir et relier le village à l'Abbaye Mettre en valeur les points de vues et le patrimoine naturel



1. Le parking, porte d'entrée sur le site

2. Parcours de découverte de la vallée et de sa richesse naturelle et culturelle le long de la Guesle

3. Les rochers d'Angennes et les chemins de crête

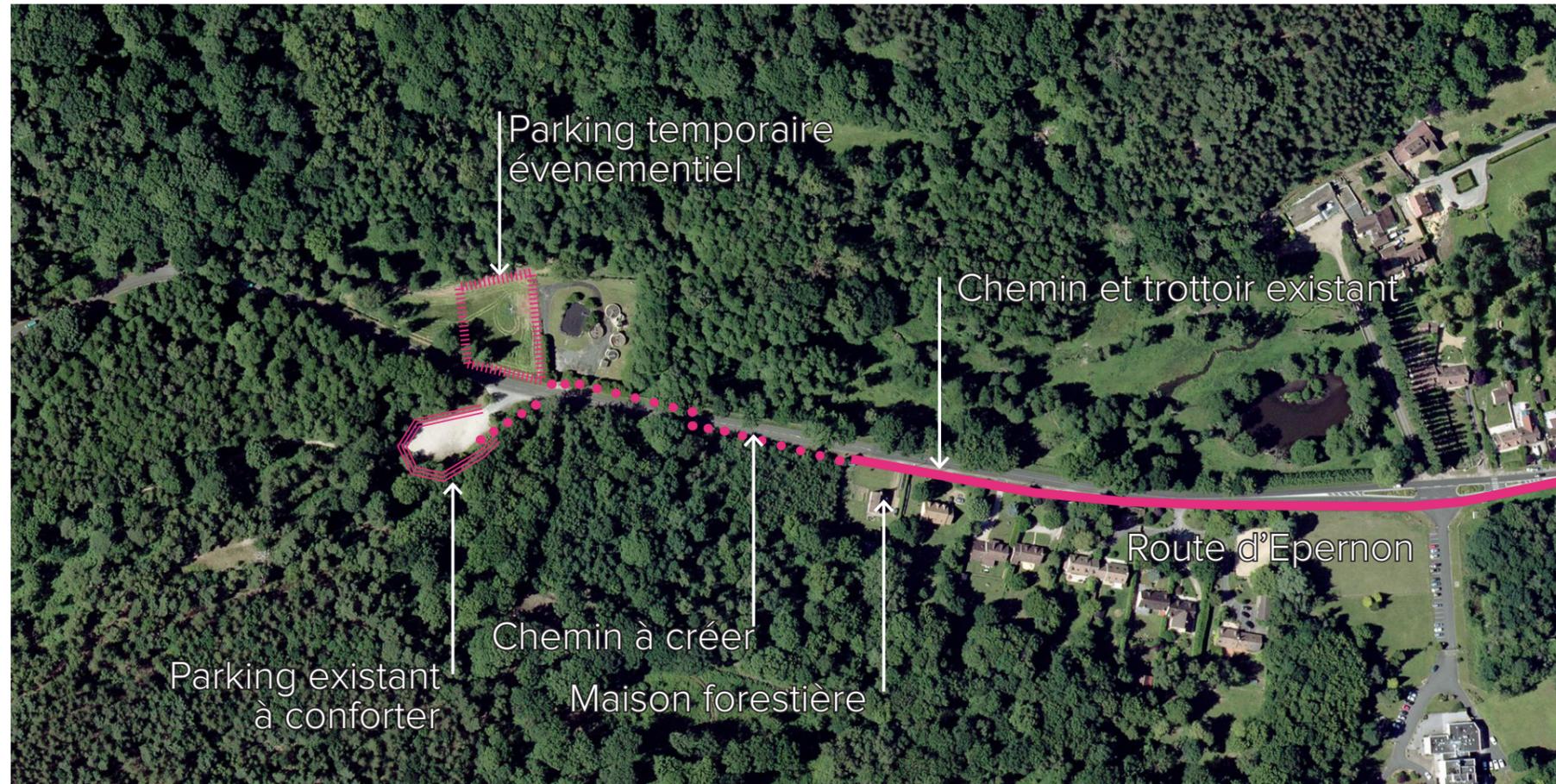
4. Les étangs et les grands points de vue

5. L'abbaye des Moulineaux

Route

- Chemins existants
- Chemins à créer

Accueillir et relier le village à l'Abbaye
Valoriser le parking et l'accueil du public



Actions à mettre en oeuvre

- **En amont, prolonger l'espace piéton sur la route d'Epernon pour favoriser les circulations douces depuis le village jusqu'à la zone d'accueil**

Prolonger le trottoir existant par un chemin en grave d'une largeur minimum d'1,2m jusqu'au talus

- **Mettre en place un point d'orientation et d'information**

Localiser et décrire les parcours offerts depuis ce site
Communiquer sur la richesse du milieu naturel et sensibiliser aux bonnes pratiques
Unifier les informations selon une signalétique commune et discrète

- **Développer les modes de transports actifs et alternatifs**

Aires de covoiturage
Point vélo
A plus long terme autopartage ou borne de recharge



↑
départ
chemin de crête

↑
information et accueil
à développer

↑
départ
chemin de fond de vallée

3. Parsoules
Secteur des rochers d'Angennes à Chipereux



Accueillir et relier le village à l'Abbaye
**Créer un sentier de découverte pour mettre en
valeur la zone humide et relier l'oratoire Saint Fort**



Actions à mettre en oeuvre

• **Associer le propriétaire à l'élaboration du projet**

Le terrain se trouvant sur un espace privé, semblant aujourd'hui inexploité, il sera proposé au propriétaire de mettre en place un plan de gestion pour ce secteur de tête de vallée et de créer une servitude de passage

• **Créer un platelage en bois pour traverser la zone humide jusqu'à l'oratoire Saint Fort puis le pont sur la Guesle**

Depuis le sentier bas, un cheminement est créé à travers la zone humide afin de découvrir le milieu naturel et rejoindre l'oratoire Saint Fort en évitant la route.

Le chemin est traité par un platelage de bois sur pilotis pour s'adapter aux sols peu porteurs et ne pas impacter le fonctionnement du milieu naturel.

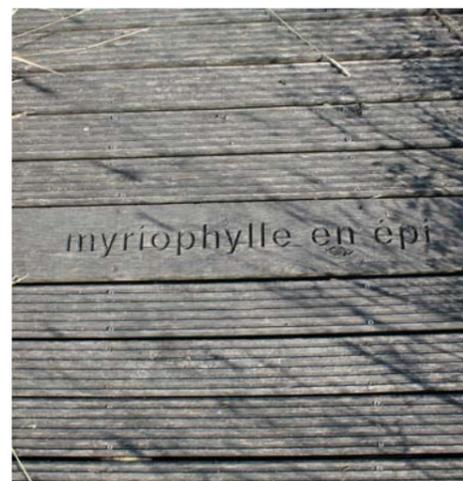
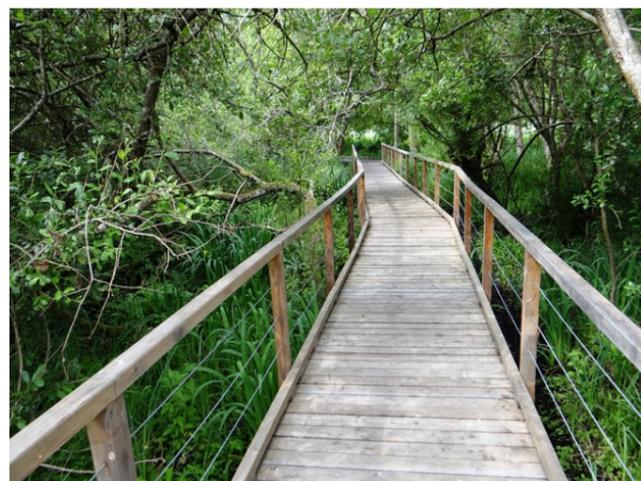
Le reste de la zone reste inaccessible pour conserver la tranquillité du site

L'oratoire Saint Fort est mis en valeur par une gestion spécifique permettant d'y préserver une micro-clairière et de « jardiner » ses abords

Le pont sur la Guesle est restauré en associant aux travaux des améliorations de la fonctionnalité écologique

• **Mettre en valeur et communiquer sur la richesse du patrimoine naturelle et les enjeux de conservation de la zone humide**

Le chemin offre l'occasion de découvrir et valoriser la diversité des milieux : riches humides, roselières, marais tourbeux, saulaies, aulnaie marécageuse



3 Plans guides

Secteur des rochers d'Angennes à Guiperré



<< Etang d'Angennes >>



Coupe de principe sur le chemin crée entre la route et la rivière

Actions à mettre en oeuvre

- **Aménager un chemin en limite de forêt domaniale**

Créer un chemin depuis le pont sur la Guesle jusqu'à l'entrée de l'abbaye
Le sol sera matérialisé et réalisé à partir de copeaux de bois issus de la coupe étalés au sol (BRF)

- **Longer et donner à voir la rivière en ménageant une épaisseur pour valoriser la ripisylve et préserver la tranquillité des milieux**

Le tracé est positionné à quelques mètres de la rivière pour laisser une distance minimum pour préserver la tranquillité de ce milieu, laisser une épaisseur suffisante pour permettre le développement de la ripisylve et également laisser libre cours aux variations de la rivière dans son lit
Ce tracé permet également de prendre de la hauteur et percevoir l'Etang d'Angennes
Les berges sont entretenues par une gestion extensive très ponctuelle afin d'en préserver la naturalité et simplement

accompagner leurs dynamiques et évolutions naturelles : retirer les arbres couchés, éclaircir ponctuellement pour gérer la lumière, gérer des embâcles, etc

- **Enrichir le parcours de l'eau en valorisant une lisière interne au boisement**

Développement d'un ourlet arbustif autour du chemin pour marquer le chemin et dissuader les parcours alternatifs afin de préserver des zones refuges, de quiétude pour la faune.

- **Raccorder les chemins et marquer le passage au dessus du ruisseau depuis la route**

Elargir le bas côté de la route pour créer une zone d'accueil
Signaler le croisement par la plantation d'un arbre remarquable
Proposer une signalétique discrète pour informer les visiteurs sur la Vesgre, ses milieux naturels et orienter vers l'Abbaye



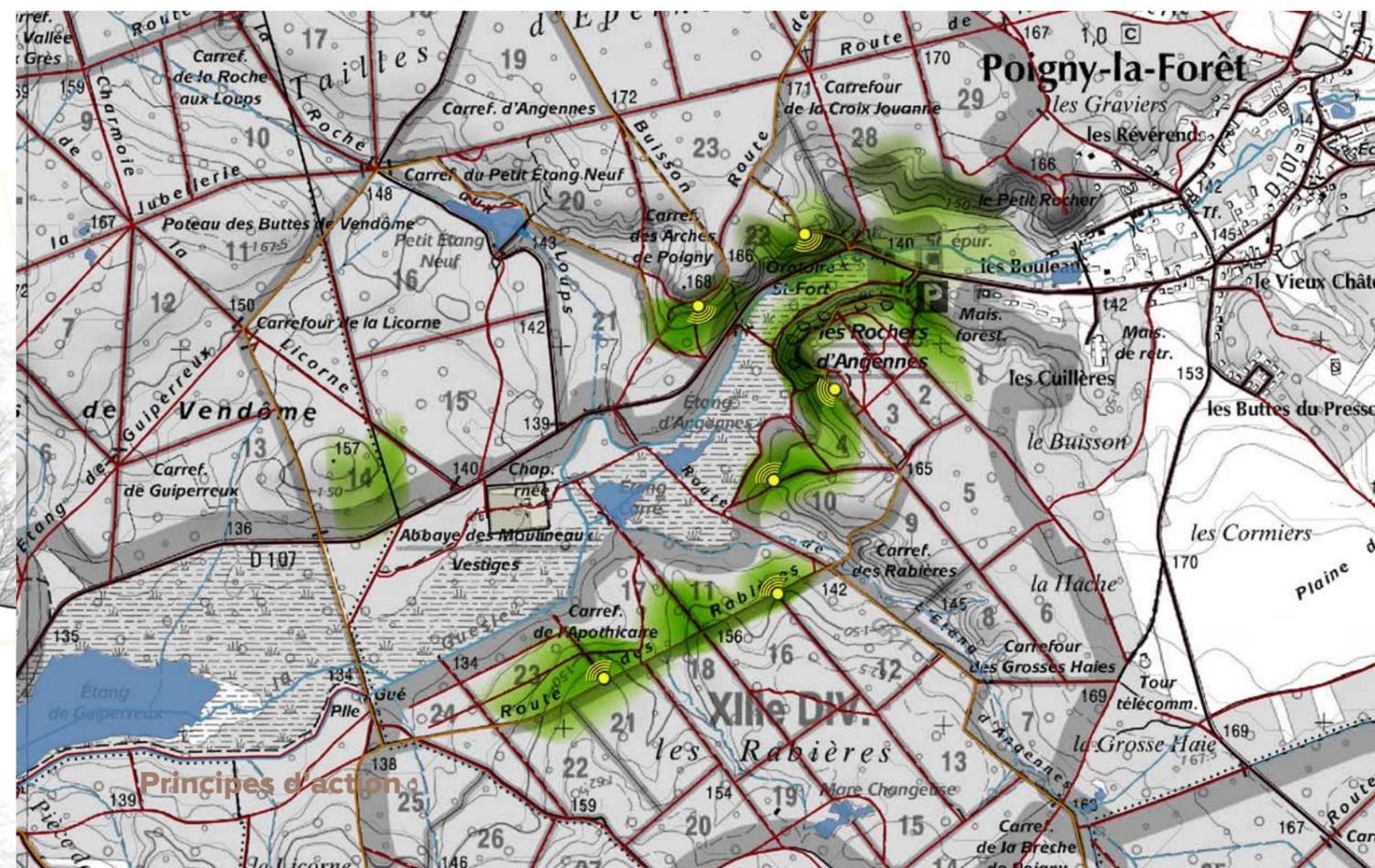
Détail de principe sur le chemin et sa lisière interne

POIGNY — *Les Rochers d'Angennes*



Secteur des rochers d'Angennes à Guiperreux

Mettre en valeur les points de vues et le patrimoine naturel
Valoriser les grands paysages offerts depuis les rochers d'Angennes et les coteaux boisés



Actions à mettre en oeuvre

- **Préserver le dégagement des chaos des rochers d'Angennes par une gestion fine**

Maintenir les coteaux ouverts autour des rochers en pratiquant une taille sélective des arbres sur le coteau

- **Créer ponctuellement des stations d'observations à travers des aménagements légers**

Aménager des petits belvédères en bois sur les points hauts en s'insérant discrètement dans , stations, observatoires) permettant l'appréhension des paysages tout en canalisant les visiteurs

- **Valoriser les chemins de crête et les points de vue sur la vallée, notamment depuis le carrefour des Arches de Poigny et la route des Rabières**

Adopter des plans de gestion forestière spécifiques pour favoriser des paysages forestiers clairs et ouverts :

- Maintenir une permanence d'espaces ouverts par des rotations plus courtes
- Privilégier la conduite en futaie régulière
- Favoriser les résineux, plus transparents

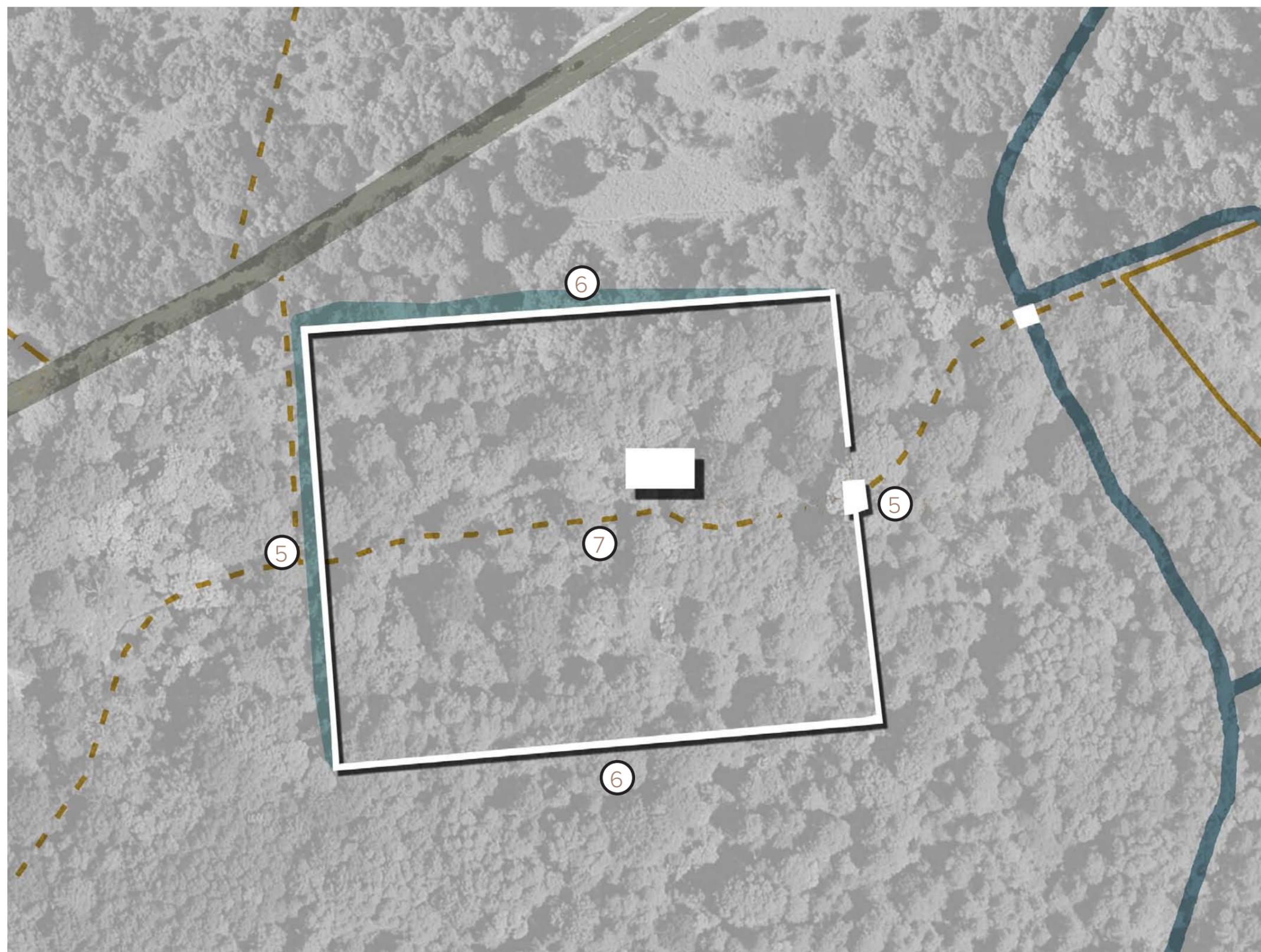


La coupe dans la pente ouvre une fenêtre sur le grand paysage et permet de prendre conscience de l'étendue du massif



Le belvédère des Lichens s'insère discrètement dans les rochers pour offrir une station inattendue sur la vallée

Restaurer et redonner la lisibilité du site de l'abbaye



- 5. Les portes de l'abbaye
- 6. Les lisières de l'abbaye
- 7. Le coeur de l'abbaye



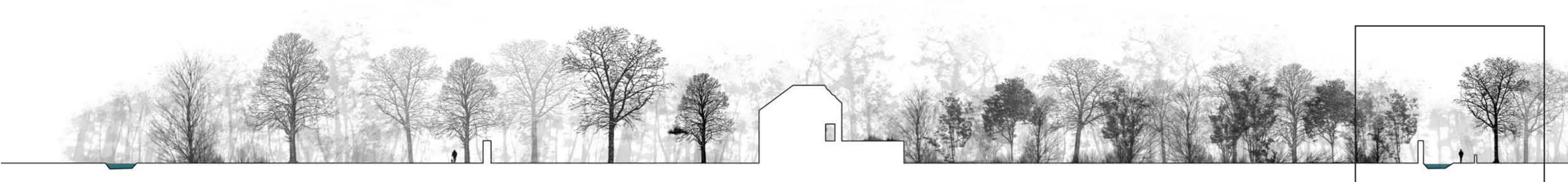
POIGNY. — Ruines de l'Ancien Château et du Prieuré des Molineaux.

3. Plans guides

Secteur des rochers d'Angennes à Silly-la-Croix

Restaurer et redonner la visibilité du site de l'abbaye
Mettre en valeur les accès de l'abbaye





Mur éclairci et restauré

Fossé curé

Talus reprofilés et renforcés par des fascines
créées avec les produits de la taille

Eclaircie des berges pour remettre en
lumière et en scène les douves

Ourlet reconstitué

Arbres de la futaies conservés en
alignement régulier

Actions à mettre en oeuvre

• Matérialiser l'entrée par un portail en bois et une signalétique discrète

- Communiquer sur la dimension historique du site
- Attirer l'attention sur la sensibilité du site et informer sur la gestion et les bonnes pratiques à adopter

• Dégager et mettre en valeur le mur d'enceinte

- Dégager ponctuellement le lierre, notamment au niveau de la zone d'entrée
- Eclaircir les arbres et la végétation présente au pied du mur pour retrouver sa perception
- Engager des travaux de restauration sur les sections dégradées en respectant les techniques, les règles de l'art et le caractère historique de l'ouvrage en associant des bureaux d'études spécialisés
- Intégrer ou préserver des renforcements dans l'ouvrage pour renforcer son rôle écologique en dispositifs favorisant la création d'habitats spécifiques pour la faune et la flore
- Préserver le lierre, les fougères et autres mousses installée sur le mur au niveau des zones les plus éloignée de l'entrée de manière à limiter les travaux et surtout préserver cette végétation qui constitue un habitat privilégié pour de nombreuses espèces, et ce tout au long de l'année

• Eclaircir et revaloriser les douves et les berges du fossé d'enceinte

- Tailler les arbres situés dans les pentes pour éclaircir les berges, laisser entrer la lumière dans les douves et favoriser ainsi les conditions d'un milieu diversifié et de qualité
- Reprofiler certaines pentes en créant des risbermes, des replats limitant l'érosion et favorisant la diversité végétale
- Récolter et positionner les produits de la taille et les arbres morts du fond du fossé pour former des fascines dans la longueur du talus, formant des pièges à graines tout en limitant l'érosion. Evacuer l'excédent en sous bois sous formes de tas.

• Conduire en limite du chemin la ligne d'arbre de haute tige pour marquer l'alignement et préserver une lisière interne

- En accord avec le propriétaire du terrain, conduire et conserver lors des futures travaux de coupe les sujets situés en limite de parcelle pour mettre en valeur l'entrée du site par ces arbres majestueux

• Sécuriser l'accès par le pont au dessus du fossé d'enceinte

- Créer un garde corps
- Retrouver la documentation ou s'inspirer des ouvrages locaux pour restituer un ouvrage respectant l'esprit et les techniques particulières au site.

3. Plans guides

Secteur des rochers d'Angennes à Guipereux

Restaurer et redonner la lisibilité du site de l'abbaye
Mettre en valeur les axes de l'abbaye





Actions à mettre en oeuvre

• **Dégager un chemin d'accès depuis la route**

- Négocier un droit de passage auprès du propriétaire privé
- Réaliser le chemin en dégagant les éventuels arbres et sans autre forme de traitement de manière à respecter le règlement de la forêt de protection
- Déboucher au niveau de l'embranchement de la route de la roche aux Loups menant au petit étang neuf

• **Dégager et mettre en valeur les vieux arbres, sujets remarquables marquant l'entrée du site**

- Dégager les abords de l'arbre pour mettre en valeur leurs ports et leur silhouettes

• **Matérialiser l'entrée par une signalétique discrète**

- Communiquer sur la dimension historique du site
- Attirer l'attention sur la sensibilité du site et informer sur la gestion et les bonnes pratiques à adopter

• **Restaurer le pont au dessus de la Vesgre**

- En concertation avec le propriétaire des étangs, recréer un ouvrage
- Retrouver la documentation ou s'inspirer des ouvrages locaux pour restituer un ouvrage respectant l'esprit et les techniques particulières au site.

3. Plans guides

Secteur des rochers d'Angennes à Guiperré





Actions à mettre en oeuvre

• Valoriser l'effet de clairière de l'abbaye en éclaircissant les boisements internes

Identifier et préserver les arbres remarquables
Couper et éclaircir franchement les jeunes boisements pour créer une ouverture et valoriser une clairière bien marquée entre les murs, contrastant avec les boisements humides et tourbeux situés de l'autre côté des murs

• Mettre en place un plan de gestion forestière adapté aux boisements humides du fond de vallée

Limiter le passage des engins et leur portance pour éviter les impacts négatifs des travaux sur les sols
Adapter les dates d'interventions aux périodes les plus sèches
Eclaircir régulièrement les boisements pour ouvrir des perspectives sur l'abbaye et retrouver de la lumière au sol permettant l'expression d'un cortège végétal plus diversifié
Conserver les bois morts

• Curer les fossés

Nettoyer les fossés de toutes les matières s'y trouvant pour y retrouver une eau plus claire, Eclaircir les boisements autour de ces fossés pour favoriser l'entrée de la lumière sur cet éléments aquatique domestiqué par rapport aux autres éléments aquatiques plus sauvages de la vallée
Les bois issus de la taille pourront être valorisés et recomposés en fascines ou en tas afin de reconstituer et enrichir la lisière du site

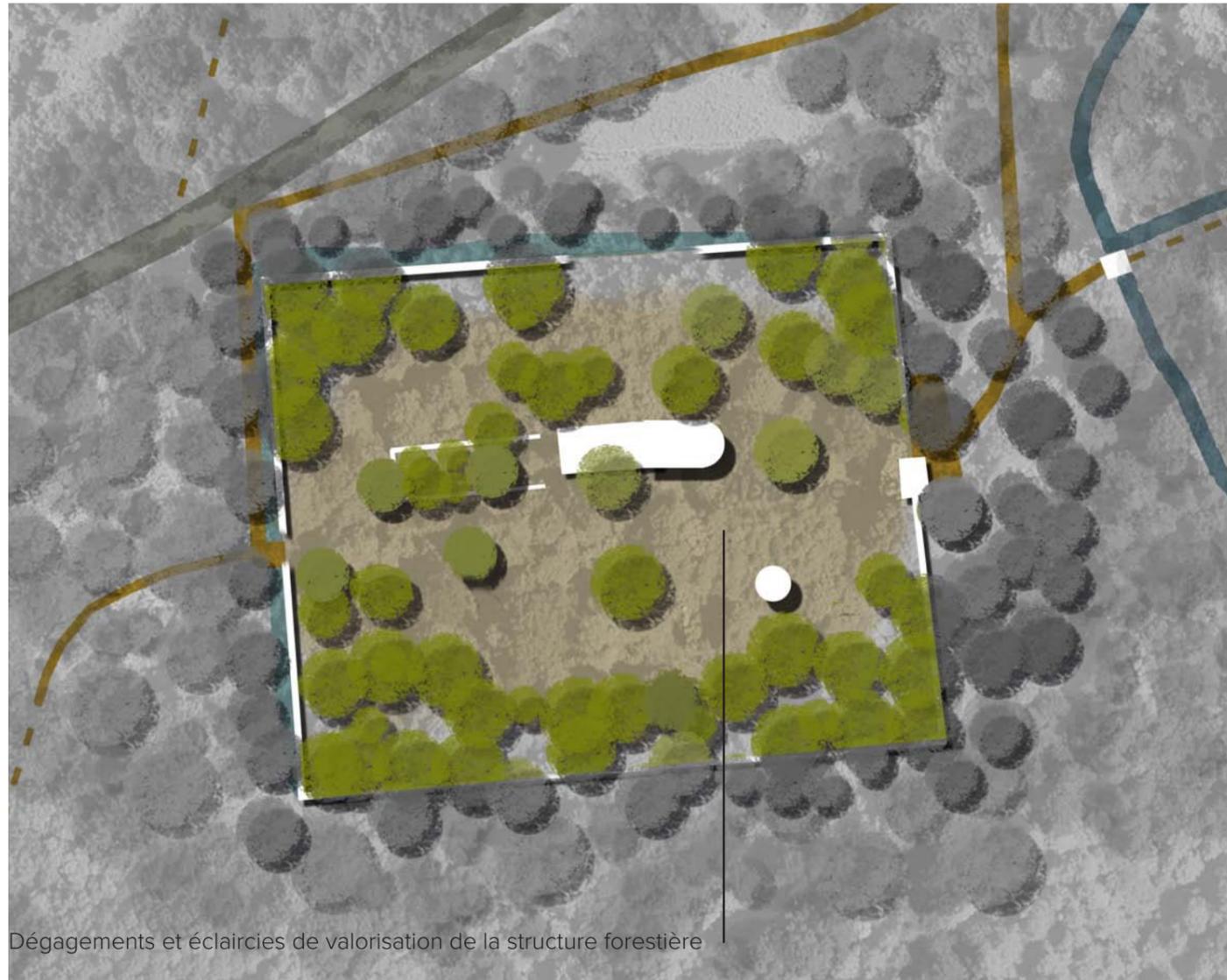
Arbre remarquable préservé

Lisière éclaircie

Fossé curé

Route >>





Dégagements et éclaircies de valorisation de la structure forestière

Restaurer et redonner la lisibilité du site de l'abbaye
Mettre en valeur le patrimoine naturel du site par les travaux forestiers

Actions à mettre en oeuvre

• **Dégager les abords du bâti pour améliorer la perception du bâtiment et créer la clairière centrale**

- Conserver les grands arbres remarquables et remonter les couronnes pour dégager la vue et laisser entrer la lumière

• **Tailler les arbres et éclaircir le boisement au nord du site pour valoriser la biodiversité et créer des transparences**

- Préserver les vieux sujets remarquables
- Sélectionner les arbres du futur
- Remonter les couronnes des arbres pour laisser entrer la lumière et valoriser la strate basse de la forêt qui constitue un étage de grand intérêt écologique tout en participant à l'animation des paysages

• **Mettre en défens et constituer des zones de réserves pour la forêt ou en conduite naturelle**

- Favoriser la régénération naturelle du boisements en périphérie du site
- Offrir des zones de refuges et préserver des
- Laisser les bois morts sur place pour constituer des habitats
- Compenser les éclaircies et conserver le caractère naturel et forestier du site
- Simplifier la gestion

• **Valoriser le bois de coupe et le bois mort pour organiser l'espace et créer des espaces à l'intérieur de la clairière**

- Laisser du bois mort pour constituer des habitats
- Broyer la matière pour enrichir le sol > BRF
- Trier et ranger le bois, utiliser la matière pour protéger et délimiter des zones : fascinage, andains soulignant les axes historiques du site



Labo Du Dehors / Chamarande



3 Plans
Secteur des rochers d'Angennes à Guiperreux



Secteur des rochers d'Angennes à Guiperreux

Restaurer et redonner la lisibilité du site de l'abbaye Valoriser le bâti et créer des espaces d'accueil et de découverte à partir de matériaux issus du site



Exemple de protection d'un site d'hibernation pour les chauves souris
Port Royal, à St Lambert des Bois

Actions à mettre en oeuvre

• Restaurer le bâti en préservant ses qualités paysagères et écologiques

- Restaurer la chapelle en protégeant en priorité le toit, puis le reste du bâtiment
- Conserver l'arrière de la chapelle et sa toiture comme habitat écologique :
 - interdire l'accès à la salle souterraine de manière à préserver la tranquillité de la faune
 - créer une zone d'accès restreinte à la toiture au niveau de l'arche pour observer le développement de la végétation, observer la nef et offrir des points de vues sur le site

• Aménager des espaces de convivialité et de sociabilité

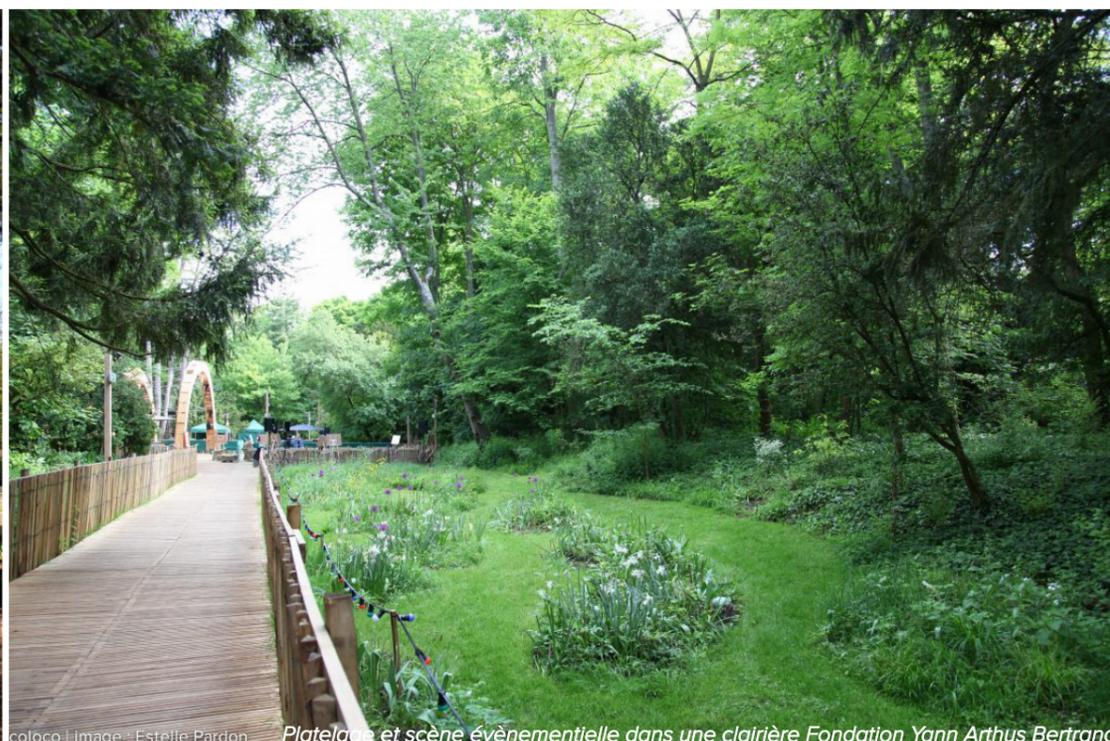
- Construire des structures légères permettant d'accueillir du public et d'offrir des espaces de détente et de découverte du site
- Ces ouvrages seront construits dans des matériaux naturels tels que le bois issu de la production locale

• Développer la dimension artistique, culturelle et pédagogique

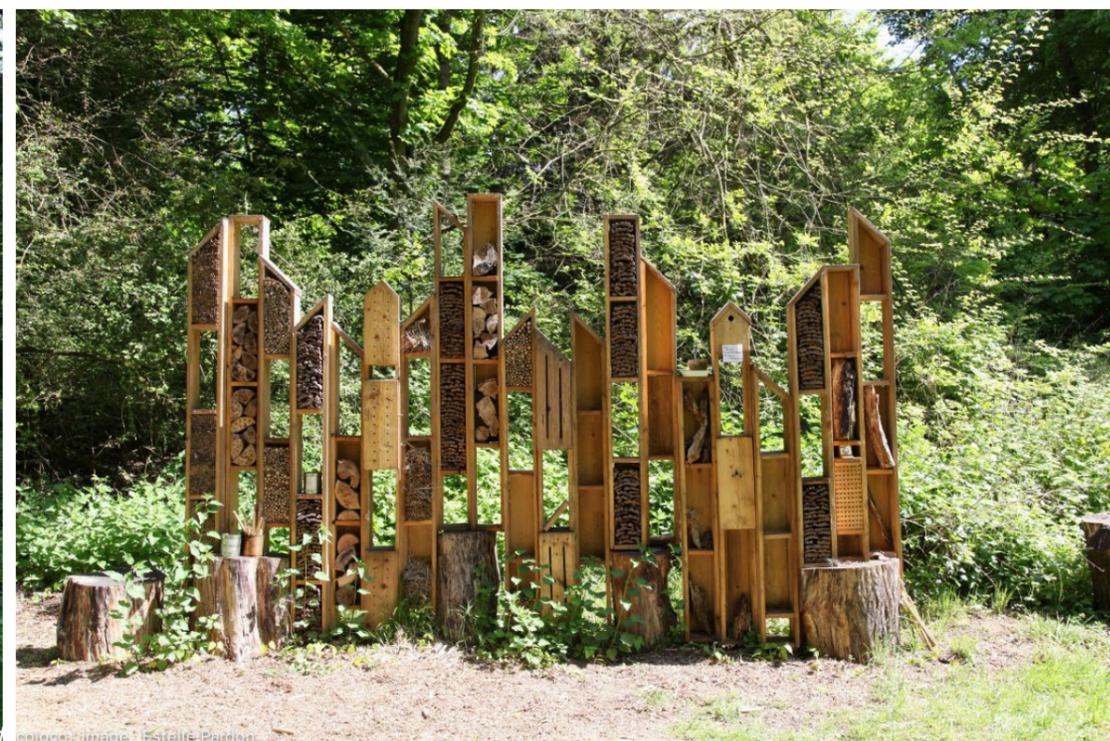
- Proposer des constructions éphémères de type Land Art
- Organiser des manifestations culturelles respectueuses du site en préservant les sols
- Développer des dispositifs favorables à la sensibilisation à l'environnement



Atelier Le balto



coloco | Image : Estelle Pardon | Plateau et scène événementielle dans une clairière Fondation Yann Arthus Bertrand



coloco | Image : Estelle Pardon





Maîtrise d'ouvrage :

Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse
Château de la Madeleine
Chemin Jean Racine
78472 Chevreuse

Comité de pilotage :

M. CHIVOT, président de la commission Architecture, Urbanisme et Paysage
M. CHAUVIN, adjoint au maire de Clairefontaine en Yvelines
M. PIQUET, adjoint au maire de Rambouillet
Mme Anne LE LAGADEC, directrice du Parc
Mme Marion DOUBRE, chargée de mission paysage
M. François HARDY, chargé de mission nature environnement
Mme Sophie DRANSART, chargée d'étude patrimoine/culture
Mme Jennifer BUREAU, chargée de mission urbanisme

Maîtrise d'oeuvre :

COLOCO
Romain JOUBERT, Nicolas BONNENFANT
213 rue du faubourg saint antoine
75011 PARIS
01 40 02 09 05
contact@coloco.org

INDDIGO
Samuel GUY
4, avenue Millet
44000 NANTES
Tél. 02 40 48 99 99
s.guy@inddigo.com